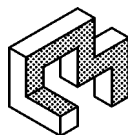


AGROPOLIS



**D'UN PROJET PILOTE
À UN RÉSEAU NOURRICIER
MÉTROPOLITAIN**

OUVRAGE COLLECTIF SOUS LA DIRECTION
DE ROSELYNE DE LESTRANGE (METROLAB BRUSSELS)
ET CATHERINE FIERENS (BOERENBRUXSELPAYSANS)



Le présent ouvrage est l'aboutissement concret d'une intense dynamique d'échanges qui ont eu lieu courant de l'année 2020 et dont la programmation a été construite à partir des questions-clés émergeant de l'expérience de terrain de BoerenBruxselPaysans et des recherches Metrolab Brussels, deux projets soutenus par le FEDER. Ce document, résultat d'une dynamique collective d'anticipation, est destiné à toutes celles et ceux qui ménagent le territoire au quotidien, et notamment à l'action publique de la métropole bruxelloise. Il synthétise les échanges du cycle, dégage des pistes d'action concrètes et émet des recommandations pour le déploiement structurel de l'agroécologie à travers les territoires de ce qu'il conviendra d'appeler le bassin nourricier métropolitain.



BOERENBRUXSELPAYSANS ET AGROPOLIS



01 L'AGRICULTURE, UN PROJET MÉTROPOLITAIN



02 PAYSAN URBAIN, UN MÉTIER D'AVENIR



03 UNE AGROÉCOLOGIE SANS TERRE ?



04 AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ



05 VERS UN RÉSEAU NOURRICIER À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE



RÉSUMÉS CONCLUSION



BOERENBRUXSELPAYSANS

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé, en date du 04 février 2016, d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 5 857 986,49 euros pour la mise en œuvre de BoerenBruxselPaysans (BBP). Ce projet s'insère dans la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens et dans celle du Programme Opérationnel « Investissement pour la croissance et l'emploi » en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER). La subvention est répartie de façon à peu près équivalente entre le financement d'infrastructures et des frais de fonctionnement et de personnel. BoerenBruxselPaysans n'a octroyé aucun subside à des tiers.

Ce projet-pilote a été mené à bien par plusieurs partenaires : Bruxelles Environnement, Le début des haricots ASBL, Terre-en-vue ASBL, Maison verte et bleue ASBL, Crédal ASBL et la commune d'Anderlecht.

TRANSFORMER NOS SYSTÈMES ALIMENTAIRES

La vision de BoerenBruxselPaysans est celle d'une transition de nos systèmes alimentaires afin d'assurer le respect du vivant et les possibles des générations futures.

BoerenBruxselPaysans s'est donné pour mission principale de faciliter et d'augmenter la production et la transformation alimentaire écologique locale¹, en s'adressant principalement aux agriculteurs. Le projet-pilote vise également à favoriser l'accès des mangeurs bruxellois à une nourriture de qualité via des circuits courts, à les sensibiliser à l'alimentation durable sous tous ses aspects et à les faire participer aux dynamiques alimentaires locales.

L'objectif est de créer un projet limité et reproductible, intégrant toute la filière de l'alimentation durable, depuis la production jusqu'à la consommation. Une fois ce projet-pilote réalisé, les méthodes et les processus pertinents pourront être reproduits et les fragilités ou manquements seront identifiés.

¹ Par « locale », on entend : dans la Région de Bruxelles-Capitale et en lien avec le territoire alimentaire de la Région.

Les principes qui ont guidé BoerenBruxselPaysans sont :

- Préserver et améliorer le capital sol, air, eau et biodiversité des éco-systèmes ;
- Valoriser /créer du lien entre la ville et son environnement périurbain à caractère rural, tant dans leurs relations alimentaires, humaines, sociales et économiques que dans les paysages ;
- Assurer une viabilité économique des opérateurs, dans un écosystème où les marges sont équitablement partagées entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs et où les produits sont largement accessibles aux mangeurs bruxellois via des circuits courts.

Les actions déployées par les six partenaires du projet sont multiples : soutiens méthodologiques et techniques aux porteurs de projet et entrepreneurs, formations, mise à disposition d'infrastructures et de terrains, développement de circuits courts de transformation et de vente, actions de sensibilisation et de mise en réseau...

Ce projet-pilote s'implante à la limite du territoire périurbain, principalement à Anderlecht (où le potentiel de terres agricoles est plus important) mais aussi sur d'autres communes où la culture professionnelle en pleine terre est possible.

LES PREMIERS RÉSULTATS

Accès à la terre

L'accès à la terre est le nerf de la guerre pour la production agroécologique en pleine terre. Cet accès est déjà difficile de manière générale, il l'est encore plus en contexte urbain. De plus, conditionner l'accès à une production durable pour la ville est juridiquement compliqué. Après un inventaire des terres potentielles et les premières négociations, Terre-en-vue faisait déjà le constat qu'il faudrait du temps pour arriver à des réalisations vraiment significatives.

Grâce au partenariat avec la commune d'Anderlecht, BoerenBruxselPaysans a pu démarrer en 2016 l'espace-test agricole Graines de paysans et sécuriser son accès à la terre à long terme sur 3,3 ha de terres dans la vallée du Vogelzang (rue Chant d'oiseaux à Anderlecht). 2,7 ha de terres publiques ont également

pu être mobilisées fin 2018 via un bail emphytéotique signé entre la commune d'Anderlecht et Terre-en-vue pour y installer, avec des contrats de longue durée, les projets maraîchers RadisKale et Smala Farming ainsi que le projet de tisanerie Hierba buena.

La Région a également viabilisé et mis à disposition un hectare de terres agricoles à Neerpede (Champ du Chaudron, 2019) et 0,7 ha de pâture pour un berger (Les moutons bruxellois, 2018). Ensuite, d'autres acteurs publics ont embayé. La commune de Jette a confié la gestion d'un terrain de 1,2 ha à Terre-en-vue, où le projet Les garçons maraîchers a pu s'installer en 2020, rejoint un an plus tard par CourJette et Les simples Jettoises. D'autres négociations sont en voie d'aboutir.

Espace-test agricole

L'acquisition des compétences est également l'une des conditions nécessaires à la réussite d'un projet nourricier. BoerenBruxselPaysans ne souhaitait pas créer de nouvelles formations mais mettre à disposition des jeunes entrepreneurs un espace-test agricole (ETA) leur permettant de tester leur activité professionnelle dans des conditions proches du réel et dans un environnement sécurisé. Cet espace se compose de terrains à vocation agricole, de bâtiments techniques et d'un bâtiment abritant les locaux de gestion. La commune d'Anderlecht (avec la collaboration de Terre-en-Vue) a mis les terres à disposition, ainsi que la villa du Kattekasteel, rénovée pour l'occasion. L'asbl Le début des haricots a assuré la mise en place de l'espace, y compris la construction des bâtiments techniques. Un plan paysager a été élaboré pour assurer la qualité paysagère de l'espace-test, situé à proximité d'un site classé et d'une réserve naturelle.

Cinq appels à candidatures ont été organisés entre 2016 et 2020. Les projets ont été sélectionnés selon des indicateurs écologiques, agronomiques, économiques et légaux ainsi que le profil du candidat.

L'infrastructure peut accueillir jusqu'à neuf activités en même temps. Au terme d'un parcours de formation ou de stages, et avant de se lancer en autonomie, les personnes en test d'activité réalisent sur le terrain leur modèle d'entreprise

avec un investissement financier très limité. Elles ont accès à des surfaces allant jusqu'à 30 ares de terrain (y compris des serres-tunnels), des infrastructures et outils partagés, des formations et accompagnements ciblés, et une dynamique collective. Début 2021, 31 candidat.e.s ont posé une candidature. 16 d'entre eux ont entamé un test d'activité (8 sont encore en test et 5 se sont déjà installés). Jusqu'à présent, une seule personne a abandonné le test d'activité.

Accompagnement (y compris circuit court)

Les partenaires du projet BBP ont collaboré intensément pour accompagner les projets sur le plan économique. Le groupe composé de Crédal, Maison verte et bleue et Le début des haricots a facilité la mise en place de circuits courts et accompagné l'évolution des modèles d'affaires jusqu'au soutien à la gouvernance ou dans les démarches administratives pour l'obtention d'autorisations. Ce groupe a également veillé à capitaliser les acquis via la rédaction de fiches techniques.

Par ailleurs, BBP a pu accompagner des projets de logistique (coopérative Terroirist) et d'installation collective de producteurs.

Transformation des produits

La Maison verte et bleue a voulu soutenir la transformation des produits, via une cuisine-test et un coaching technique. En effet, tous les produits ne sont pas consommés en frais, pour des raisons de surproduction saisonnière ou de valeur ajoutée. Cet axe ne fut néanmoins pas poursuivi car nous avons réalisé que les enjeux les plus grands se situaient dans la production primaire. Nous avons donc réorienté les moyens.

Ferme du Chaudron

Grâce à BoerenBruxselPaysans, de nouveaux paysans ont accès à des terres mais il s'agit souvent de petites surfaces, sans bâtiment. La ferme du Chaudron, située au bord de l'étang de la Pede et propriété de la Région, a donc été transformée par Bruxelles Environnement en une infrastructure permettant de soutenir l'activité des producteurs (conditionnement, transformation des produits frais). Ce lieu – en cours d'aménagement – devra également pouvoir

accueillir les citoyens et leur donner une porte d'entrée vers ces producteurs agroécologiques, ou héberger d'autres publics professionnels. Bruxelles Environnement a mené avec Crédal un processus visant à désigner un concessionnaire qui pourra gérer le site (ouverture prévue fin 2022). C'est l'association momentanée "Commune Racine – DoucheFlux – Happy Farm – Les gastro-sophes" qui a remporté la concession.

Sensibilisation

Plus de 3000 mangeurs bruxellois ont eu l'occasion de participer à des visites et ateliers organisés par la Maison verte et bleue. Les citoyens désireux de devenir volontaires sur les champs ont été orientés et accompagnés en ce sens. Le volontariat est en effet un soutien déterminant pour la plupart des nouveaux producteurs installés.

Communication / évènements

Afin de soutenir et visibiliser l'ensemble des actions, la Maison verte et bleue et Bruxelles Environnement ont mis en place des outils de communication dynamiques (site web, identité visuelle, brochures, réseaux sociaux...). Des événements ont été organisés : une fête maraîchère en 2018, le séminaire Agropolis, des workshops, des accueils pour la presse nationale et internationale, etc.

Pérennisation

Les moyens provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) seront épuisés pour la plupart en 2021 (sauf pour les infrastructures, pour lesquelles le timing est plus long).

Grâce au développement de la stratégie Good Food de la Région et à l'enthousiasme des nouveaux producteurs et des mangeurs, des moyens sont assurés pour poursuivre les actions principales de BoerenBruxselPaysans durant les prochaines années. Les processus que nous avons initiés sont intégrés à part entière dans la stratégie régionale. L'objectif de tester pour ensuite pérenniser ce qui est pertinent est donc atteint. L'avenir nous dira comment la stratégie alimentaire de la Région évoluera à long terme et quels seront les moyens disponibles pour la mettre en œuvre.



AGROPOLIS

PENSER LES ENJEUX URBAINS DE LA MÉTROPOLE

Le Metrolab Brussels est un laboratoire de recherche urbaine appliquée et critique financé dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 de la Région de Bruxelles Capitale. Il est inter-universitaire (UCLouvain et ULB) et surtout interdisciplinaire, réunissant des géographes, sociologues, architectes urbanistes et paysagistes issus de quatre centres de recherches (LOCI & Cridiss UCLouvain, IGEAT & LoUIsE ULB).

Toutes ses activités sont tournées vers les enjeux urbains de la métropole bruxelloise, ce territoire étant envisagé dans le sens large du terme. Avec une mission d'animation scientifique auprès des acteurs du programme FEDER de Bruxelles, le Metrolab travaille sur trois grandes thématiques, liées à l'agenda territorial 2020 de l'Union Européenne : l'inclusion, l'écologie et la production. Différents types d'activités sont développés simultanément : des recherches individuelles (doctorats ou post-doctorats), des recherches collectives, des master classes internationales ou des séminaires.

L'agriculture est un axe transversal à ces thèmes et activités. On peut citer parmi les productions Metrolab dans ce domaine : des recherches individuelles (« Paysages et territoires de l'agroécologie métropolitaine », « Projets d'alimentation durable et participation citoyenne », « Métabolisme urbain et gestion des déchets organiques »), une recherche collective interdisciplinaire (« Pratiques et politiques d'alimentation »), une master class (Designing Brussels Ecosystems/Agricultures) et des cycles de séminaires croisant recherche et action (Ecological Urbanism, Dessiner la Transition). Toutes ces activités donnent lieu à des publications accessibles sur le site du Metrolab .

² www.metrolab.brussels

UN SÉMINAIRE AUTOUR DE L'AGROÉCOLOGIE URBAINE

Parmi ces dynamiques, le cycle de séminaires Agropolis est né des cinq années d'expérimentation respectives et croisées de BBP et du Metrolab, pour mener une réflexion concrète sur le futur de l'agroécologie dans et pour la métropole bruxelloise. L'utilisation de ces deux conjonctions n'est pas fortuite : l'agriculture agroécologique est désormais scientifiquement et politiquement reconnue comme élément fondamental de la résilience urbaine et territoriale.

Agropolis repose sur un fondement radical : l'agriculture est une question politique au sens noble du terme, qui est celui de gestion de la Cité, comprise comme une structure humaine et sociale. Le terme « agropolis » lui-même évoque une cité ancrée dans un paysage où urbain, rural, humains et non humains sont intriqués sans hiérarchie. Son organisation politique et spatiale est fondée – entre autres – sur un réseau nourricier.

Le présent ouvrage est l'aboutissement concret d'une intense dynamique d'échanges, dont la programmation a été construite à partir des questions-clés émergeant de l'expérience de terrain de BBP et des recherches Metrolab.

De mars à septembre 2020, des rencontres avec des projets de référence et un travail d'analyse rétrospective ont permis de dégager les éléments d'une réflexion prospective.

D'octobre à décembre 2020, cinq matinées de discussion ont réuni en ligne un peu plus de 200 personnes venues de l'administration, du gouvernement, de la recherche et du secteur alimentaire bien au-delà de Bruxelles. Les séances ont successivement abordé l'agriculture comme projet de territoire, le futur du métier de paysan urbain, l'accès à la terre, les conditions de symbiose entre agriculture et biodiversité et finalement la gouvernance d'un réseau nourricier métropolitain. Elles ont été enrichies par l'animation d'experts scientifiques et la présence d'intervenants venus des métropoles de Genève, Rennes, Nantes, d'Île de France et des Régions flamande et wallonne.

Ce document, qui n'est pas à envisager comme un rapport d'expertise mais bien comme le résultat d'une dynamique collective d'anticipation, est destiné à toutes celles et ceux qui ménagent le territoire au quotidien, et notamment à l'action publique de la métropole bruxelloise. Il synthétise les échanges du cycle, dégage des pistes d'action concrètes et émet des recommandations pour le déploiement structurel de l'agroécologie à travers les territoires de ce qu'il conviendra d'appeler le bassin nourricier métropolitain.





L'AGRICULTURE, UN PROJET MÉTROPOLITAIN

INTRODUCTION

VERS UN CHANGEMENT DE CIVILISATION

PAR ROSELYNE DE LESTRANGE

« L'agriculture vit une révolution urbaine sans précédent traduisant un changement de civilisation profond sans doute aussi conséquent que celui qui s'est produit au Néolithique. »

Rémi Janin, « La Ville agricole »¹



¹ Rémi Janin, « La Ville agricole : L'Agriculture vit une révolution urbaine sans précédent traduisant un changement de civilisation profond », Editions Openfield, 2018.

Cet ouvrage s'ouvre sur une conviction : l'agriculture doit s'intégrer dans les projets de territoires métropolitains. Ceux-ci se trouvent au cœur du bouleversement climatique et leur décarbonation est devenue une urgence – le Pacte vert pour l'Europe² impose d'ailleurs la neutralité carbone pour 2050.

Cette décarbonation passe, entre autres, par l'évolution des pratiques de production alimentaire et la relocalisation de cette production au plus près des mangeurs, donc des villes. Ceci entraîne la transformation de nos régimes, de la gestion de nos territoires et de notre système alimentaire. Ce qui amène certains auteurs, comme Rémi Janin (agriculteur et paysagiste) à parler de « changement de civilisation ».

Il va de soi que ni Bruxelles ni aucune autre grande agglomération ne pourra améliorer significativement sa souveraineté et sa soutenabilité alimentaires au sein de ses propres frontières. Il s'agit de mobiliser tout son « hinterland » ou territoire fonctionnel, que nous appelons ici « territoire métropolitain ». Celui-ci s'étend sur 4499 km² dans et autour de la capitale³.

De nombreux projets d'agriculture urbaine y sont déjà menés, initiés par des producteurs, des citoyens, des pouvoirs publics. Mais il est urgent de monter en puissance et de structurer ce mouvement. Le potentiel spatial est encourageant puisque 47% de la surface de la métropole fonctionnelle est classée en surface agricole utile (SAU)⁴.

L'hypothèse d'un projet agricole métropolitain pose de nombreuses questions, à commencer par celle du territoire à mobiliser⁵. S'agit-il de prédéfinir géographiquement une zone de projet ou, à l'inverse, de partir de dynamiques existantes et d'opportunités émergentes pour en dessiner progressivement les contours ?

² https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

³ « Elaboration d'un état des lieux de l'espace métropolitain bruxellois », ICEDD, KULeuven, 2010.

⁴ 2136,15km sur 4499 km², selon l'étude précitée, KULeuven-ICEDD.

⁵ Ceci n'est pas anodin car 65% des habitants de la métropole fonctionnelle vivent hors de la Région bruxelloise.

A l'heure actuelle, le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, constitué par les 19 communes bruxelloises, s'étend sur 162 km². Les deux autres régions en Belgique sont la Région flamande (dans laquelle la Région de Bruxelles Capitale est enclavée) et la Région wallonne.

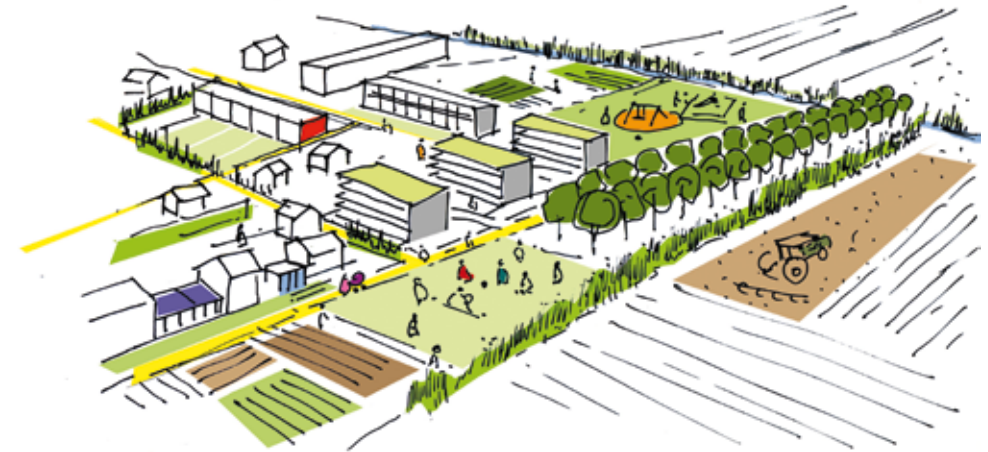
On peut s'interroger ensuite sur la vision partagée, indispensable à tout projet : transition radicale appuyée sur une politique volontariste ou consolidation des dynamiques émergentes ? L'option choisie aura des implications socio-politiques, économiques et écologiques. Elle demandera des connexions entre compétences et territoires.

A Bruxelles, les pistes qui font actuellement l'objet de discussions (prise en compte de la valeur écologique et agronomique du sol dans son affectation, révision des conditions d'accès aux financements de la Politique Agricole Commune, etc.) font toutes face à des paradoxes inhérents à la complexité de l'équation de la résilience urbaine. Celle-ci doit combiner urbanisation (due à l'augmentation structurelle de la population), protection des terres fertiles (« No net land take »⁶) et ouverture et végétalisation de la ville pour lutter contre les îlots de chaleur et les inondations.

Dans le cadre des recherches Metrolab⁷, la création d'un maillage jaune métropolitain a été proposée. Complément agroécologique du maillage bleu et vert, il favoriserait le déploiement de l'agroécologie sur le territoire, avec à la fois des interventions structurelles fortes (travail sur le foncier, la réglementation, les conditions techniques) et la consolidation de dynamiques existantes, dans la lignée du projet-pilote de BoerenBruxselPaysans (BBP), dont l'expérience ouvre ce chapitre.

Une proposition similaire à celle du maillage jaune a été développée à Genève, dont la deuxième partie de ce chapitre expose le Projet de paysage d'Agglomération. Comme Bruxelles, Genève est une métropole transfrontalière à cheval sur trois territoires. Son projet agricole, lié à celui du paysage, agit, au-delà de la production alimentaire, comme un agent de ménagement du territoire.

La troisième partie de ce chapitre reprend la discussion menée par le Pr. Michiel Dehaene (université de Gand), qui travaille notamment sur la notion d'« urbanisme agroécologique ».



Exemple de Genève

⁶ La politique du « No net land take » consiste à ne pas urbaniser de nouveaux territoires naturels ou agricoles ou, si c'est inévitable, à renaturaliser d'autres surfaces, à titre de compensation.

⁷ Roselyne de Lestrangle, « Transition Agricoles in Brussels Bioregion : The Yellow Network, a Landscape Urbanism Perspective », in *New Metropolitan Agricultures*, Metrolab, 2021.

RETOURS SUR L'EXPÉRIENCE DE BBP

L'AGROÉCOLOGIE, UN SOUFFLE POUR BRUXELLES

RÉDACTEUR DE LA SYNTHÈSE : GABRIELE ANNICCHIARICO
ORATEURS : GABRIELE ANNICCHIARICO, ALICE GILLEROT ET CATHERINE FIERENS



L'agriculture agroécologique joue un rôle fondamental dans la planification urbaine et territoriale d'une ville. C'est certainement le cas à Bruxelles, une métropole à vocation agricole, dont la politique de résilience alimentaire est parmi les plus ambitieuses d'Europe. Il s'agit de jeter les bases pour la ville de demain, confrontée à des défis environnementaux et sociétaux majeurs.

Une question surgit de manière récurrente lorsqu'on aborde ce sujet : l'agriculture a-t-elle bien sa place dans un contexte métropolitain ? Notre réponse s'appuie sur un constat : les territoires urbains se trouvent au cœur du bouleversement climatique. Ils doivent se décarboniser d'urgence, grâce entre autres au renouveau des modèles agricoles, à une relocalisation de la production alimentaire au plus près des villes, et, par conséquent, à des transformations profondes dans tout le système alimentaire.

L'AGROÉCOLOGIE, UN MODÈLE POUR LES VILLES ET LES CAMPAGNES

L'agroécologie est une approche philosophique et scientifique, mais aussi un mouvement de nature socio-politique, qui concilie l'activité humaine et la préservation des écosystèmes naturels. Elle développe une approche multidimensionnelle de la gestion des ressources naturelles et humaines. C'est une alternative au modèle économique dominant, basé sur l'exploitation des éléments naturels et des êtres humains. Au sein d'un contexte urbain, l'agroécologie invite à repenser le rapport entre les citoyens et leur propre contexte environnemental et social. Elle fédère les communautés et les quartiers autour de projets de proximité, pensés comme des espaces de convivialité et d'apprentissage.

Sur le plan économique, l'agroécologie promeut la diversification de la production et les circuits courts. Il s'agit de privilégier la distribution et la vente directe des denrées alimentaires, du producteur au mangeur (ou via un seul intermédiaire). Un modèle à taille humaine, associé aux notions de résilience, de proximité, de solidarité et de circularité.

Au niveau politique, l'accent est mis sur la gouvernance participative, avec un rôle actif du citoyen et des communautés locales dans la gestion et la planification de la ville. Les institutions publiques s'engagent à garantir l'équilibre entre les besoins d'une communauté (espaces de rencontres et de convivialité, solidarité entre citoyens et entre générations, échange de savoir-faire, valorisation de métiers essentiels comme celui de paysan, accès à une alimentation saine) et l'exploitation des ressources, dans le respect de l'environnement (préservation de la biodiversité et de la fertilité des sols, réduction des émissions de gaz à effet serre, élimination des intrants chimiques, etc).

BRUXELLES, VILLE AGRICOLE

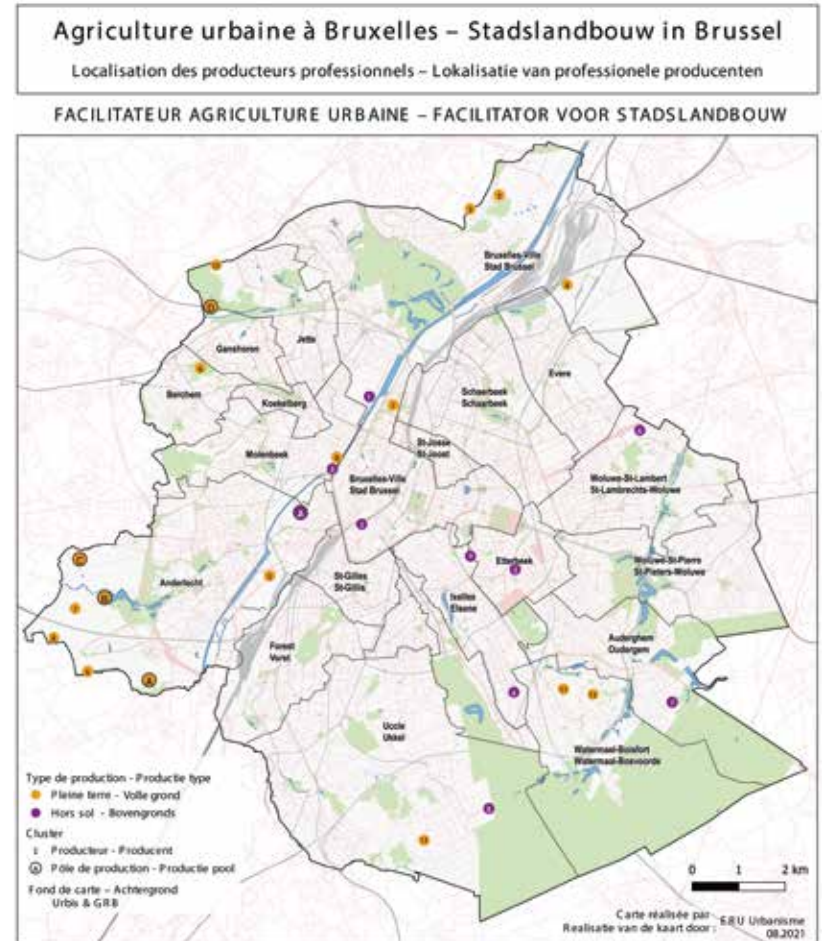
L'évolution des pratiques et des initiatives agricoles dans le contexte urbain bruxellois a été clairement inspirée par une approche agroécologique, notamment grâce à :

- l'émergence d'un milieu associatif très actif depuis une quinzaine d'années ;
- un engagement des citoyens et citoyennes ;
- des politiques publiques d'investissement et de soutien de l'agriculture urbaine.

Malgré cette réalité dynamique et innovante, qui en fait un exemple inspirant au niveau international, Bruxelles communique peu sur son agriculture, au contraire d'autres villes et capitales européennes.

Aujourd'hui trois types de production coexistent à Bruxelles, avec des caractéristiques et des processus historiques très différents :

1. L'autoproduction citoyenne : c'est l'axe de production le plus significatif par le nombre de personnes touchées, avec 392 sites (+33% dans les 5 dernières années) et une superficie d'environ 80 ha. Environ un quart des Bruxellois et Bruxelloises ont accès à un jardin privatif. L'autoproduction peut devenir une source de nourriture assez importante, ce qui est déjà le cas, par exemple, dans une ville comme Montréal (Canada). Pendant la période estivale, elle est capable d'alimenter en légumes frais 100 000 à 250 000 personnes (soit 5% à 12% de la population), via ses jardins collectifs, communautaires, pédagogiques, institutionnels ou d'entreprise ainsi que les potagers domestiques.



État des lieux de fin août 2021. La dynamique de l'agriculture urbaine est en évolution permanente

2. La production conventionnelle : c'est le volet le plus important en terme de superficie, avec 239 ha, constitués principalement de prairies (60%) et de cultures de céréales et de pommes de terres. A Bruxelles, le modèle agricole dominant de l'après-guerre, basé sur l'exportation ou la consommation non-locale, s'est maintenu, malgré une croissance démographique exponentielle depuis la fin des années 1990.

3. L'agriculture émergente : au cœur du projet BBP, l'agroécologie se déploie déjà dans une quarantaine d'activités (y compris hors-sol), pour une superficie totale de 11 ha et environ 80 équivalents temps plein. Il s'agit principalement de nouveaux agriculteurs, appelés aussi NIMAculteurs (non-issus du milieu agricole), souvent en reconversion professionnelle.

BOERENBRUXSELPAYSANS

Ces réflexions ont inspiré un projet pilote à Bruxelles, initié en mai 2015 : BoerenBruxselPaysans. L'objectif de BBP, financé avec des fonds européens (FEDER) et porté par six partenaires, est de promouvoir l'agroécologie, par le soutien à des initiatives en lien avec la production, la transformation ou la consommation alimentaire locale et durable.

Différentes actions ont été entreprises : mise à disposition d'un « espace-test » pour la production agricole, rénovation de bâtiments à caractère rural, parcours d'accompagnement dans l'entreprenariat « durable » (à partir des métiers de production), sensibilisation du grand public et facilitation de l'accès au foncier en contexte urbain.

Un parcours d'accompagnement a vu le jour pour les aspects techniques (production agricole et transformation), juridiques et financiers, la commercialisation en circuits courts et la recherche d'opportunités foncières. Il vise non seulement la viabilité économique⁸ mais aussi le bien-être personnel, l'emploi et la gestion du temps, le choix des canaux de distribution, la gestion des aspects logistiques, l'équilibre entre les aspirations profondes et les choix techniques.

⁸ Voir chapitre 2.

Ce parcours de soutien à l'installation agricole s'articule autour de deux axes :

- **Le test d'activité.** Un des premiers objectifs de BoerenBruxselPaysans était l'accès au foncier et aux moyens de production, en milieu urbain. La demande de reconversion vers les métiers agricoles est forte en Région bruxelloise et l'espace-test a été en mesure d'accueillir la moitié des demandes (16 candidatures sur une trentaine reçues). Parmi les exemples inspirants : Jean-Martin Fortier (Québec), la Ferme du Bec Hellouin (Normandie), Eliot Coleman (USA) et le SPIN Farming (Canada). Ces projets se caractérisent par de (très) petites surfaces et une commercialisation en circuits courts. A contrario des modèles agricoles dominants, les micro-fermes bio-intensives valorisent tous les espaces de culture, avec une attention particulière à la fertilité des sols (apport important en matières organiques, paillage en surface avec des couverts végétaux ou des géotextiles, etc) et maximisent la productivité par le recours massif au travail humain, principalement manuel, appuyé par un réseau important de bénévoles et la mutualisation des ressources matérielles entre maraîchers. Ces micro-fermes sont donc peu mécanisées et demandent peu d'investissements de départ.
- **L'aide à l'installation agricole** : il s'agissait d'assurer une transition sereine et viable entre le test d'activité et le lancement autonome des projets, pour maintenir les activités de production à un rythme viable.

LE RÔLE DES MANGEURS

Les projets-pilotes mis en place par BoerenBruxselPaysans comptent généralement sur une grande implication des mangeurs.

La solidarité entre consommateurs et producteurs, notamment via le bénévolat dans les tâches de production agricole, sont l'une des conditions de leur viabilité.

La sensibilisation aux pratiques agricoles ou de jardinage promue par l'agro-écologie, devient une évidence quand les exploitations agricoles se situent dans un contexte urbain. Le citoyen constate par lui-même le résultat de ses propres choix alimentaires ; il peut devenir acteur de changement et promouvoir la relocalisation de sa propre nourriture.

REPENSER NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE

De tous temps, l’approvisionnement alimentaire de la population a été l’une des premières préoccupations du pouvoir politique. Mais depuis quelques décennies, la sécurité alimentaire et l’approvisionnement local sont sortis du champ de sa responsabilité, et les villes sont devenues dépendantes du marché international.

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, le grand public s’est largement tourné vers les circuits courts, pour leur transparence, leur qualité sanitaire, mais aussi pour les liens relationnels forts entre producteurs locaux et consommateurs. Les petits producteurs (tels que Smala Farming, RadisKale ou Le Champs Du Chaudron) ont fait preuve de résilience, de robustesse et de flexibilité, en adaptant très rapidement leur modèle logistique.

Il faut souligner que la responsabilité de nourrir toute une ville ne peut être endossée par les producteurs seuls, car ils ne sont qu’un maillon d’une filière, aux côtés des pépiniéristes, fournisseurs de plants ou autres intrants, restaurateurs, etc. La résilience doit être réfléchie sur l’ensemble des systèmes alimentaires.

UN PROJET GLOBAL

On pourrait penser qu’« agriculture urbaine » est un oxymore, que l’urbain et le rural appartiennent à deux catégories en pleine contradiction. Il n’en est rien. Les villes modernes se sont développées dans un rapport subtil avec la nature, sans expulser complètement les activités agricoles. La présence de l’agriculture et d’espaces verts (ludiques ou dédiés à la protection de la biodiversité) est un indicateur de l’état de santé d’une ville.

Les projets d’agroécologie urbaine, ouverts aux citoyens, ne sont pas seulement des lieux de production de nourriture saine et locale. Ce sont aussi des lieux de vie et de rencontres, où l’on échange le savoir-faire, où l’on découvre la nature et les bonnes pratiques alimentaires. Il s’agit d’un outil pour tisser du lien social dans un contexte urbain.

L’image de la ville s’en ressent. Désormais, une ville verte, au sein de laquelle fleurissent des activités agricoles ancrées dans le tissu social, sera considérée comme « exemplaire ». L’attention portée au projet BoerenBruxselPaysans pendant sa réalisation – par la presse, les politiciens, les chercheurs académiques, mais surtout les citoyens – en est une preuve évidente.

La présence de micro-fermes urbaines agroécologiques pourrait aussi jouer un rôle important dans la protection et la préservation des sols et de la biodiversité, et dans la gestion de l’eau. La charte de BoerenBruxselPaysans proposait un modèle d’agriculture agroécologique diversifiée, en équilibre avec l’environnement.

Enfin, les projets agroécologiques accompagnés ont fait preuve de créativité et de dynamisme entrepreneurial. Malgré les faiblesses économiques du secteur (il s’agit d’un modèle agricole totalement exclu des aides européennes de la politique agricole commune, la PAC), ces jeunes agriculteurs ont généré des emplois diversifiés, locaux et qui touchent aussi, à côté de la production primaire, aux secteurs de la transformation, de la vente, du tourisme ou de l’éducation. Le secteur est ainsi capable de générer 80 équivalent temps plein pour 10 ha de surface de production. L’agriculture traditionnelle, quant à elle, génère 32 équivalent temps plein sur les 239 ha aujourd’hui affectés.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Boutsen Raphaël, Maughan Noémie et Visser Marjolein,
« Evaluation de la production agricole primaire professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale », Laboratoire d’Agroécologie de l’ULB, juin 2018.

<https://www.cidse.org/fr/2018/04/03/the-principles-of-agroecology/>

<https://www.actualites.uqam.ca/2020/securite-alimentaire-en-temps-de-pandemie>

<https://goodfood.brussels/fr>

<https://www.cocreate.brussels/projet/ultratree/>

ÉTUDE DE CAS

L'EXPÉRIENCE DE GENÈVE

RÉDACTRICE DE LA SYNTHÈSE : ROSELYNE DE LESTRANGE
ORATEUR : MARCELLIN BARTHASSAT

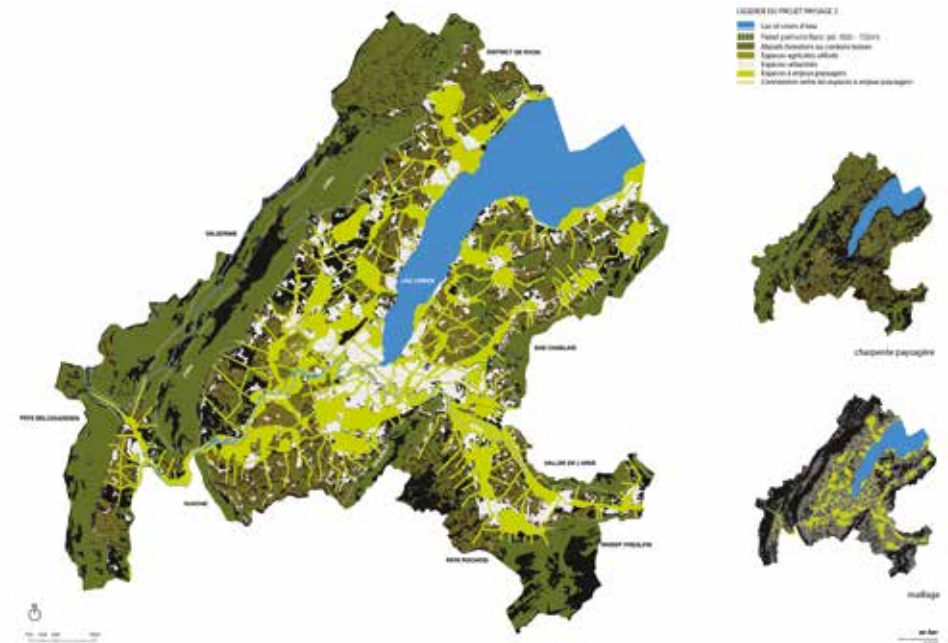


Les projets d'agroécologie urbaine amorcent la transition vers un urbanisme résilient, comme l'illustre l'expérience de Genève.

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève est un vaste territoire de 2000 km², à cheval entre les cantons suisses de Genève et de Vaud, et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Genève, comme Bruxelles, est donc une métropole aux frontières de plusieurs entités administratives. Comme elle, elle est également minoritaire dans sa surface territoriale, dont l'organisation est donnée par la géomorphologie : le lac Léman, l'Arve et le Rhône, les Alpes et le Jura qui la cernent.

La forte croissance démographique de cette « ville-monde », liée à son rôle économique et international, et sa situation d'enclave entre la France et le Canton de Vaud génèrent un étalement urbain sur les territoires voisins. Ce « débordement » est également dû à une caractéristique particulière : sa zone agricole est intouchable. Tout cela crée une tension entre l'espace agricole, les espaces naturels et les espaces urbanisés.

Suite aux accords de Kyoto (2007), la Confédération Helvétique a invité ses agglomérations à développer des projets de mobilité pour limiter le rejet de carbone dans l'atmosphère. Les 212 collectivités territoriales des 2000 km² de l'agglomération genevoise ont dû se mettre d'accord sur deux aspects : une vision spatiale intégrant urbanisation, mobilité et environnement, et des politiques pour mettre en œuvre cette vision, en tenant compte d'une croissance de 400 000 habitants et 250 000 emplois, à l'horizon de 2040. Tout cela a constitué la base du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il s'est construit autour de l'idée d'une ville compacte, multipolaire et verte. Ces fondements s'appuient sur une tradition genevoise forte, celle d'une ceinture



Plan paysage, charpente et maillage territorial (M. Barthassat/ar-ter 2011)

verte et agricole très protégée. Le processus a conduit au développement de huit projets à échelle intermédiaire en parallèle.

Mandatés en 2012 pour faire la synthèse de ces travaux, nous avons proposé une approche paysagère basée sur une « armature verte » intégratrice. Le projet de paysage d'agglomération a donc été élaboré après les autres projets, pour leur donner une cohérence. L'armature verte, maillage ouvert multifonctionnel, s'appuie sur le relief et l'hydrographie, les massifs boisés et, surtout, les surfaces agricoles utiles. L'agriculture est devenue ainsi, aux côtés du paysage, un des piliers du projet d'agglomération.

Le paysage et l'agriculture, piliers d'un nouvel urbanisme

Notre intention était de modifier l'approche traditionnelle des urbanistes – puisque c'est elle qui nous a conduit à la situation actuelle. Pour nous, la seule façon d'intégrer les territoires du projet d'agglomération, et de répondre aux objectifs de Kyoto, était de se focaliser sur la question des sols, étendue à celle de l'agriculture, comme source de vie. Genève a une tradition céréalière et viticole et possède des régions d'herbage au-delà des frontières du Canton. Cette mosaïque, moins immédiatement lisible que le grand paysage, a été la base de notre vision. Nous avons voulu approfondir le territoire, plutôt qu'étendre la ville, par un retour de la relation ville-campagne.



Développement du maillage vert sur l'axe Gex, Ferney-Voltaire, Genève et transition entre bâti et espace ouvert (M. Barthassat, L. Badoux/ar-ter 2011)

Ce faisant, nous avons revisité une référence très importante de l'histoire de l'urbanisme à Genève : le premier plan de zone du Canton dessiné par Maurice Braillard en 1936. Il s'agit d'un maillage territorial qui invente le concept d'« espace public rural », des couloirs verts de 50 à 300 mètres de large qui organisent tout le territoire, et relient la ville aux grands paysages et aux réserves agricoles. En réponse à cette proposition, son ami urbaniste Hans Bernoulli lui avait lancé : « *Votre plan est magnifique, c'est extraordinaire. Il y a juste un problème, pour que ça marche il faudrait municipaliser les sols !* »⁹. Cette question du partage de la possession des sols – sans oublier les leçons de l'histoire sur la complexité des communs – pourrait être une des pistes de la résilience urbaine que nous recherchons tous.

Des corridors écologiques

Pour passer à l'opérationnel, nous avons établi 10 projets de paysages prioritaires locaux et rédigé une série de mesures, intégrées aux stratégies locales et utilisant les outils opérationnels des différents territoires.



⁹ Le plan Braillard a été partiellement et progressivement appliqué au fil du XXe siècle, et il a servi de référence au projet d'agglomération de 2008.

Le projet agricole genevois s'est développé en parallèle à la dynamique d'agglomération. Il encourage tout type d'agriculture, de façon à augmenter la capacité de production pour la distribution locale. Via le plan paysage, ce projet genevois est devenu au fil du temps un projet transfrontalier qui se base sur 5 principes :

1. La proximité : un système d'exportations mis en place pour éviter les tracasseries administratives aux frontières a suscité l'émergence de coopératives franco-genevoises ;
2. L'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage ;
3. Une ouverture organisée des espaces agricoles ;
4. Des exploitations fonctionnelles et pérennes ;
5. Une zone agricole protégée et préservée de constructions.

La première d'entre elles, dont l'idée était antérieure au projet d'agglomération, est celle de nouveaux Contrats de Territoire appelés « Corridors écologiques ». Il s'agit de (re)créer des réseaux agro-environnementaux, en se basant notamment sur un principe de compensation écologique. En Suisse, chaque agriculteur qui donne 7% de ses terrains pour y valoriser la biodiversité reçoit une contrepartie financière de la Confédération et du Canton. Ces mesures n'existaient pas sur le territoire français mais ont été étendues, dans le cadre de ces nouveaux Contrats de territoire. Cela a permis de valoriser des biotopes et, plus généralement, l'agriculture, tout en dessinant sur le plan territorial un maillage multifonctionnel.

Une autre mesure intéressante est la création du parc agroécologique urbain de Bernex, qui est devenu une vitrine de la production locale à Genève.

Nous avons également travaillé sur les lisières, qui assurent la transition entre la ville et les espaces agricoles, en y favorisant le développement de jardins, plantations ou potagers. Leur mise en œuvre nécessite des changements profonds, à commencer par une politique foncière plus mutualisée ou la création d'équipements agricoles publics. On parle en effet de nourrir la ville localement, mais il n'est jamais fait mention d'équipements publics comme dans les secteurs de l'éducation ou de la santé. C'est un enjeu politique majeur.

Une nouvelle monumentalité

Au bout de presque dix ans, nous sommes dans la 4^{ème} génération du projet d'agglomération. Sa démarche, très prometteuse en 2012, s'est ralentie au fil du temps, notamment du fait des ajustements institutionnels transfrontaliers complexes. Malgré cela, l'administration du Département du Territoire a lancé, il y a quelques mois, un appel d'offres pour reprendre le Plan Paysage et intensifier ses mesures.

En conclusion, nous souhaitons insister sur l'idée d'inversion, défendue par de nombreux urbanistes et paysagistes. Elle défend les principes suivants : le sol, fondation sur laquelle repose la ville, est une ressource commune et il faut désormais considérer la campagne productive comme la « nouvelle monumentalité de la ville » (M. Corajoud). Cette inversion agit comme élément de subversion par rapport à l'urbanisme classique : le programme bâti n'est plus tout-puissant, les contraintes sont données par le paysage (sol, eau, biotopes) et l'agriculture. Ce sont eux qui, désormais, doivent définir les potentiels de croissance urbaine et plus l'inverse.



URBANISME AGRICOLE

RÉDACTEUR DE LA SYNTHÈSE : GABRIELE ANNICCHIARICO



Imaginer l'urbanisme agricole

Comment et par où commencer pour donner une place à l'agriculture de façon structurelle et systématique dans les politiques urbaines ? Avec BBP, l'idée était de mettre l'accent sur les questions concrètes, sans attendre un grand accord interrégional. L'originalité de BBP est également de ne pas s'être limité aux questions commerciales mais d'avoir intégré la formation, le coaching, l'accès à la terre, la mise à disposition des infrastructures, le partage de savoirs et de connaissances. Ce qui reste à exploiter est la place de l'agriculture urbaine, et en particulier de l'agroécologie, dans la gestion et la planification de l'aménagement du territoire.

Le rôle du pouvoir public

Le projet pilote BBP a démarré en parallèle avec la stratégie Good Food de la Région de Bruxelles-Capitale, qui touche aujourd'hui deux administrations, l'Environnement et l'Emploi. Il faudrait arriver à impliquer d'autres secteurs de l'administration, comme l'Aménagement du territoire et l'Urbanisme, sur des sujets tels que la qualification et la planification des espaces urbains.

A Genève, les communes situées entre ville et campagne jouent un rôle essentiel pour la promotion et la préservation de l'agriculture. Leur action donne de l'espoir, surtout lorsqu'on constate le rôle marginal réservé aux initiatives de végétalisation de l'espace urbain et l'augmentation de la pression foncière, qui s'exerce souvent sur le maillon le plus faible : l'agriculture. Or, à Genève il n'y aurait pas eu de Plan Paysage sans l'agriculture ni les espaces naturels.

L'implication des institutions communales et le rôle de la commune d'Anderlecht

Le choix de développer des infrastructures, telles que l'espace-test agricole dans la vallée du Vogelzang (périphérie ouest de la Région bruxelloise), a été motivé par un élément historique : l'implication de la commune d'Anderlecht dans la sauvegarde de cette grande zone rurale, menacée par l'urbanisation. L'idée originale consistait à redynamiser un territoire à cheval entre Bruxelles et la Flandre. Elle a été l'occasion de soutenir une action de préservation de la zone limitrophe de Neerpede.

Aujourd'hui, la commune est propriétaire de nombreux terrains (environ 100 ha), majoritairement occupés en bail à ferme avec des agriculteurs conventionnels. Comment les amener vers d'autres modèles agricoles plus durables? Grâce à BBP, 4 ha dans la vallée du Vogelzang et 3 ha à Neerpede sont désormais tournés vers l'agroécologie. La plus-value sociale et environnementale de cette démarche est incontestable.

Travailler avec des communes et des CPAS flamands

La collaboration entre les communes flamandes et la Région de Bruxelles-Capitale, au sujet de l'agriculture locale, est complexe. Il y a d'abord des problématiques linguistiques. Puis, contrairement à Genève, l'approche agroécologique ne fait pas l'unanimité auprès des dirigeants des institutions locales. La culture politique ne favorise pas la collaboration entre institutions différentes, malgré des opportunités latentes. Malgré cela, des réflexions en cours sur une vision commune dans le Pajottenland ouvrent des perspectives positives.

Créer un observatoire des espaces ouverts

Genève a appuyé son projet sur une connaissance et une analyse minutieuse et continue du territoire transfrontalier. La mise en place d'une dynamique d'observation est-elle envisageable à Bruxelles? La production d'informations et de connaissances pourrait jouer un rôle décisif dans la prise des décisions et soutenir l'agriculture urbaine et agroécologique comme projet politique. Sur ce dernier point, BBP porte une position très forte: « *Nous postulons que la ville dense n'est pas souhaitable; il faut aérer la ville, il faut des interactions, il faut des places de nature en ville et de nature productive* ».

La place de l'agriculture dans le projet métropolitain

La nécessité d'intégrer l'agriculture au projet urbain est de plus en plus reconue. Mais la traduction concrète de cette vision – l'insertion de paysages productifs dans le contexte métropolitain – se heurte aux difficultés liées à une ville préexistante. BBP a trouvé une ouverture dans les politiques de l'administration de l'Environnement (Bruxelles-Environnement) et de l'administration locale (Commune Anderlecht) comme dans un milieu associatif dynamique. La pro-

chaine étape consistera à introduire cette culture dans d'autres secteurs de la gestion de la ville. L'urbanisme n'est pas le seul à s'être détaché du monde agricole. L'ensemble de la société urbaine a oublié ce secteur pourtant fondamental. Or, l'actualité des problématiques climatiques et la crise liée au Covid-19 nous rappellent l'importance de la sécurité alimentaire et de l'ouverture des villes aux espaces ouverts. Les expériences de BBP à Bruxelles ou le Plan Paysage dans l'agglomération de Genève sont encourageants. De telles initiatives, bien que minoritaires, tracent le chemin de ce qui devrait devenir la norme.



FICHE-PROJET

AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO -GENEVOISE

OBJECTIF CLÉ

« un bassin de vie transfrontalier équilibré, une urbanisation compacte, multipolaire et verte ; une agriculture et un paysage pour nourrir la ville »

ACTEURS

République et Canton de Genève, District de Nyon (Canton de Vaud), Département de l'Ain, Département de Haute Savoie, Confédération Helvétique, Région Rhône Alpes, Genevois Français, Ville de Genève, République Française, Interreg France – Suisse

DATES-CLÉ

- 1973 : création du Comité régional franco-genevois (CRFG)
- 2004 : lancement du Projet d'agglomération
- 2007 : le Projet d'agglomération 1^{ère} génération (décembre 2007)
- 2010 : obtention du grand prix européen de l'urbanisme
- 2012 : le Projet d'agglomération devient le Grand Genève
- 2012 : le Projet d'agglomération 2^{ème} génération (juin 2012)
- 2013 : création du Forum d'agglomération représentant la société civile
- 2016 : le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 (décembre 2016)

CHIFFRES-CLÉ

212 communes, 2000km²

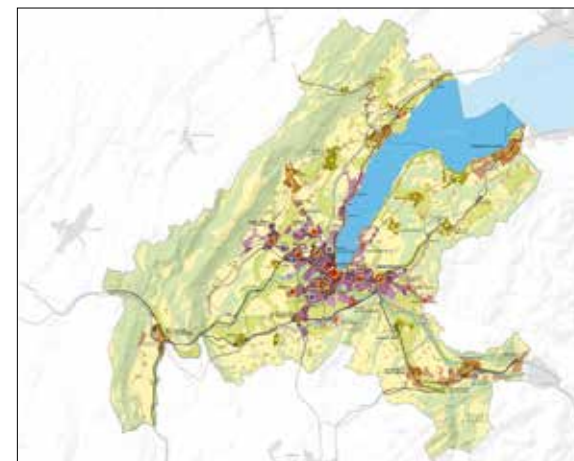
946 000 habitants (scénario de croissance à l'horizon 2035-2040 : 1,25 millions).

451 000 emplois dont 66.1% à Genève, 8.6% Vaud, 25.3% France (or 65% des logements en France, 24% à Genève, 11% Vaud...)

41% de **forêts**, **33%** d'espaces **agricoles**, **13% d'hydrographie**, **13%** d'espace **construit** du territoire urbanisé est occupé par la zone villa (zone de maisons 4 façades qui abrite 10 à 11% de la population)

Agriculture :

- ca. **31 000 ha de surfaces agricoles**
- **1 300 entreprises** agricoles réparties sur 167 communes (soit une moyenne de 7,5 par commune)
- **6 000 emplois directs, 30 000 indirects**
- élevage : 57% des exploitations
- cultures spécialisées : 18% des exploitations
- cultures diversifiées : 1/3 des exploitations
- 60% des exploitations ont un projet d'avenir
40% n'ont pas de repreneurs en perspective)



Projet de territoire Grand Genève 2016-2030



**PAYSAN URBAIN,
UN MÉTIER D'AVENIR**

INTRODUCTION

UN MÉTIER À SA JUSTE PLACE

PAR ROSELYNE DE LESTRANGE

Nos réflexions sur l'agriculture comme pilier de la vie de nos Cités – à prendre dans son sens originel de « communauté » – sont abordées dans ce chapitre sous l'angle du métier de paysan. C'est la clé de l'écosystème urbain et le cœur de tout projet d'agroécologie.



Quelles sont les valeurs portées par cette expression de « paysan urbain » ?

- Une diversité de situations spatiales, de l'urbain dense à la ruralité ;
- Une dimension de service et de soin (bénéfices sociaux et environnementaux pour le territoire) ;
- Un ancrage territorial. Par exemple, un paysan qui cultive à Bruxelles et exporte sa production n'est pas considéré comme un « paysan urbain », à l'inverse de celui de la campagne flamande ou wallonne qui produit pour un GASAP¹ bruxellois.
- Une éthique, portée par l'agroécologie. Le paysan travaille en intelligence avec un terroir.

Ce chapitre porte d'abord sur les perspectives d'avenir de ce métier, souvent idéalisé dans les imaginaires urbains mais fragilisé sur le terrain.

Les modèles purement agricoles ne parviennent en effet pas encore à rivaliser avec la toute-puissance des filières globalisées. Les paysans qui réussissent font appel à des stratégies paradoxales comme l'achat-revente ou passent d'une logique de production à une logique de service : leur solvabilité dépend d'une autre finalité que la production alimentaire. Or est-il légitime d'attendre du paysan – urbain ou non – qu'il soit aussi jardinier du territoire, éducateur à l'environnement, assistant social ?

Le modèle coopératif fait l'objet de nombreuses expériences, dont les plus prometteuses s'étendent au foncier et créent des statuts entrepreneuriaux adaptés à l'évolution du métier. Les Champs des Possibles en Île de France, présenté dans la seconde partie de ce chapitre, expose des pistes très inspirantes. Le retour d'expérience de BBP montre, quant à lui, que la réalité reste plus difficile en Belgique malgré un consensus politique sur l'importance de déployer ce métier.

Dans la troisième partie, François Lohest (chercheur en durabilité des systèmes alimentaires alternatifs) nous éclaire sur les potentiels de l'agroécologie métropolitaine, les verrous politico-économiques qui empêchent son intégration structurelle dans le système alimentaire et, enfin, les conditions pour que le paysan ait sa juste place au cœur de l'économie métropolitaine bruxelloise.

¹ Groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne (www.gasap.be).

RETOURS SUR L'EXPÉRIENCE DE BBP

VIABILITÉ ET MODÈLES ÉCONOMIQUES

RÉDACTEUR DE LA SYNTHÈSE : THIAGO NYSENS

ORATEURS: ALICE GILLEROT, GABRIELE ANNICCHIARICO, THIAGO NYSENS



XIXe Vue générale de Bruxelles porte de Ninove

MARAÎCHERS URBAINS, LA RENAISSANCE DES BOERKOZEN D'AUTREFOIS ?

Depuis la fin du XX^e siècle, apparaît une nouvelle génération d'agriculteurs, non-issus du milieu agricole, citadins et en reconversion professionnelle. N'ayant pas hérité d'infrastructures ou de titres de propriétés foncières, ils s'installent à proximité de leur communauté, convaincus de la pertinence des circuits courts. Ces nouveaux maraîchers urbains rappellent l'histoire des boerkozen de la révolution industrielle.

Au XIX^e siècle, Bruxelles connaît une période d'expansion, au détriment des terres cultivables. La révolution des transports permet par ailleurs une externalisation progressive des cultures céréalières, trop gourmandes en espace, et soumises à la concurrence nationale et internationale : l'importation de céréales s'intensifie au détriment de la culture locale. Le manque d'espace disponible impacte également le pâturage. L'élevage de bétail ne se développe plus à proximité immédiate de la ville.

Parallèlement, la densification urbaine conduit à une augmentation de la demande alimentaire de la ville. On assiste à l'essor d'exploitations horticoles spécialisées, les fameux « boerkozen » (littéralement « maraîchers des marais »). Ces métiers sont occupés par les couches les plus pauvres de la population, des artisans et familles ouvrières, qui quittent le Pentagone pour des terrains plus abordables et des parcelles potagères à cultiver dans de modestes exploitations.

Le maraîchage et l'horticulture se sont développés dans les faubourgs bruxellois (choux à Saint-Gilles, cerises à Schaerbeek, chicons à Evere ou Haren, lilas au Nord-Est de la ville). Le Nord-Ouest de Bruxelles devient le « jardin potager » de la grande ville.



Boerkozen, maraîchers à proximité directe de Bruxelles

Dès lors, on constate une cohabitation entre deux systèmes agricoles : des fermes historiques en polyculture-élevage, qui exploitent encore des parcelles de grandes surfaces, et de nouvelles implantations tournées vers le maraîchage et l'horticulture.

Ce modèle de spécialisation agricole s'étend à toutes les villes d'Europe, dès le XVIII^e siècle, comme le décrit l'économiste allemand Johann Heinrich von Thünen dans sa théorie de l'Etat isolé.



L'OFFRE ET LA DEMANDE DE PRODUITS AGRICOLES EN RÉGION BRUXELLOISE

Un secteur en croissance, qui reste marginal

D'après les données communiquées par l'administration bruxelloise en octobre 2020, l'agriculture urbaine est un secteur en pleine expansion mais marginal. On compte 40 équivalents temps plein (ETP), occupés principalement dans la production pleine terre (maraîchage, petits fruits, plantes aromatiques et médicinales) et dans quelques projets d'élevage ovin. Si on ajoute les projets hors-sol (pas étudiés ni accompagnés par BoerenBruxselPaysans), on arrive à 80 ETP.

Les premières productions professionnelles ont démarré en 2015-2016, 15 projets sur les 33 existants aujourd'hui sont passés par l'espace-test de BBP. Etant donné le court délai écoulé, on manque encore de recul sur la viabilité de ces modèles économiques. Une estimation de 2018, réalisée par l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et basée sur les chiffres d'affaires cumulés, évaluait la production annuelle à environ 100 tonnes de légumes pour 5,2 ha. En 2020, 12 ha de surface sont cultivés en maraîchage dans les limites de la Région bruxelloise, soit une production d'environ 200 tonnes par an. Cela correspond à 0,05% des besoins en fruits et légumes frais de l'ensemble de la population bruxelloise. Ces chiffres démontrent la nécessité d'élargir le territoire de la Région bruxelloise à toute la métropole pour développer un projet alimentaire cohérent.

Les maraîchers qui produisent sur de petites surfaces privilégient la vente directe, les abonnements et la vente B2B en demi-gros (épiceries, horeca).

L'épineuse question du foncier

Les possibilités d'accroître la production sont souvent liées à l'accès au foncier. Ce sujet est traité de façon spécifique dans le chapitre 3 de cet ouvrage.

Une demande en croissance, mais très segmentée

L'intérêt pour l'alimentation locale et durable évolue depuis une quinzaine d'années. Une manière de quantifier cette évolution est d'observer la progression constante de la consommation des produits bio (15% par an, selon Biowallonie). Biowallonie constate aussi depuis les années 2010 que la grande distribution est moteur de cette évolution. La niche des produits bio constitue pour ce secteur un marché très rentable.

Ces produits s'écoulent dans des marchés très segmentés et diversifiés comprenant de nombreuses filières de distribution (supermarchés, marchés de pleins vents, hard discount, épiceries, etc.), en forte concurrence entre elles. Cette concurrence porte sur les prix, certes, mais aussi sur l'accessibilité, l'étendue de la gamme, etc.

Pour ces raisons, on constate un désengagement du consommateur pour les « paniers de légumes » qui portaient le secteur dans les années 2010. La demande pour les circuits courts « engagés » n'augmente pas aussi vite qu'avant, mais des formes de distributions innovantes voient le jour : Community-Supported Agriculture (CSA), coopératives de consommateurs, autocueillette, ruches, plateformes web, etc.

Sur le terrain, nous observons que les producteurs qui s'installent réussissent généralement à développer une communauté de mangeurs. Certains circuits tels que les CSA connaissent même de très longues files d'attente mais avec davantage de rotation parmi les clients. La plupart des segments ont vu leur demande tripler pendant la première vague de la pandémie en 2020, avant de connaître un tassement, à un niveau plus élevé qu'avant.

Qui sont les paysannes et paysans de Bruxelles ?

Les nouveaux producteurs sont principalement des personnes non-issues du milieu agricole (NIMAculteurs²). L'âge moyen est de 35 ans. Une motivation commune relie les personnes intéressées par un tel parcours professionnel: la recherche d'un métier « ayant du sens », « en contact avec la nature » ou « en plein air » et la volonté de contribuer à « la mise en place d'une alimentation durable, responsable et en équilibre avec notre environnement ».

BUSINESS MODEL ET CHIFFRES CLÉS

Modèles de production

Les modèles de maraîchage observés à Bruxelles sont du « bio-intensif sur petite surface ». Ils se caractérisent par : une trentaine d'espèces cultivées, trois à cinq rotations par an, environ 80 ares par unité de travail agricole. Pour les plantes aromatiques et médicinales, les surfaces cultivées sont de l'ordre de 20 ares par unité de travail, l'assolement est composé de plantes annuelles et d'espèces pérennes.

² Etude « Ultra Tree », voir sources plus loin.

Les deux systèmes ont en commun la protection d'une partie des surfaces sous tunnel (> 15%), le recours fréquent à la main d'œuvre bénévole, l'absence de mécanisation pour les phases de semis, de récolte et de désherbage (seulement ponctuellement pour des travaux préparatoires du sol). Les deux systèmes pratiquent l'achat-revente pour élargir leur gamme ou la compléter en début de saison. L'achat peut être réalisé de pair à pair ou via des grossistes.

OCAP et CSA : deux orientations notables

7 projets bruxellois ont pris la forme d'Organisations collectives agricoles à la production (OCAP). Même sans augmentation notable du chiffre d'affaires par unité de travail, les avantages de la mutualisation sont nombreux : moins de solitude, libération des contraintes, spécialisations techniques, répartition de la connaissance, meilleure capacité d'investissement et économies d'échelle. Toutefois, le facteur humain complexifie la mise en place et la pérennisation de ces projets collectifs.

Les CSA avec (ou sans) auto-cueillette se développent à Bruxelles à l'instar des autres régions (il y a actuellement quatre projets). On constate dans ces modèles une importante augmentation du chiffre d'affaires par unité de travail. Les travaux post-récolte (gestion, préparation et conditionnement des commandes), qui peuvent représenter jusqu'à 1/3 du temps de travail, sont réduits. Par ailleurs, le client ne paie plus pour un produit de première nécessité mais pour un système de production. Reste ouverte la question de la reproductibilité de ces modèles à tous les environnements socio-économiques de Bruxelles.

Éléments de rentabilité

Peu nombreux sont les maraîchers et tisières qui ont développé des outils de comptabilité analytique.

De nos observations de terrain et accompagnements, il ressort que la moyenne des chiffres d'affaires par unité de travail se situe entre 25 000 et 40 000 euros par an. On considère généralement qu'en dessous de 25 000 euros/an, les coûts de production ne sont pas couverts. Au-dessus de 40 000 euros/an, les exploitants peuvent se rémunérer et développer une capacité d'investissement.

Ces chiffres donnent lieu à des rémunérations nettes de 700 à 1200 euros/mois, soit en dessous des moyennes nationales pour des charges horaires de 2500 à 2800 heures de travail par an contre 1800 pour un employé à temps plein.

Cependant, dans les projets accompagnés, l'amélioration de la rentabilité est bien réelle dans les quatre à six premières années d'activité, grâce à des choix stratégiques et organisationnels : cultures en phase avec la commercialisation, simplification des canaux commerciaux, élargissement des saisons de culture (production de variétés précoces ou tardives), optimisation logistique, etc.

LES STRATÉGIES URBAINES

Le modèle économique d'une activité agricole en ville peut compter sur plusieurs avantages, au premier rang desquels la proximité entre l'exploitation agricole et les consommateurs. Elle peut donner forme au paysage urbain, caractériser l'environnement, et participer à construire l'identité d'une communauté, comme c'est souvent le cas avec les CSA ou l'auto-cueillette.

Par ailleurs, l'agriculture urbaine peut rendre d'autres services à la ville en plus de l'approvisionnement en nourriture. Elle peut offrir des formations, faire du lien social, reconnecter les citoyens avec la nature, par exemple. L'inventivité des business modèles urbains tient dans la façon dont un service rendu rémunère les autres, et mène à un équilibre : pensons à Atelier Groot Eiland qui a des rentrées venant du secteur de l'insertion socio-professionnelle, ou au modèle de CSA avec animation du quartier de la Ferme du Champ des Cailles à Watermael-Boitsfort.

- «Urbanising in Place», Workshop «Towards a Brussels Center for Agroecology» (septembre 2019) inspiré de Kerckhove, Greet « Sterk Gemengd (...) Hageland & Pajottenland » (1993);
- « Co-developing a cereal network in Pajottenland, Belgium » Van den Abeele, Lucas (2018).
- « Etude Historique du Zavelenberg », ERU (2019).
- Hermesse J., Maughan N., Pipart N., Anciaux G., Heymans E., Wiaux F., Dartevelle G. et Dayez C., 2020 « Ultra Tree : Soutenir l'installation et la viabilité d'exploitations maraîchères dans le (péri-)urbain bruxellois », in Vankeerberghen A. et J. Hermesse (Eds.), « Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles : contributions de recherches en co-création », Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp. 223-262.
- « Evaluation de la production agricole primaire professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale », Laboratoire d'Agroécologie de l'ULB : Boutsen Raphaël, Maughan Noémie & Visser Marjolein (2018)





Les Parisiens considèrent généralement que la Région Île-de-France se limite à Paris et sa banlieue. En réalité, elle est nettement plus vaste, et comprend une surface agricole conséquente et hautement productive.

Les fermes franciliennes font en moyenne 130 ha, soit à peu près le double de la moyenne française. 82% de la surface agricole est consacrée à la culture céréalière. Cette importante SAU couvre un peu moins de 10% des besoins en légumes de la population francilienne. En revanche, elle produit plus de 200% des besoins en blé (même si ceux-ci sont couverts en moitié par du blé importé). Le blé produit en Île-de-France est massivement destiné à l'export. La Région compte à peu près 24 000 ha en bio (moins de 10% de toute l'alimentation des Franciliens). Cela reste très insuffisant pour répondre aux besoins, d'autant qu'à partir de 2022, la restauration collective devra obligatoirement utiliser 20% de produits bio. Le défi est grand. Mais la situation des circuits courts n'est pas exactement parallèle à celle du bio. Sur à peu près 5000 fermes, 800 sont en circuits courts. Celles-ci sont majoritairement situées

dans la petite couronne, la Seine et Marne, à l'est de l'Île-de-France. Sur les 350 Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) qui touchent à peu près 50 000 consommateurs, une cinquantaine sont situées dans Paris.

L'agriculture parisienne a des caractéristiques particulières, par rapport à celles de l'Île de France : d'après l'AFAUP, la majorité des exploitations se font sur les toits. Pour renforcer ce mouvement, le projet Parisculteurs porté par la Ville de Paris veut consacrer 18ha à l'agriculture biologique sur 79 sites.

On considère généralement le rôle de cette agriculture intra-urbaine comme marginal en termes de production alimentaire mais c'est un laboratoire d'expérimentations agricoles irremplaçable. L'agriculture dans la ville dense améliore aussi sa viabilité grâce à la présence de plantes, elle offre des lieux d'éducation alimentaire, de création de lien social et d'emplois en insertion, etc.

Dynamique d'installation

Il est difficile d'avoir des chiffres sur les installations car la Chambre d'agriculture ne comptabilise que celles qu'elle accompagne : 40 installations par an, dont une centaine en bio sur les dix dernières années. Ce chiffre augmente avec aujourd'hui 20 à 30 installations par an en bio, mais toutes ne bénéficient pas d'un parcours d'aide. Et malheureusement, les transmissions des fermes en grande culture ou polyculture sont difficiles : en 2010 à peu près 60% des agriculteurs avaient plus de 50 ans et la moitié d'entre eux ne connaissaient pas leur successeur. On déplore la perte de 150 fermes par an dans la Région. Or, il faudrait environ 250 installations par an pour compenser les départs.

Vu l'urgence, différentes structures d'installation ont émergé. Dans les années 2000, le premier espace-test d'agriculture a vu le jour. En 2003, une loi pour l'initiative économique a permis la création du contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) qui s'appuie sur l'accompagnement des premiers tests d'activités. En parallèle, les premières AMAP ont été fondées. En 2005, elles se sont structurées en réseau. Très vite, la demande des mangeurs a excédé l'offre. Cette situation est à l'origine de la création des Champs des possibles en 2009. A noter également, la création du Réseau national des espaces-tests agricoles (RENETA) en 2012, qui rassemble aujourd'hui plus de 300 espaces.

Le projet

Les Champs des Possibles fait partie d'Abiosol, qui propose un accompagnement à différents acteurs : aux porteurs de projet lors de l'installation (échanges avec des paysans, recherche de financements, gestion, test d'activité...), aux cédants (diagnostic foncier, étude économique, accompagnement à la transmission, formations...) et aux collectivités (accompagnement pour la protection des terres agricoles, diagnostic foncier, mise en œuvre de la directive AB et restauration collective, études et pilotage de projets d'installation). Environ 200 projets contactent Abiosol chaque année, et ce nombre est en croissance. Les sollicitations des collectivités sont également de plus en plus nombreuses mais il est difficile de mobiliser les cédants.

Au sein d'Abiosol, Les Champs des Possibles est une couveuse et une coopérative d'activités agricoles alimentaires et de développement local, qui couvre trois secteurs: la production agricole biologique et paysanne, la transformation et

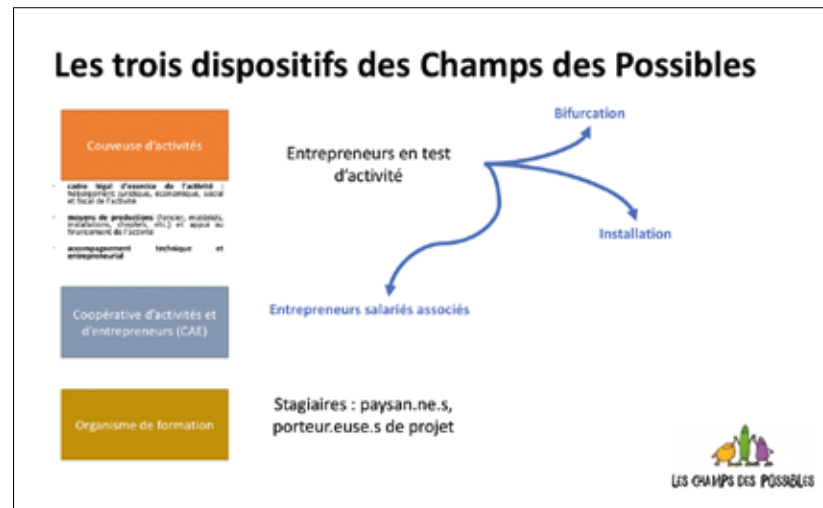
l'artisanat alimentaires, et enfin l'accompagnement, le conseil et la formation. Le modèle économique de la coopérative repose d'une part sur le chiffre d'affaires qu'elle génère, dont un prélèvement de 10% sur les bénéfices des entrepreneurs coopérateurs (voir infra) supporte les frais de fonctionnement, et d'autre part sur des subventions de la Région, de l'Agence de l'Eau et des Départements.

La couveuse permet aux paysans de tester leur activité durant un à trois ans, avec un accompagnement technique et entrepreneurial. Elle met à leur disposition des moyens de production (matériel, infrastructures, animaux...) et le foncier (généralement loué par les Champs à d'autres structures comme Terre de liens). Il y a trois types de parcours :

1. l'immersion, organisée en collaboration avec le Réseau fermes d'accueil d'Île-de-France, qui permet de tester le métier aux côtés d'un agriculteur ;
2. le test d'activité sur un site mis à disposition par la coopérative ;
3. l'association de transmission qui connecte des futurs paysans à des cédants.

Les activités testées au sein de la couveuse sont principalement le maraîchage, les plantes aromatiques et médicinales, les petits fruits, le cresson (culture historique en Île-de-France). Il y a également de l'élevage de volailles, de la polyculture et des boulangers. Un laboratoire de transformation est en cours d'ouverture : il s'agit donc d'une ferme expérimentale, un tiers-lieu alimentaire.

Un élément clé pour l'installation utilisé par les Champs est le contrat d'appui au projet d'entreprise, un contrat de droit privé qui ne crée pas de lien de subordination entre la structure accueillante et le porteur de projet. Le contrat est valable un an, renouvelable deux fois, et compatible avec une autre activité à temps partiel ou avec des allocations au chômage, tant que la nouvelle activité n'est pas rémunératrice. Entre 2009 et 2019, des contrats ont été signés avec 72 entrepreneurs (40% de femmes et 60% d'hommes), issus de tous les milieux professionnels. Sur les 35 personnes qui sont passées par le parcours « test d'activité », seules 4% ne sont pas restées dans la branche et 100% des entreprises créées sont pérennes à cinq ans.



Après la couveuse, il est possible de rester dans la coopérative d'entrepreneurs en tant qu'entrepreneur salarié associé (ESA). Ce statut, dérogatoire au Code du travail, permet le développement durable de l'activité au sein de la coopérative après la phase-test. Les entrepreneurs peuvent s'associer à titre individuel ou à plusieurs, en reprenant une ferme déjà existante ou nouvelle. La coopérative finance les outils de production, offre une complémentarité entre les professionnels et des services mutualisés.

La moyenne du chiffre d'affaires annuel sur le test d'activité est de 33 000 euros. En maraîchage, dont le principal mode de commercialisation est l'Amap, il y a rarement moins de 20 000 euros de chiffres d'affaires. Pour les entrepreneurs salariés associés, le chiffre d'affaires annuel moyen est de 70 000 euros, pour une rémunération brute annuelle de 20 000 euros. Cette activité rémunère également des emplois saisonniers ou durables.

En phase avec les grands enjeux de la transition agricole, Les Champs soutient trois types de productions :

- 1. L'arboriculture.** C'est un secteur en crise ; 80% des vergers ont disparu en 40 ans, alors que la demande en fruits locaux explose. Il y a peu d'installations, notamment à cause des aléas climatiques. Les Champs propose un accompagnement spécifique pour la transmission de fermes arboricoles et la reprise de vergers enfrichés.
- 2. L'élevage ovin.** Quasiment absente de la région, cette activité est plébiscitée par les gestionnaires d'espaces naturels et par les céréaliers. La coopérative participe donc à des projets de recherche et de sensibilisation à ce métier.
- 3. Le maraîchage.** C'est un secteur très dynamique. Une étude que nous avons menée démontre que les fermes maraîchères sont généralement viables, avec des rémunérations mensuelles plus élevées que le revenu minimum, une indépendance vis-à-vis des aides européennes de la Politique agricole commune (PAC) et des investissements moins élevés que dans le reste du monde agricole (en moyenne, 60 000 euros par ha). Jusqu'à 6% des investissements neufs sont subventionnés par des fonds européens pour l'agriculture biologique. Grâce à ce faible endettement, la vingtaine

de fermes suivies dans notre étude est pérenne. Leur chiffre d'affaires augmente et la plupart ont créé des emplois. Les résultats sont donc encourageants. Mais cette étude est moins positive concernant la viabilité du métier (temps de travail, pénibilité physique, charge psychologique élevée).

En Île-de-France, la demande en produits locaux et bio explose, avec une dynamique de mise en réseau entre agriculteurs et avec des citoyens ; de même, les acteurs de l'accompagnement sont bien coordonnés et leur partenariat avec les collectivités est précieux. Soulignons aussi l'importance des subventions pour les structures d'accompagnement à l'installation, pour les nouvelles fermes et pour les périodes de transition professionnelle. Mais les défis restent nombreux : sensibiliser aux métiers agricoles, mobiliser des NIMAs au-delà du maraîchage, lier modèles inspirants et restauration collective, structurer les filières, sortir du déni général concernant les milliers de transmissions qui ne trouveront pas de repreneurs, et déverrouiller l'accès au foncier ! Notre vœu pour la décennie à venir serait de voir se développer la notion de ferme collective et coopérative, avec des entrepreneurs salariés durablement installés et capables d'accueillir à leur tour des personnes en test d'activité.



DISCUSSION

FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE DU SECTEUR : CHOIX INDIVIDUELS VERSUS RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

RÉDACTION DE LA SYNTHÈSE : THIAGO NYSSENS



Les différents constats de terrain émanant de l'expérience BoerenBruxselPaysans témoignent de modèles économiques fragiles et de métiers peu rémunérateurs. Les besoins financiers sont individuels : un porteur de projet en maraîchage pourrait se satisfaire d'un revenu assez bas pour différentes raisons.

Néanmoins, quelle est la responsabilité sociétale lorsque ce genre de modèles est soutenu par la collectivité ? Selon le chercheur François Lohest, lorsque les pouvoirs publics soutiennent ces modèles d'agriculture urbaine, il y a un risque d'appropriation de l'image et des conséquences positives de l'activité, sans qu'il y ait pour autant une remise en question du contexte sociétal responsable de la précarité du secteur. L'intention, certes louable, de la collectivité peut se révéler insidieuse.

Quelques éléments appuient ce propos. Les principaux effets de la Politique Agricole Commune (PAC), par exemple, vont à l'encontre de la paysannerie et de la production locale d'aliments (concentration des exploitations, soutien aux marchés d'exportation, libre commerce). Comment ce budget de 60 milliards d'euros par an pourrait-il s'orienter vers le soutien d'une agriculture qui nourrit les communautés ?

A une échelle individuelle, la production est liée à l'acceptation d'un revenu très bas, ce qui s'avère démotivant pour un porteur de projet de maraîchage. Or, il s'agit aujourd'hui de la principale porte d'entrée vers les métiers de l'agriculture, qui connaissent une grave crise de succession depuis une trentaine d'années.



LE MÉTIER DE MARAÎCHER (SUR PETITE SURFACE) SE TROUVE-T-IL DANS UNE IMPASSE ?

Ces quinze dernières années, le métier s'est développé, et des solutions techniques, logistiques et organisationnelles ont été mises en place pour améliorer la rentabilité des exploitations. Tout ce qui ressort de la responsabilité du maraîcher semble avoir été exploré.

Dès lors, ce métier est-il voué à stagner dans une fragilité économique ? Peut-être existe-t-il d'autres pistes à explorer :

- **Des modèles de production plus variés.** Favoriser l'entrée dans le métier agricole par d'autres voies que le maraîchage sur petite surface (petit élevage, fruiticulture, grande culture etc.). Pour ce faire, il faut œuvrer à la diminution des barrières à l'entrée (investissements, formation, etc). Une piste centrale quand on sait que l'un des rôles de l'agriculture urbaine est d'être un tremplin pour l'effectif rural agricole de demain.
- **Des statuts adaptés aux entrants.** Le témoignage des Champs des possibles démontre que des statuts adaptés peuvent favoriser des trajectoires d'installation progressives et sécurisées. Les résultats en termes de création d'emploi et de rentabilité sont probants.
- **Des filières courtes et équitables.** Les mutualisations commerciales jouent un rôle majeur, pour autant qu'elles soutiennent un prix juste, au travers du circuit court et de pratiques commerciales équitables, à l'instar des nombreuses coopératives d'agriculteurs qui émergent. Pour le maraîchage urbain en petite surface, le lien direct avec les consommateurs (via des formes d'abonnements, GASAP, AMAP, CSA...) est primordial pour la viabilité économique.
- **Les Organisations collectives agricoles à la production (OCAP)** contribuent à rendre le métier de producteur plus attractif pour les jeunes (moins d'isolement, structure collective autre que familiale, etc.)
- **Le rôle des pouvoirs publics.** Nos actions ont une influence limitée, voire nulle, sur le contexte socio-économique global et les politiques euro-

péennes (PAC). Il est dès lors fondamental que les instances publiques communales ou régionales puissent tester, soutenir et renforcer l'agriculture nourricière.

- **Les communes bruxelloises** ont un rôle direct à jouer, notamment dans la mise en place de régies agricoles (structures communales dont la fonction est la production primaire d'aliments pour les collectivités, avec une main d'œuvre agricole généralement salariée). Notons aussi l'intérêt d'y associer des parcours d'insertion socio-professionnelle (en collaboration, par exemple, avec Actiris, des CPAS, des coopératives de logements sociaux, etc). Par ailleurs, l'implication des communes et CPAS dans la mise à disposition des terres peut être cadrée par des régies foncières.
- **La Région bruxelloise** réfléchit à fixer un cadre financier plus structuré, au travers d'une ordonnance agricole. Elle souhaite co-construire cette ordonnance avec les acteurs, mais le contexte sanitaire génère un certain retard sur le processus. La Région a aussi lancé un marché public pour étudier la façon dont Bruxelles peut s'approprier la PAC pour soutenir sa propre politique agricole.



PERSPECTIVES POUR BOERENBRUXSELPAYSANS

Comment BBP ou d'autres acteurs bruxellois pourraient-ils concrétiser un projet comme Abiosol, dont fait partie Les Champs des Possibles ? Une telle plateforme permettrait de renforcer la coopération entre les nombreuses structures publiques et privées engagées dans le déploiement de l'agroécologie. Quelques pistes se dégagent des échanges :

- 1. la revalorisation sociale** (par les pouvoirs publics, les mangeurs et le monde professionnel y compris agricole) **du métier de paysan**. La quête de sens a pris de l'importance dans la motivation des nouveaux entrepreneurs. La notion d'« œuvre » remplace celle de « travail » dans leur démarche. Il s'agit de construire quelque chose de plus collectif, composer un nouvel équilibre entre le travail et la contribution à un projet de société, un nouvel écosystème urbain qui réconcilie la ville et la campagne.
- 2. le décloisonnement entre ville et campagne**, la notion de « local » est transformée par les nouveaux paysans. La notion de « communauté métropolitaine » renvoie à l'idée de Cité réunissant ville et campagne.
- 3. la construction de « tiers lieux alimentaires »**, des espaces collectifs qui créent un réseau de pratiques et de terroirs. Il est indispensable de penser l'articulation entre l'agriculture urbaine et les infrastructures, notamment des réseaux de mobilité active conçus pour la logistique de proximité. Le territoire offre de nombreuses possibilités pour un tel chantier urbanistique, qui pourrait aussi activer de nouveaux métiers.

Le métier de paysan a toujours été dur, exigeant, mais le sens qu'il donne à des vies urbaines déracinées, sa revalorisation sociale et économique, portée par des initiatives comme BBP et Les Champs des Possibles, permettent de penser que c'est bel et bien un métier d'avenir.



FICHE-PROJET

LES CHAMPS DES POSSIBLES

ACTEURS

Les Champs des Possibles, Réseau national des espaces-test agricoles, Réseau des AMAP en Île de France, Terre de liens, Agriculteurs bios d'Île de France

DATES-CLÉ

- 2000 : premiers "tests d'activité" en France (non agricole)
- 2003: Loi pour l'initiative économique - contrat CAPE
- 2005: réseau des AMAP d'Île de France
- 2008: premiers espaces test agricoles en France
- 2009 : mise en place d'un dispositif régional de test d'activité agricole à l'impulsion de paysans et citoyens du réseau des AMAP Île-de-France
Création de l'association Les Champs des Possibles au sein d'ABIOSOL
- 2012: Création du Réseau national des Espaces Test Agricoles RENETA
- 2016 : Les Champs des Possibles se transforme en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Depuis, cette Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs (CAE) accueille des entrepreneurs salariés associés qui souhaitent, après un test d'activité, développer durablement leur activité dans cette entreprise partagée.
- 2020: plus de 60 ETA

<https://www.leschampsdespossibles.fr>

CHIFFRES-CLÉ

12 millions d'habitants dans la Région Île de France
Dont 2.2 habitants à Paris

Agriculture en Île de France :

SAU 47% du territoire régional, 569 000 ha

82% de la surface agricole en **céréales**

4.2% de la SAU = 24 000 ha en **bio** (contre 6% en France)

Moyenne d'une ferme : 130 ha (double de la moyenne nationale)

1 ferme pour 2400 mangeurs (contre 1 pour 148 en France)

5000 exploitations agricoles dont **447 fermes en bio** (environ 10%) dont 169 en grande culture et 157 en maraichage d'une surface moyenne de 37 ha

353 AMAP qui touchent **50 000 mangeurs** (0.5% de la population francilienne), dont 50 dans Paris

La moitié des 157 fermes maraichère en bio sont en AMAP.

Taux de couverture alimentaire :

10% des légumes et 200% de blé nécessaires à l'alimentation francilienne

Nouveaux besoins de la restauration collective :

20% de bio pour 30 millions de repas en 2022 (Loi Egalim)

OBJECTIF CLÉ

Les Champs des Possibles est une **coopérative d'activités agricoles et alimentaires** qui réunit paysans, artisans alimentaires, consultants, animateurs porteurs de projet, consommateurs, collectivités et autres associés autour d'un projet de coopération économique et sociale.

Par la construction pas à pas d'une **entreprise partagée** activant des solidarités sociales et professionnelles, ses coopératrices et coopérateurs entendent encourager et faciliter l'accès aux métiers liés directement ou indirectement à la production agricole et développer autour de l'alimentation – bien commun de l'humanité – des relations économiques fondées sur la confiance et l'échange équitable plutôt que sur la défiance et la prédation.



UNE AGROÉCOLOGIE SANS TERRE ?

INTRODUCTION

LA TERRE COMME BIEN COMMUN

PAR ROSELYNE DE LESTRANGE

Nous avons présenté, dans les deux chapitres précédents, un objectif du projet Agropolis : structurer, à l'échelle supra-régionale l'archipel des terres et des dynamiques paysannes en un projet d'agriculture de territoire.

En utilisant le mot « terre », nous affirmons ici que la problématique d'accès au sol ne soulève pas que des questions réglementaires et stratégiques. Il s'agit également du paysage ou de la justice environnementale – question qui n'a jamais été autant d'actualité en cette période de pandémie. L'importance du sol cultivé pour la décarbonation et la résilience de nos territoires est désormais acquise par l'Europe. Pour autant, les initiatives concrètes de transition dans la gestion de la terre font encore majoritairement partie de la sphère dite « alternative ».



Ces pages abordent des questions techniques mais aussi éthiques et politiques. Parmi elles, la stabilité de la Cité, la survie de ceux qui cultivent et la subsistance de l'ensemble de la population. Quelles conséquences aurait la reconnaissance du principe, défendu par Thomas More dans « L'Utopie », selon lequel la terre serait un bien commun et non une ressource économique ? Quels droits et devoirs pour ceux qui cultivent ? Quelles conditions de jouissance de la terre et de ses ressources ? La gouvernance locale ne devient-elle pas un échelon crucial pour la mise en place d'une politique agroécologique métropolitaine ? Les stratégies flexibles, souples et variées ne sont-elles pas les meilleures garantes de durabilité de toute dynamique ? Quels dispositifs peut-on inventer pour réguler et garantir cette flexibilité ?

Pour explorer ces questions, nous allons comparer les situations de Bruxelles et de Nantes. La métropole fonctionnelle de Bruxelles est un bassin de vie sans statut administratif, pour lequel le développement d'une politique foncière et agricole fondée sur une concertation avec les pouvoirs locaux est désormais indispensable. Sa qualité de Ville-Région impose à la capitale proprement dite une très forte pression sur les sols non-construits, y compris les rares sols cultivés, qu'ils soient ou non en zone agricole. Dans le cadre de sa stratégie Good Food, le gouvernement de la RBC travaille à faire évoluer les conditions d'accès à la terre et à mettre en place des collaborations avec le secteur agricole conventionnel et les Régions voisines pour créer un bassin nourricier.

La métropole de Nantes est, en revanche, une entité administrative. Elle a mis en place un Projet Alimentaire de Territoire et bénéficie d'outils souples et créatifs pour faire progresser l'accès au foncier alimentaire. Mais contrairement à Bruxelles, l'agriculture ne fait pas partie de ses compétences politiques.

Les deux situations ont en commun trois éléments : une ceinture verte historique, des institutions publiques mobilisées et une culture de l'expérimentation territoriale.

RETOURS SUR L'EXPÉRIENCE DE BBP

BRUXELLES ET SES TERRES

ORATEUR : MAARTEN ROELS

RÉDACTEUR : ANTOINE GÉRARD



Carte de la Belgique, d'après Ferraris, établie en 1831 par Ph. Vandermaelen

Le va-et-vient de l'agriculture urbaine entre le 19^e et le 21^e siècle

La carte de Ferraris (1777) témoigne de la présence de nombreuses zones maraîchères entrecoupées de champs de céréales dans la périphérie de la ville de Bruxelles. Les productions agricoles de l'hinterland bruxellois étaient alors quasi-exclusivement destinées à nourrir la population bruxelloise.

A partir de la révolution industrielle, de nouveaux quartiers résidentiels et industriels se sont petit à petit installés sur ces terres agricoles. L'industrie textile, qui nécessitait de grandes superficies au sol, a notamment contribué à la modification spatiale des campagnes.

Les 19^e et 20^e siècles ont donc vu la production agricole se déplacer de plus en plus loin des villes, jusqu'à ce que l'essor du transport la rende accessible

à l'échelle mondiale. Le commerce globalisé, tel qu'il s'est développé au 20^e siècle, a lentement scellé la rupture des liens économiques entre les terres agricoles périphériques de Bruxelles et la ville. La Politique Agricole Commune (PAC), axe stratégique de l'Europe pour le développement d'un marché intérieur compétitif, a également poussé les fermes à s'agrandir et à s'orienter vers les marchés internationaux induisant une conversion des terres maraîchères en terres destinées à l'élevage et aux grandes cultures.

En 1970, il subsistait autour de Bruxelles encore 2000 *boerkozen*¹, nom donné aux producteurs de fruits et légumes de la périphérie qui acheminaient leur production jusqu'aux marchés bruxellois. Ce chiffre est descendu à quelques dizaines au tournant du 21^e siècle. L'un des derniers éleveurs bruxellois de bovins, décédé en 2018, a témoigné de la façon dont la ville avait englouti ses parcelles, de sorte qu'il s'était retrouvé coincé à l'intérieur du tissu urbain, ne parvenant même plus à entrer dans sa propre ferme avec son tracteur.

LE RETOUR DES BOERKOZEN

Nous assistons, depuis le début du 21^e siècle, à un retour d'une production maraîchère nourricière à destination des populations locales. Au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, on comptait en 2018 pas moins de 40 nouveaux projets d'agriculture urbaine (pleine terre et hors-sol).²

Deux facteurs au moins attestent de la situation de précarité de ces nouvelles activités agricoles.

Une installation hors des zones agricoles

La Région de Bruxelles-Capitale compte 227 ha affectés en zone agricole au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), dont 94% à Anderlecht, dans le quartier de Neerpelle, au sud-ouest de Bruxelles. Mais, si l'on n'en croit les déclarations à la PAC, 255 ha sont effectivement utilisés par des agriculteurs (98% pour l'élevage et 2% pour le maraîchage et autres).

¹ Voir chapitre 2.

² R. Boutsen, N. Maughan et M. Visser, 2018. « Evaluation de la production agricole primaire professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale », étude réalisée pour le Service public régional de Bruxelles (SPRB) Economie et Emploi, Service Economie, Cellule agriculture, 2018.

Comment expliquer ces chiffres ? D'une part, les terres situées en zone agricole sont loin d'être toutes cultivées. De nombreux logements avec jardins ont été construits dessus, pour la plupart avant leur affectation au PRAS. Ainsi seulement 118 ha se trouvent à la fois en zone agricole et déclarés à la PAC. D'autre part, 133 ha sont, à l'inverse, déclarés à la PAC mais pas situés en zone agricole. Ces terrains sont majoritairement situés en zone verte et parfois sujets à différents classements (Natura 2000, par exemple). Il s'agit donc d'activités agricoles principalement vouées à maintenir un paysage et/ou un état de biodiversité (cultures fourragères et pâtures). Sur les 227 ha de terres agricoles de Bruxelles, seule la moitié est donc réellement affectée à l'agriculture.

La plupart des nouveaux projets d'agriculture urbaine évoqués précédemment sont installés en-dehors des zones agricoles, généralement dans des zones protégées (zones vertes, zones de parcs, patrimoine culturel, Natura 2000...). Les prescriptions du PRAS ne sont pas claires par rapport à la possibilité de tenir des activités agricoles dans ces zones, ce qui affaiblit la légitimité des projets (difficultés pour obtenir des permis d'environnement et d'urbanisme, risque de mise en demeure par une autorité publique, etc.).



Des contrats précaires

Nous observons que la grande majorité des NIMAculteurs (agriculteurs Non-Issus du Milieu Agricole) n'ont aucune sécurité par rapport à leur accès à la terre. Ils ne disposent que de contrats précaires (résiliables à tout moment) ou de conventions d'occupation temporaire, les propriétaires publics ou privés préférant garder la main sur l'utilisation à long terme des terrains. N'étant pas des acteurs historiques, ils n'ont pas accès aux terres agricoles de Neerpede sur lesquelles les descendants des boerkozen, majoritairement reconvertis à l'élevage bovin, disposent de baux à ferme.

Durant les cinq années du projet BBP, nous avons identifié différents types de contrats d'occupation des terres :

- **Location par bail à ferme** : mode de mise à disposition dominant, liberté de culture pour l'agriculteur sur une durée de 4 tranches de 9 années ne pouvant être interrompue par le propriétaire que pour le motif d'une exploitation personnelle.
- **Location par bail emphytéotique** : transfert de droits réels pour une durée de minimum 27 ans.
- **Convention d'occupation** : régulièrement utilisée par les administrations, mise à disposition des terres pour une durée courte et déterminée avec une série de clauses à respecter.
- **Commodat** : prêt à titre gratuit, inscrit dans le Code Civil, pour une durée déterminée ou non. Grande liberté dans l'établissement des clauses à respecter par le prêteur et par le preneur.

L'IMPLICATION DES AGRICULTEURS EN PLACE

Nous dressons donc un double constat : d'une part, au moins 118 ha de terres agricoles en RBC sont exploitées via des baux à fermes en dehors de l'agro-écologie et des circuits courts et, d'autre part, il y a un grand nombre de NIMA-culteurs en recherche de terres à cultiver ou d'une plus grande sécurité sur les terres qu'ils cultivent déjà.

Il est dès lors essentiel de collaborer avec les agriculteurs conventionnels installés dans la RBC et dans la périphérie, pour qu'ils prennent conscience de leur rôle dans l'évolution vers la résilience alimentaire. La grande majorité de ceux-ci arrivent en fin de carrière. Ces questions devront donc être abordées avec leurs successeurs. La transmission des activités, qu'elle soit intrafamiliale ou non, est en effet une opportunité majeure pour soutenir l'installation de nouveaux modèles agricoles.

Il semble par ailleurs opportun de créer des outils communs aux différents pouvoirs publics impliqués à Bruxelles et en périphérie, pour une meilleure gestion des terres de Bruxelles-Métropole.

PAYSANS CHERCHENT TERRES

Le projet BoerenBruxselPaysans (BBP) a collaboré avec Terre-en-vue pour chercher des terres permettant l'installation de nouveaux projets.

Pour ce faire, Terre-en-vue a mis en place une méthodologie basée sur:

- une cartographie des terres pouvant potentiellement accueillir un projet agricole, accompagnée d'une base de données pour répertorier les informations de terrains ;
- une connaissance approfondie de la législation en termes de mise à disposition de terres.

A partir de 2017, Terre-en-vue a visité des terrains, rencontré des propriétaires privés et publics et leur a présenté les modèles agroécologiques et les solutions juridiques pour mettre leurs terres à disposition. Des projets ont ainsi pu voir le jour et des partenariats importants ont été créés avec certains pouvoirs publics.

Concrètement, un premier appel à projet a pu être lancé en 2018 pour un peu plus de 2 ha de terres à Neerpede, louées à Terre-en-vue par la Commune d'Anderlecht par bail emphytéotique. Trois projets ont pu s'y installer: RadisKale, Smala Farming et Hierba Buena. Il s'agissait d'une ancienne prairie à chevaux occupée de façon précaire, l'un des très rares terrains de cette zone où l'occupant ne disposait pas de bail à ferme.

Un second terrain d'1,2 ha à Jette, loué pour 10 ans par commodat à Terre-en-vue via l'ASBL la Ferme pour enfants de Jette, a vu s'installer trois projets: Les Garçons maraîchers en 2020, Cour'jette et Les simples Jettoises en 2021. Une location par bail emphytéotique par la commune de Ganshoren est également en cours de finalisation. Ces terrains ont tous les deux pu être mis à disposition suite au décès du précédent occupant. Ceci illustre l'importance de nouer des contacts avec les agriculteurs afin de pouvoir être avertis lorsque des terres se libèrent et réagir rapidement pour obtenir les terrains.

A Uccle et à Neder-Over-Heembeek, Terre-en-vue a obtenu l'accord d'agriculteurs pour qu'ils renoncent à leur titre d'occupation afin qu'une activité de maraîchage puisse démarrer. Ce type d'accord nécessite de gagner la confiance des agriculteurs et de les convaincre du rôle qu'ils peuvent jouer.

Les cinq années du projet BBP ont également montré l'importance de rencontrer les riverains et de travailler avec des paysagistes pour intégrer au mieux les infrastructures agricoles dans le paysage.

UN BESOIN DE POLITIQUE FONCIÈRE

Au contact du projet BBP et des recherches de Terre-en-vue, les pouvoirs publics régionaux bruxellois se sont rendu compte de la nécessité, pour développer l'agriculture urbaine, de mettre sur pied des politiques foncières à long terme. En effet, les pouvoirs publics régionaux et communaux bruxellois sont de grands propriétaires fonciers et la majorité des terres sont occupées via des contrats de longue durée.

Il n'existe à ce jour aucun moyen de réguler le marché foncier en Belgique, ce qui donne lieu à une flambée des prix des terres agricoles. Il est notamment nécessaire, au-delà du PRAS, de développer des outils de régulation foncière avec différents objectifs:

- Le monitoring : un observatoire du foncier agricole qui permettrait de répertorier l'ensemble des ventes et de concentrer l'information utile pour chaque parcelle (propriétaire, occupant, contrat, durée, présence d'un successeur, etc.).
- La gestion : en France, le contrôle de structure permet de monitorer toutes les locations des terres agricoles. Cet outil peut refuser certaines locations lorsqu'elles ne sont pas en ligne avec la politique agricole de la région (par exemple, parce qu'il y a déjà trop de telle ou telle production). La SAFER, autre mécanisme français, a un impact sur le marché foncier via l'application de droit de préemption. De tels mécanismes sont inexistant en Région de Bruxelles-Capitale.
- Les aspects juridiques : le bail rural environnemental, adapté du bail à ferme, permettrait d'inclure des exigences en termes d'environnement et d'impact social.

CONCLUSIONS

Avec BoerenBruxselPaysans, nous avons observé, entre 2017 et 2021, une croissance de la demande pour des terres agricoles en Région de Bruxelles-Capitale. Nous avons recherché des opportunités foncières et les résultats les plus rapides ont été obtenus via la collaboration avec des pouvoirs publics, eux-mêmes propriétaires de terres. L'importance de collaborer avec les agriculteurs (sensibilisation aux circuits courts, plans de transmission pour ceux qui n'ont pas de repreneur, etc.) a également été mise en avant.

Les premiers jalons d'une politique foncière régionale ont été posés. Celle-ci devra permettre de mieux réguler le marché foncier acquisitif et locatif afin que les terres puissent être des leviers de politiques agricoles et alimentaires régionales.

Le développement de l'agriculture urbaine dans les espaces interstitiels méritent également d'être soutenus. Ceci doit notamment passer par des modèles agricoles innovants (SPIN Farming³, hors-sol, etc.) et probablement des adaptations de réglementations urbanistiques, afin de tenir compte des nouvelles infrastructures nécessaires à ces activités.

Enfin, nous voulons souligner l'importance de maintenir la qualité rurale de Neerpede ainsi que la qualité paysagère des autres espaces ouverts de Bruxelles (Zavelenberg, Kauwberg, Plateau Engeland, etc.). L'agriculture a permis à ces espaces de n'être ni boisés ni bâtis durant les siècles passés. L'essor de projets agricoles doit se faire dans le respect du cadre de vie de tous les habitants, y compris la faune et la flore.



³ Small Plots Intensive Farming (culture intensive sur petits espaces).

ÉTUDE DE CAS

NANTES : DÉVELOPPER LE FONCIER ALIMENTAIRE

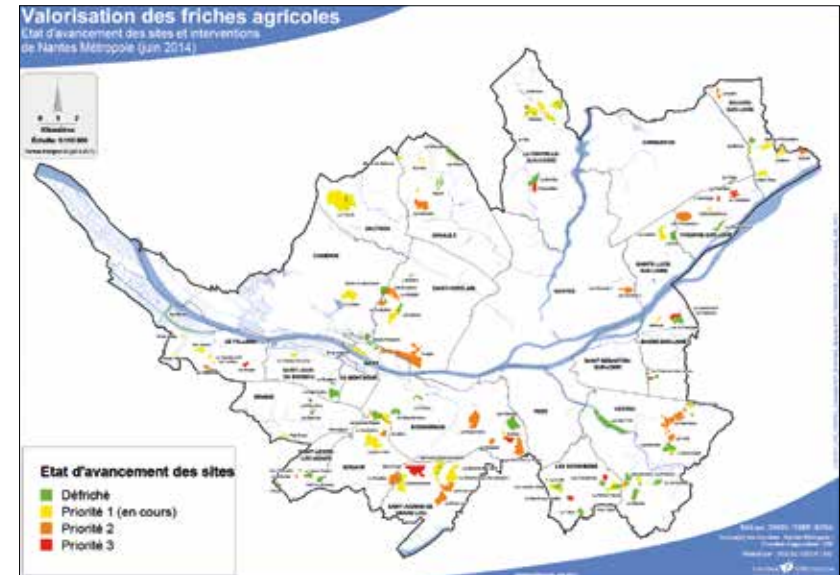
ORATRICE : CHRISTINE MARGETIC
RÉDACTION : ROSELYNE DE LESTRANGE



Nantes est considérée comme une « métropole agricole » au sens géographique (13 500 ha de SAU) mais aussi en terme de gouvernance. La question de l'agriculture urbaine et péri-urbaine y est assez ancienne et prend des formes originales, qui ont conduit à faire évoluer l'appréhension de son foncier, désormais considéré comme alimentaire. Cette expression de « foncier alimentaire » amène l'idée d'un patrimoine culturel collectif, qui va dans le sens d'un bien social agricole commun. Envisagé sous cet angle, le foncier agricole est systématiquement intégré dans les politiques de développement territorial, y compris dans des documents d'urbanisme, et adopté, par différents acteurs, dans des politiques nourricières multifonctionnelles. Les autorités territoriales assument une volonté de connexion forte avec le monde agricole. Pour contourner l'absence de compétence agricole de la Communauté Métropolitaine, elles ont mis en place plusieurs outils : désignation d'un vice-président en charge

de l'agriculture urbaine en 2000, partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique depuis 2007 ou encore compétence de la transition alimentaire à la ville de Nantes. Ce glissement de l'agriculture urbaine à la transition alimentaire marque bien l'évolution de la réflexion de Nantes autour de ses enjeux agricoles.

Le territoire compte 240 exploitations : un tissu important et dynamique mais insuffisant pour la taille de la population. L'élevage (bovin, ovin et avicole) y prédomine. Le maraîchage donne malgré tout sa renommée à l'agriculture nantaise : on parle d'un bassin maraîcher nantais, dont la production emblématique est la mâche. Une autre activité-phare est la viticulture avec le Muscadet. Enfin, il y a une activité de pépinières et d'horticulture. On observe un vrai maillage de ces cultures, en termes de filières mais aussi géographiquement.



Valorisation des friches agricoles ; source Barreau, D. (2014).
Agir pour l'agriculture : Nantes Métropole. Pour, 4(4), 351-360. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0351>

UN SOUTIEN POLITIQUE PRÉCOCE

Il n'y a pas d'agriculture sans support de production. A Nantes, les politiques d'urbanisme préservent les zones agricoles, pour des raisons économiques (le maraîchage intensif et la viticulture représentent beaucoup d'emplois saisonniers) et écologiques (la métropole assume un objectif de 50% de SAU en production biologique). Tous les projets en agriculture biologique sont systématiquement aidés. Il y a une belle dynamique d'installations (de 5 à 10 par an), ce qui malheureusement n'est pas suffisant pour contrecarrer le non-renouvellement : près de la moitié des 240 exploitations n'ont pas de successeur connu, malgré l'accompagnement proposé par la Chambre d'agriculture. L'autre grande cause de la perte de SAU est l'urbanisation.

Il y a 50 ans déjà, un travail important de cartographie, croisé avec des données de population, a permis d'identifier les terres à maintenir absolument. A une période où le foncier agricole était consommé sans états d'âme, c'était une réflexion originale. Cette philosophie perdure via plusieurs dynamiques, comme celle des espaces périurbains laboratoires (exemple : dès 1994, Bouguenais, ville agricole, crée le programme Pollen et le réseau ville fertile de la commune). Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture ont identifié des espaces agricoles durables (transposés dans les documents d'urbanisme en 2002) et créé des forêts urbaines. Bien qu'il soit très « vert », le territoire accuse en effet une perte de biodiversité.

La métropole a développé des projets spécifiques : plans de gestion durable, plantation de haies bocagères et projets d'agroforesterie, ainsi que des baux environnementaux systématiques en zone agricole.

Dans les années 2000, le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), qui met en œuvre les préconisations du Schéma de cohérence Territorial (SCoT), identifie 16 464 ha en agriculture durable pour renforcer le foncier nourricier, aux côtés des 13 912 ha d'espaces naturels et forestiers, en majorité gérés par les agriculteurs. Le PLUm classe les espaces agricoles en trois catégories :

- Secteurs Ad : espaces agricoles durables, les plus restrictifs et les mieux protégés. On y vise une multi-fonctionnalité de l'agriculture ;
- Secteurs Ao : espaces agricoles ordinaires ;
- Secteurs Acl : espaces agricoles à constructibilité limitée. Ils peuvent éventuellement accueillir d'autres opérations mais doivent rester agricoles et durables.

La métropole a également créé un outil original de maintien du foncier agricole : les périmètres de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN). L'activité agricole doit y prédominer et les acteurs et agriculteurs sont obligés de mettre en place des plans d'actions pour gérer ces terres au bénéfice du territoire local. Le PEAN est une démarche juridique forte : il s'impose au PLUm, et aux propriétaires. Une fois qu'un périmètre a été validé, seul le Conseil d'Etat peut le révoquer. Cette logique de la pérennisation des terres en milieu périurbain est essentielle.

RECONVERSION DES FRICHES

Nantes est aussi emblématique pour son programme de remise en exploitation des terres en friche. A une époque où on ne parlait pas encore de friches agricoles, dans les années 2000, un diagnostic a été réalisé avec les communes et les réseaux professionnels, qui a permis d'identifier 3700 ha de friches reconvertibles car assez récentes (moins de 6 ans, période après laquelle le coût de remise en état devient trop élevé). Dans ces 3700 ha, il y avait 1500 ha de terres à chevaux, qui ont été pointées comme de potentiels espaces agricoles. On a identifié 155 sites (2000 ha), dont 43 prioritaires, volontairement répartis sur toutes les Communes de la métropole pour bien engager toutes les échelles de gouvernance. Ces 43 sites sont passés à 88 en 2014.

Cette dynamique a été gérée par des comités de pilotage constitués d'un représentant de la métropole, un élu de la commune, un représentant de la chambre d'agriculture, des habitants et des membres d'Associations foncières agricoles. Un long travail d'identification des propriétaires a été réalisé – parfois une parcelle de 300 m² avait 20 propriétaires différents, qui ne savaient même pas qu'ils étaient propriétaires ! Il y a eu ensuite un travail de sensibilisation et d'identification de projets viables et originaux puis un accompagnement technique avec une expertise environnementale. La SCIC Nord-Nantes (coopérative qui associe une diversité d'acteurs) a été créée pour assumer le défrichage, financé par la métropole à hauteur de 80%, et la gestion du foncier en attendant l'installation d'un porteur de projet. Cela a donné lieu à une réelle mobilisation locale. Les moyens financiers dégagés sont importants. Outre le défrichage, il y a les aides à l'installation des agriculteurs et à l'accompagnement technique, avec une expertise environnementale.

Malgré ces soutiens, après quelques années, la proportion de friches ne diminue pas à cause de nouveaux enrichissements. La dynamique se poursuit donc autour de trois idées de base :

- 1. La patience et l'ouverture**, le respect des interlocuteurs professionnels disposés à prendre un site en charge. Dernièrement, on ne parle plus de friches mais de « délaissés agricoles ». Le terme suggère que l'on peut revenir à de l'agriculture plus facilement. Sur la période 2009-2017, 51 sites couvrant 450 ha ont été défrichés, au bénéfice de 30 exploitations. Ce n'est pas négligeable.
- 2. La compréhension du territoire**. Elle demande une connaissance fine des contextes. En partenariat avec l'université, une observation permanente des délaissés a été mise en place.
- 3. Un Appel à Manifestation d'Intérêt** (AMI) pour l'installation d'exploitations agricoles a été lancé en 2018, dans le cadre de la stratégie alimentaire communautaire. Ce premier appel à projet est devenu permanent. La dernière édition a attiré 70 porteurs de projet.

FERMES URBAINES

Parallèlement à cette démarche est née la volonté de recréer des fermes alimentaires dans Nantes, seule commune de la métropole à ne plus avoir d'exploitation. Pour ce faire, le cadre des Zones Concertées d'Aménagement (ZAC) a été utilisé : l'agriculture est devenue un élément à part entière du projet urbain. On peut citer l'exemple de la ZAC de Douhon-Gohards (180 ha, dont 100 ha en zone naturelle, 2700 logements). Nantes Métropole Aménagement y a créé un zonage spécifique d'agri-urbanisme pour installer quatre fermes biologiques. C'est aujourd'hui un agro-quartier productif, développé avec les riverains.

CONCLUSION

L'époque agro-industrielle et d'étalement urbain dans les années 70 a généré une logique de fermeture spatiale et une idée de foncier limité – mais existant. Aujourd'hui, nous sommes dans une logique d'ouverture socio-spatiale avec un foncier agricole bien plus rare, dont le devenir est pris en main par les habitants. On observe une évolution de l'idée d'insécurité foncière à celle d'insécurité alimentaire ; d'où l'expression de « foncier alimentaire ». Mais la transition exige du temps, qui est sans doute ce que l'on a le moins. Elle nécessite également des moyens, ce dont Nantes Métropole s'est toujours dotée. Enfin, et c'est crucial, il faut un vrai portage politique, intra et supra-territorial. La signature récente d'un contrat de réciprocité entre Nantes Métropole et une collectivité voisine intègre la question agricole et alimentaire. C'est une ouverture inspirante.



DISCUSSIONS

BRUXELLES ET NANTES, DEUX VILLES LABORATOIRES POUR L'AGRICULTURE URBAINE

RÉDACTEUR DE LA SYNTHÈSE : ANTOINE GÉRARD



Nous rapportons ci-dessous quelques-uns des sujets débattus dans la foulée des présentations des projets de BoerenBruxselPaysans et de la Ville de Nantes, sur les thématiques de l'accès à la terre et du développement d'une agriculture urbaine.

Logement, infrastructures publiques et agriculture : la fin des rivalités

Tendre vers une Agropolis impose une réconciliation des fonctions dominantes du foncier telles que le logement, le loisir et l'agriculture. Les rivalités entre ces différentes fonctions doivent être dépassées. Cette démarche est déjà en cours dans différents groupes de travail pluri-disciplinaires au sein des administrations bruxelloises, notamment autour de la révision du PRAS. Le Facilitateur Agriculture Urbaine, créé par les administrations de l'Environnement, de l'Economie et de l'Emploi, permet de rassembler les différents acteurs pour construire ce dialogue.

Un partenariat inspirant entre Nantes Métropole et 26 sociétés immobilières a été mis en place il y a deux ans. Ensemble, ils réfléchissent à la façon d'intégrer l'agriculture urbaine dès la conception des projets et incluent dans leurs réflexions l'accompagnement pour la prise en main des logements par les locataires.

Les administrations bruxelloises de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture et de l'Environnement ont manifesté leur intérêt pour des projets mêlant logements et agriculture urbaine. Les principales barrières sont d'une part, la nécessité d'impliquer de nombreux acteurs aux intérêts parfois divergents, et, d'autre part, leur difficulté à appréhender les priorités politiques : la mise en place d'une Agropolis requiert un engagement politique important pour révolutionner la façon d'aborder le développement de la ville.

Les mêmes administrations rappellent également la nécessité de poursuivre ces ambitions à différentes échelles. La Région bruxelloise a ainsi démarré un travail de cartographie des petites parcelles, notamment aux abords des logements sociaux, sur lesquelles un projet d'agriculture urbaine à forte vocation sociale pourrait voir le jour. Par ailleurs, il est important de considérer

l'agriculture urbaine à l'échelle d'un territoire et donc également de favoriser des productions alimentaires à destination des populations locales, y compris en périphérie bruxelloise.

La ferme urbaine, un nouvel équipement public ?

L'exemple de la ZAC de Douhon-Gohards à Nantes a suscité un grand intérêt. La volonté de développer un nouveau quartier qui relève de « l'agriurbanisme » ou encore de l'« agroquartier productif » est très innovante.

La ferme urbaine, pourvoyeuse de nourriture mais également lieu de rencontres, d'apprentissage, de contact avec le vivant, pourrait-elle devenir un équipement public ? L'accès à une telle infrastructure ne devrait-elle pas être assurée à tous les Bruxellois ?

Politique agricole et foncière: les villes se mobilisent

Un constat fait l'unanimité : de nombreuses villes plus ou moins grandes, non satisfaites des politiques européennes et nationales en termes de développement d'une agriculture durable, s'engagent vers une meilleure gestion de leur foncier. On assiste à une prise de conscience que le foncier agricole (qui produit) doit en fait être considéré comme foncier alimentaire (qui nourrit).

Parallèlement, les pouvoirs publics locaux ont également un rôle à jouer dans la révision des différents cadres réglementaires. A Bruxelles, par exemple, l'essor d'une agriculture urbaine nourricière serait grandement aidé par des révisions ciblées du PRAS, de la législation sur le bail à ferme ou encore de la réglementation urbanistique (CoBAT) afin que cette dernière inclue les infrastructures agricoles. Tout projet doit également prendre en considération la façon dont le maraîchage sous serre, par exemple en toiture, peut être apprécié des riverains, qui peuvent également s'approprier l'initiative.

Collaborer avec le monde agricole

Outre les pouvoirs publics, les agriculteurs eux-mêmes doivent être impliqués à tous les échelons dans le développement d'une Agropolis.

Les politiques nantaises ont, par exemple, été menées en concertation avec la Chambre d'agriculture locale. Suite à la création de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, tous les agriculteurs actifs dans ces zones ont mis en place un schéma de mise en valeur. Ils s'engagent par la suite à respecter ce schéma dont ils ont eux-mêmes dessiné les grandes lignes. Enfin, dans le cas d'une nouvelle installation, un système de tutorat est mis en place.

Féminisme et agriculture

Le séminaire s'est clôturé sur des réflexions quant à la place de la femme dans le monde agricole actuel. De nombreuses gravures datant du 18^e siècle montrent une forte présence de femmes dans le paysage agricole et plus particulièrement dans les parcelles maraîchères. Or, la tendance a très fortement évolué et le métier de maraîcher est devenu quasi-exclusivement masculin au 20^e siècle.

Le nouvel essor des activités de maraîchage périurbaines va de pair avec un meilleur équilibre entre l'emploi féminin et masculin dans ce secteur. Par ailleurs, la grande majorité des bénévoles qui participent aux projets de l'agriculture urbaine (auto-récolte, chantiers de désherbage, etc) sont des femmes. L'agriculture urbaine participe, dès lors, à la prise de pouvoir démocratique dans la gestion des espaces publics et des biens communs par les femmes.

FICHE-PROJET NANTES

OBJECTIF CLÉ

Une métropole agricole.

Pas d'agriculture sans support de production, pas d'espaces agricoles sans politique de préservation du foncier !

La démocratie participative pour conforter des projets agricoles en ville
Façonner une ville fertile : la ferme urbaine, nouvel équipement

ACTEURS

Nantes Métropole, Chambre d'Agriculture, Terres de Liens, SAFER, Réseau Villes Fertiles, Université de Nantes, ...

DATES-CLÉ

- 2001 : programme de remise en culture des terres en friches et de soutien aux installations agricoles sur le territoire
- 2016 : agroquartier productif à Douhon Gohards
- 2017 : le SCOT (schéma de cohérence territoriale) Nantes-Saint-Nazaire fixe à 15 000 ha, les surfaces d'espaces agricoles devant être considérées comme pérennes
- 2018 : Projet alimentaire territorial Nantes métropole
- 2019 : PLUm (plan local d'urbanisme métropolitain) : 16 464 ha dédiés à l'activité agricole, + 13 912 ha d'espaces naturels et forestiers qui sont (ou peuvent être) en grande partie le support d'une activité agricole

CHIFFRES-CLÉ

Nantes métropole :

24 communes

646 542 habitants (2017), dont 309 346 habitants pour Nantes ; Horizon 2030 :

+ 75 000 habitants

535 km²

600 km de cours d'eau

Densité : 1 235 hbts/km²

40% de la surface **urbanisée**

60% de surface **naturelle ou agricole**,

soit 32 380 ha classés en A (agricole dans les documents de l'urbanisme)

où en N- naturelle

dont 15 447 ha exploités par l'agriculture professionnelle en zone agricole durable

dont 32% zone agricole = 16750ha

240 exploitations

dont 50 en agriculture biologique.

Dont 120 en circuits courts.

51 sites couvrant **450 ha ont été défrichés**, au bénéfice de 30 exploitations

<https://metropole.nantes.fr/alimentation>

<https://metropole.nantes.fr/plum>



AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ

INTRODUCTION

UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE

PAR ROSELYNE DE LESTRANGE

Ce quatrième chapitre traite de l'équilibre entre les différents « états de nature » : sauvage, cultivée ou jardinée. Les stratégies européennes pour l'agroécologie (Farm to Fork) et l'infrastructure verte (Green Infrastructure) confirment, si besoin était, qu'agriculture et biodiversité sont nécessaires l'une à l'autre et doivent se penser de l'échelle micro à l'échelle des bio- voire des éco-régions. C'est une question essentielle de société. L'habitabilité de nos territoires dépendra en effet de notre capacité à créer des symbioses entre différentes formes de vie.



¹ La mosaïque des pratiques et des cultures génère une hétérogénéité génétique, d'espèces et d'écosystèmes, c'est-à-dire une biodiversité, elle-même indispensable à l'agriculture.

Parler de paysage, dans la lignée des travaux de Françoise Burel et Jacques Baudry, nous apparaît de plus en plus nécessaire. Son caractère médiateur permet une intégration entre l'activité agricole et les autres occupations du sol : intégration esthétique qui facilite la cohabitation, intégration dans l'espace pour permettre la multifonctionnalité ou dans l'écosystème au bénéfice de la biodiversité. Ce lien entre la biodiversité et l'agriculture¹, appauvri par des décennies de cultures industrielles, renaît désormais dans les pratiques agroécologiques.

Pour autant, tout ne peut se faire au même endroit, rappelle Hubert Bedoret (Natagriwal), et la relation agriculture-biodiversité ne peut faire l'économie des choix. Outre les contraintes techniques et légales, des arbitrages sont nécessaires : quelle priorité d'usage pour un espace ouvert dans la ville dense ou en bordure de celle-ci ? Quelle protection pour un paysage rural remarquable ? Sur quels critères penser l'équilibre entre agriculture et biodiversité dans notre contexte métropolitain ? Quelle stratégie de cohabitation voire d'intégration entre leurs enjeux ?

Ces questions génèrent deux catégories de réflexions. Les unes touchent à l'espace : à quelle échelle de territoire réfléchir les équilibres ? Dans quels cas privilégier des habitats spécifiques ou au contraire une mosaïque hétérogène ? Les autres sont de l'ordre de la gouvernance : quels critères et méthodes utiliser pour prendre des décisions ? Dans quel cadre et avec quels outils organiser cet équilibre ?

Dans la Région bruxelloise, la moitié du territoire est composé d'espaces ouverts. Mais ces espaces sont mal répartis. L'enjeu du développement de la nature y reste donc important. Quant aux rares terres agricoles (2,12 m² de SAU par habitant), elles subissent une pression foncière et nourricière considérable. Dans ce contexte « concurrentiel », la Région tente de (re)trouver un équilibre entre les états de la nature.

La stratégie volontariste adoptée par Rennes nous donne de nombreuses pistes, au-delà de la différence de contexte.

Ce chapitre se clôture avec la synthèse des discussions introduites par Hubert Bedoret (Natagriwal), qui offre aux débats la dimension métropolitaine qu'ils appellent.

RETOURS SUR L'EXPÉRIENCE DE BBP

CONTEXTE BRUXELLOIS ET EXPÉRIMENTATIONS DE BBP

INTERVENANTS : MATHIAS ENGELBEEN, CATHERINE FIERENS, CHRISTOPHE BOURGOIS
RÉDACTEUR : CHRISTOPHE BOURGOIS



Larves de coléoptères dans le compost

Le dernier rapport de la Commission européenne sur l'Etat de la nature² souligne l'impact négatif de l'agriculture intensive et conventionnelle. C'est pourquoi, si l'objectif principal de BBP était de redévelopper une agriculture nourricière à Bruxelles, une attention a également été portée, dès le départ, aux enjeux de préservation et de renforcement de la biodiversité.

Toutefois, le manque de terrains disponibles au sein du territoire bruxellois a parfois créé une tension entre les promoteurs de la transition agricole et les défenseurs du patrimoine naturel. Nous allons tenter ici de clarifier le contexte bruxellois (partie 1) ainsi que la manière dont ces tensions ont été gérées dans le cadre de l'implémentation de BoerenBruxselPaysans (partie 2).

² https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1920

PARTIE 1 :

SPÉCIFICITÉS DES SITES BRUXELLOIS

Les périmètres de protection de la nature à Bruxelles

Trois types de périmètres contribuent à une protection de la nature, en complément à l'affectation réglementaire définie par le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) :

- 1. Les sites Natura 2000**, dont le cadre légal est défini par les 2 directives « Nature » européennes, la directive Oiseaux et la directive Habitat. 26 000 sites couvrent 18% du territoire européen. Ces périmètres, très vastes, incluent notamment des zones habitées et des zones agricoles. Les activités humaines peuvent s'y maintenir mais doivent prendre en compte des objectifs de protection des biotopes et des espèces ciblées. La Région bruxelloise en compte trois, situés dans la couronne extérieure du territoire, dont la Forêt de Soignes (14% de la superficie régionale).
- 2. Les réserves naturelles et les réserves forestières**, dont le cadre légal est défini dans l'Ordonnance de la Région bruxelloise relative à la conservation de la nature (2012). Des objectifs de protection active et de développement de la nature sont définis pour chaque site. 18 réserves sont situées en bordure de la Région (1.8% de la superficie régionale).
- 3. Les sites patrimoniaux classés**, dont le cadre légal est défini par le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (COBAT). Outre les monuments historiques, la protection du patrimoine concerne également des sites non-bâti plus vastes et qui sont préservés pour leur intérêt paysager et les espèces rares qu'on y retrouve. C'est un statut de protection très important qui couvre à peu près 18% de la Région.

On observe à de nombreux endroits des recouvrements partiels de ces différents périmètres. Certaines zones peuvent donc disposer de deux voire des trois statuts à la fois.

Les périmètres relatifs à l'activité agricole à Bruxelles

Le PRAS précise l'affectation de chaque parcelle du territoire régional. 227 ha se situent en « zone agricole », principalement au sein de la vallée de Neerpede à Anderlecht.

On constate néanmoins une différence nette entre la répartition spatiale des terrains affectés en zone agricole et les terrains réellement exploités par l'agriculture à Bruxelles³.

Recouvrements des périmètres agricoles et de protection de la nature

Le recouvrement entre les zones agricoles du PRAS et les périmètres de protection de la nature est anecdotique (1 ha). Par contre, la comparaison entre les usages agricoles réels et les périmètres de protection de la nature montre que 30 ha de terrains inclus dans les périmètres nature accueillent une activité agricole, principalement au nord-ouest (Zavelenberg et parc Roi Baudouin) et au sud de Bruxelles (plateaux Kawberg et Engeland). Il s'agit souvent de prairies permanentes de fauche.

La comparaison entre les usages agricoles et les sites classés révèle un recouvrement encore plus important : plus de 90 ha des terrains exploités par l'agriculture bruxelloise sont inclus dans des sites classés (Zavelenberg, Scheutbos, Koevijver, etc).

Il est donc important de définir les conditions dans lesquelles de nouveaux projets d'agriculture nourricière, répondant aux objectifs régionaux Good Food, peuvent s'intégrer dans les sites protégés (nature ou patrimoine). L'expérience de BBP plaide pour une approche au cas par cas afin d'intégrer « plus d'agriculture dans la nature ». Mais il apparaît également essentiel de développer une approche complémentaire visant à intégrer « plus de nature dans l'agriculture ».

L'agriculture a longtemps favorisé le développement d'une faune et flore spécifiques à certaines activités : coquelicots et autres fleurs messicoles dans les grandes cultures, hirondelles nichant dans les étables, haies bocagères bordant les prairies pâturées, etc. L'intensification de l'agriculture amorcée à partir des années 1950 a chamboulé ces synergies, par l'introduction et l'usage massif des biocides ou la disparition des haies. Certaines actions pour inverser cette tendance ont été mises en œuvre dans les autres régions du pays, notamment via les mesures agro-environnementales (MAE) rattachées au troisième pilier de la PAC, mais rien n'a été fait jusqu'alors à Bruxelles.

C'est pour combler ce manque que Bruxelles Environnement va développer un programme de mesures d'encouragement, équivalentes au MAE, favorisant la nature dans la vallée de Neerpede, au vu de son statut de plus grande zone agricole bruxelloise. Ces mesures prendront la forme d'un accompagnement et d'incitants financiers pour la création, la restauration ou l'entretien de biotopes. Elles s'appuient sur l'Ordonnance Nature de 2012, en particulier l'article 66 relatif à la protection des biotopes urbains.

Une analyse menée à Neerpede a permis d'identifier les biotopes d'intérêts à préserver et à (re)développer :

1. pré-vergers
2. haies et bandes boisées
3. alignements d'arbres têtards
4. tournières (bordures non-exploitées de parcelles cultivées)
5. mégaphorbiaies (végétation herbacée humide)
6. points d'eau écologiques

Plusieurs de ces biotopes sont directement liés aux activités agricoles et des noyaux d'habitations se trouvent disséminés dans la zone d'intérêt. Le programme d'encouragement devra donc viser non seulement les agriculteurs actifs dans la zone mais également ses habitants.

³ Voir chapitre 3.

PARTIE 2 :

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE BOERENBRUXSELPAYSANS

Projet de reconversion du site du Zavelenberg

Le site du Zavelenberg est une propriété régionale située à Berchem-Sainte-Agathe, d'environ 25 ha, dont près de 15 ha de Zone de Haute Valeur Biologique classé au titre de patrimoine et réserve naturelle. Bruxelles Environnement souhaite y orienter les pratiques agricoles vers plus de nature, avec plusieurs objectifs précis :

- Allier la conservation de la nature et la production nourricière à travers une approche agroécologique;
- Développer un pôle de production agricole professionnel, diversifié et viable ;
- Favoriser la reconnexion des mangeurs bruxellois avec les producteurs, tout en maintenant les qualités paysagères historiques du site.

Ce site doit également être mieux intégré dans la vie de quartier, afin de contrer les actes de vandalisme récurrents.

A ce stade, Bruxelles Environnement a pris la décision de procéder à une demande de permis d'urbanisme avant de confier le terrain à des producteurs, tout en invitant les acteurs potentiels à manifester leur intérêt. Le processus est compliqué. Trouver un modèle économique viable tout en respectant les contraintes de protection du site semble une gageure, malgré un travail de concertation et de discussions réalisé dans le cadre d'une étude de faisabilité.

Implantation des Garçons maraîchers en site Natura 2000

Cette exploitation maraîchère devait quitter l'espace-test du Vogelzang (voir plus loin) pour se développer de manière autonome. Elle cherchait un terrain d'au moins 20 ares nets pour des cultures écologiques, avec une possibilité d'installer environ 400 m² de serres-tunnels et un accès à l'eau.

Terre-en-vue a alors identifié une parcelle de 1,5 ha de prairie appartenant à la commune de Jette, comprenant un pré-verger d'environ 40 ares, utilisée seu-

lement comme prairie de fauche. Mais il s'est avéré que la parcelle était incluse dans le site Natura 2000 de la vallée du Molenbeek et que la prairie constituait un habitat naturel d'intérêt régional pour une petite graminée rare. Développer une activité maraîchère sur cette parcelle était clairement incompatible avec les objectifs de protection de l'habitat.

La déception était grande au vu du potentiel nourricier que présentait ce terrain. Une autre piste a alors été identifiée, à savoir une parcelle d'environ 1 ha, d'aspect assez similaire et également incluse dans le site Natura 2000, mais ne comprenant pas de zone d'habitat d'intérêt régional. Des discussions avec Bruxelles Environnement ont permis de conclure que l'activité agroécologique était compatible avec les objectifs généraux et spécifiques de ce site Natura 2000.

L'activité agricole menée par les Garçons maraîchers a ainsi pu être développée sur environ 25 ares de la parcelle. Un appel à candidatures a été lancé en octobre 2020 pour une deuxième exploitation maraîchère sur environ 50 ares, ainsi qu'une exploitation d'herbes aromatiques sur environ 20 ares.



Défrichage du Champ du Chaudron

Ce site de 80 ares appartient à la Région bruxelloise et à la commune d'An derlecht. La zone avait été identifiée dès le démarrage du projet BBP en 2015 comme site potentiel pour des activités maraîchères. Pourtant, la zone était entièrement boisée à cette époque et présentait donc une vocation plus naturelle que nourricière. Dès lors, quelles étaient les raisons de vouloir en faire un site agricole ?

D'abord, la majeure partie du boisement était relativement jeune. D'anciennes photos aériennes montrent que ce site était occupé par des parcelles maraîchères dans les années 1950. A la fin des années 1970, des résineux ont été plantés en rangs serrés dans le cadre d'une activité de pépinière. Des visites de terrain ont confirmé le caractère artificiel du boisement et le faible intérêt biologique, à l'exception de grands arbres feuillus situés en périphérie du site. Ensuite, l'ensemble de ces parcelles étaient classées en zone agricole au PRAS.

Certains riverains et acteurs locaux se sont inquiétés des dommages naturels causés par l'abattage de la plupart des arbres. Couper un arbre apparaît souvent comme un acte dommageable pour la nature. Pourtant, la biodiversité dans les zones ouvertes est généralement plus élevée que dans les zones forestières. Il a donc fallu faire preuve de pédagogie pour justifier ce défrichage qui a permis le redéveloppement d'une activité agricole nourrissant les citoyens mais également la cohésion sociale.

Accueil de la faune dans l'espace-test agricole

Dans le cadre du projet BBP, l'espace-test agricole « Graines de Paysans » s'est développé sur des terrains communaux au sein du site du Vogelzang. Il accueille plusieurs producteurs maraîchers et tisaniers en test d'activité, sur quasiment 3 ha de terrains constructibles au PRAS mais dans lesquels la Commune souhaite maintenir le caractère ouvert et naturel du paysage.

La majeure partie du site était occupée précédemment par des pâtures et abris pour chevaux, dans le cadre d'une occupation précaire de longue date. Le développement des cultures de l'espace-test a redonné une vocation

nourricière au lieu et lui assure désormais un intérêt pour la collectivité. Des serres-tunnels ont été installées sur le site, selon un plan paysager qui visait à éviter le morcellement du paysage. Les serres sont donc venues s'accoler à des infrastructures ou des rideaux visuels déjà existants.

Outre le caractère agroécologique des cultures (certification bio depuis 2016), plusieurs éléments ont été développés pour renforcer l'accueil de la faune sur le site : implantation de haies, création d'une mare et de zones annexes avec enherbement spontanés et gestion en fauche tardive.

L'impact sur la faune sauvage est réellement positif. On y a observé :

- Des perdrix grises, rarement observées dans le périmètre mais sans doute attirées par le caractère nourricier des zones maraîchères et des cultures adjacentes ;
- Des larves de coléoptères rhinocéros, également espèce peu courante à Bruxelles, retrouvées lors du déplacement d'un tas de broyat
- Des faucons crécerelles, pour lesquels un perchoir a été installé au milieu des zones maraîchères. Un faucon venait régulièrement s'y poser, apparemment intéressé par les nombreux petits rongeurs qui se sont multipliés sous les bâches anti-herbes utilisées par les maraîchers. Il y a une symbiose évidente entre cette espèce et les activités agricoles car la réduction des rongeurs par le faucon réduit les dégâts sur les cultures de légumes racines;
- Des chouettes effraie (découverte en septembre 2020 de plumes et pelotes de réjection au sein d'un bâtiment inoccupé de longue date). Cette espèce rare n'avait plus été observée depuis plusieurs années dans le périmètre.



ÉTUDE DE CAS

RENNES : DES LIENS FORTS ENTRE AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ

ORATEURS : FRANÇOISE BUREL ET JACQUES BAUDRY
RÉDACTION : ROSELYNE DE LESTRANGE



Rennes est située dans le massif armoricain, un socle ancien au réseau hydrographique très dense. Elle hérite d'un paysage agricole de bocage, typique de la polyculture élevage. Cette activité agricole, historiquement très intense, a fortement diminué mais reste plus présente dans Rennes Métropole que dans l'ensemble du département. Le bocage bénéficie d'une politique d'entretien (plantation de haies), étant données ses fonctions culturelles, de protection des eaux, des sols et de la biodiversité. Malgré tout, on observe une perte de biodiversité – le tiers des espèces d'insectes et 4/5^{ème} des espèces d'oiseaux sont en déclin comme partout en Europe, y compris dans les paysages agricoles. La biodiversité domestique y a été fortement réduite par l'agriculture industrielle, raison pour laquelle agriculture et biodiversité sont souvent mises en opposition.

Pourtant, elles sont inséparables. La biodiversité contribue au succès des cultures : lutte contre les bioagresseurs, présence de pollinisateurs et autres services écosystémiques comme la protection des sols, le stockage du carbone, etc.

Au cours de nos recherches, nous avons démontré le rôle de l'hétérogénéité du paysage sur la biodiversité et en particulier celui des éléments semi-naturels du paysage agricole, qui ne sont pas directement impliqués dans la production : les haies, les bosquets, les prairies permanentes. Une relation positive existe entre la quantité d'éléments semi-naturels et le nombre d'espèces. La connectivité a notamment un rôle central sur cette biodiversité. Elle permet, par exemple, aux individus disperseurs de recoloniser les habitats laissés vacants par des extinctions locales. De tels déplacements dépendent non

seulement du type d'espèces (certaines se déplacent plus que d'autres) mais aussi de la structure du paysage. A Rennes, il y a des ruptures de connectivité importantes liées aux infrastructures de transport mais également une forte connectivité entre l'espace rural et l'espace urbain grâce au réseau bocager.

Par ailleurs, l'agriculture elle-même favorise la biodiversité. Les cultures entomophiles, comme le tournesol ou le colza, attirent les bourdons. La succession culturale dans les parcelles joue également un rôle. Par exemple, une rotation assez courte fait augmenter la présence des coléoptères carabiques, qui sont des auxiliaires de cultures. Enfin, l'organisation de la mosaïque, l'interaction entre cultures adjacentes joue un rôle crucial. Plus nombreuses sont les interfaces, par exemple entre cultures de printemps et d'hiver, plus on offre aux carabes des ressources toute l'année. Tous ces principes sont ceux de l'agroécologie, qui utilise au maximum les processus écologiques pour assurer la production agricole et préserver les ressources naturelles (sol, eau, biodiversité). Ceci demande un mode de gestion multi-échelle (parcelle, exploitation et paysage).



UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

Rennes Métropole a mis en place des stratégies pour promouvoir les agroécologies et reconnecter rural et urbain, autour de trois axes :

- Promouvoir une agriculture durable.
- Assurer un lien entre les agriculteurs et le développement urbain, pour qu'ils ne se sentent pas comme une catégorie non-urbaine.
- Recréer un lien entre les urbains et la production de nourriture.

L'action Terres de sources est une politique de contrats avec des agriculteurs qui gèrent les zones de captage d'eau potable qui alimentent Rennes. Cette action s'appuie sur le bail rural à clauses environnementales : la collectivité loue ses terres moyennant des clauses environnementales comme l'interdiction d'usage de certains pesticides, d'antibiotiques en préventif pour les animaux, d'OGM et d'huile de palme dans l'alimentation des animaux, etc. Ce type de bail était très courant dans le passé pour gérer des haies et différents éléments du paysage. En contrepartie, la métropole valorise les produits des agriculteurs via la restauration collective (les cantines scolaires de Rennes et de 15 Communes) et l'incitation directe des consommateurs.

Rennes Métropole est connue pour sa ceinture verte, inscrite dès les années 1970 dans les schémas directeurs d'urbanisation. C'est le choix de la Ville Archipel, qui organise le territoire en îles urbaines ancrées dans la campagne productive. La politique « Rennes, ville nourricière » fait partie de la stratégie de la ville Archipel ; elle renforce les dynamiques qui lient la ville à la campagne comme l'écopâturage dans l'espace public, les jardins partagés, des vergers de quartiers, des animations qui permettent aux habitants de devenir un peu paysans...

La Trame verte et bleue, une politique nationale qui se décline jusqu'à l'échelle locale, est également un levier important pour développer l'agroécologie. Les continuités écologiques se trouvent essentiellement dans l'espace rural. Cette politique s'appuie sur les parcelles agricoles en MNIE (Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique), qui sont gérées pour la biodiversité, selon un cahier des

charges précis (moins de fertilisation, moins de charges de pâturage, etc.). Parmi les MNIE, on trouve des prairies humides, des prairies mésophiles, des mares, des ruisseaux, des bandes enherbées, des bosquets, des haies...

Dans une logique similaire, le concept de « champ urbain » a été développé à Rennes Métropole. Il s'agit d'espaces, à l'interface de plusieurs communes, qui ont une qualité paysagère et environnementale particulière. Leur développement doit maintenir ce caractère de paysage productif écologique.

Nous finirons en évoquant deux sites particuliers d'animation autour de l'agriculture et de sa biodiversité à Rennes. Le site de La Prévalaye couvre 450 ha, dont 80% appartiennent à la ville de Rennes. Il réunit plusieurs projets dont le Jardin des Mille Pas (1,2 ha), un jardin cultivé avec 4 salariés et 20 bénévoles. Une partie du jardin est réservé à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), qui travaille sur la production de semences paysannes. Il y a également des parcelles confiées à des agriculteurs biologiques via un appel à manifestation d'intérêt. Les transports en communs desservent cette zone qui est désormais très investie par les citoyens grâce à tout un réseau de sentiers.

Le deuxième site est l'écomusée de La Bintinais. Dans une ancienne ferme aux portes de Rennes, l'écomusée accueille une exposition permanente et des expositions temporaires sur l'histoire des relations entre agriculture, biodiversité et urbanisation.

Pour mener à bien tout ce projet de ville Archipel, la collectivité acquiert des parcelles « durables productives », qu'elle loue à des agriculteurs : il n'est en effet pas question qu'après l'urbanisation, la protection de la biodiversité devienne responsable de la diminution de la surface agricole, qui elle-même, nous l'avons vu, est un support pour la biodiversité.

DISCUSSION

AGRICULTURES ET BIODIVERSITÉ

INTERVENANT : HUBERT BÉDORET
RÉDACTION DE LA SYNTHÈSE : CATHERINE FIERENS

Sur la base de son expérience chez Natagriwal, Hubert Bedoret constate que le besoin d'une agriculture de proximité, en milieu urbain, peut être en conflit avec celui d'une nature « sauvage ». Il y a souvent un espoir que ce conflit puisse être évité, que les deux objectifs puissent être rencontrés totalement sur un même espace. En réalité, il y a toujours un choix à faire pour identifier les priorités en fonction des sites.

Le paysage semble être le meilleur support pour assurer cette médiation. Il traduit en un langage concret l'affectation du sol des plans d'urbanisme et les nuances, en y intégrant notre perception culturelle, personnelle et historique. Il intègre aussi les éléments fonctionnels liés à l'occupation des lieux (routes, chemins, stockage, etc). Enfin, le paysage est à la fois le support et la traduction d'un écosystème. Il nous permet de mieux comprendre les équilibres aux différentes échelles – une approche cruciale pour une meilleure distribution des différentes fonctions de la nature dans l'espace urbain et péri-urbain⁴.



⁴ On rappelle ici que, que ce soit dans le cas de l'agriculture ou de la nature, les territoires à prendre en compte ne sont pas ceux d'une gestion administrative. Dans le cas de Bruxelles, il est bien évidemment crucial de dépasser les limites administratives de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cependant, lorsqu'on pense à l'usage agricole en lien avec la fonction « nature pour elle-même », il n'est pas toujours question de rivalité. Rappelons-nous qu'historiquement, l'agriculture a toujours été conditionnée à l'existence d'un écosystème sain et dynamique. Ce n'est que depuis la généralisation des pratiques basées sur la pétrochimie et la mécanisation que ce lien a été rompu. Avec le recul, nous comprenons que la production primaire de l'alimentation humaine dépend d'une nature robuste et diversifiée et qu'il ne peut s'agir d'une relation à sens unique, d'une exploitation de la nature. Celle-ci doit pouvoir exister aussi pour elle-même. On ne peut pas simplifier à outrance. Tout écosystème sain n'est pas pour autant bénéfique à l'agriculture, et des études tentent d'identifier les éléments qui jouent réellement un rôle de support pour la production.

Le modèle de l'agroécologie se base sur la construction de relations mutuelles entre les activités humaines et les écosystèmes dont elles font partie. En poursuivant des pratiques millénaires, et en intégrant de nouvelles pratiques issues des connaissances les plus modernes, elle offre des pistes de reconstruction de ces liens. Mais nous serions naïfs de croire que grâce à cela, tout conflit d'usage sera évité. Toute activité humaine a un impact sur la nature. Il y aura toujours un curseur à positionner, et parfois cela peut être à une extrémité, du moment que l'on travaille sur l'ensemble du territoire, en combinant intégration et ségrégation.

Les arbitrages se feront en tenant compte des différentes réglementations sur l'aménagement du territoire et la protection de la nature mais aussi en fonction des types de biodiversités (domestique, ordinaire ou extraordinaire avec des espèces rares ou menacées). Quand, à l'échelle nationale, le seul réservoir d'une espèce menacée se trouve à Bruxelles, la Région a une responsabilité de conservation. A l'inverse, une espèce rare à Bruxelles peut être, en réalité, assez commune dans les territoires plus éloignés. Il faut donc toujours inclure la notion d'échelle des territoires lorsqu'on prend une décision de préservation.

Enfin, en écho au postulat actuel que les villes doivent se construire une ceinture alimentaire, nous devons éviter d'idéaliser la demande ou le besoin des citoyens d'une nature ou d'une agriculture proche. Ceux-ci n'ont rien d'universel.

Les ponts jetés par l'agroécologie

La transition agroécologique est à même de (re)créer ce lien entre agriculture et nature. Comment opérationnaliser cette transition ? L'action publique a un rôle à jouer :

- revoir les subsides publics pour qu'ils tiennent compte des fluctuations naturelles de l'écosystème et pas uniquement de la surface ou du rendement ;
- décloisonner les services en charge des différentes thématiques ;
- considérer le maillage agroécologique comme faisant partie du maillage écologique.

L'intégration des maillages vert et bleu est déjà effective en Région de Bruxelles-Capitale. Un « maillage jaune » pour les parcelles agricoles pourrait s'ajouter à ces deux maillages pour matérialiser leur importance dans la cartographie régionale. Nos invités français nous rapportent d'ailleurs que des agriculteurs, qui font de la gestion de la biodiversité dans leurs champs depuis des années, souhaitent une reconnaissance pour cet effort et voudraient voir leurs parcelles intégrées à la trame verte et bleue.



Les craintes quant à la capacité de rendement des productions agroécologiques sont l'un des freins de cette transition. Or, Hubert Bedoret l'affirme : « Aujourd'hui, on a la capacité de se nourrir sans aucune difficulté à l'échelle européenne avec ce qu'on a en Europe. Cela implique, si on veut respecter les équilibres du marché agricole, qu'on laisse le reste du monde aussi produire pour lui-même, comme il le souhaite. »

Il serait dès lors beaucoup plus pertinent de changer de système pour diminuer la globalisation (soumise à des risques géopolitiques importants), plutôt que de vouloir le conserver par crainte de pénuries.

« Il n'y a pas beaucoup de choix, insiste Mathias Engelbeen (Bruxelles Environnement). Dans le conventionnel, on est sur une voie plutôt destructive des milieux naturels (sol, paysages, espèces,...). Il faut aller un maximum vers un équilibre écologie-agriculture ». Ce constat est encore renforcé lorsqu'on considère l'impact catastrophique de l'agriculture conventionnelle sur la biodiversité en Amérique du Sud.

Pour conclure, si l'on considère ces questions globalement, on réalise que le lien entre rendements et revenus n'est pas toujours directement proportionnel. Quand les producteurs passent à l'agroécologie dans les pays industrialisés, les rendements diminuent mais la rentabilité peut augmenter parce qu'il y a beaucoup moins d'intrants et donc de coûts. Par ailleurs, la précarité du métier n'est pas liée à la transition agroécologique. Pensons aux nombreuses crises du lait, des porcs, de la vache folle, qui ont fragilisé l'agriculture conventionnelle... Ceci nous amène à la proposition de Panos Mantziaras, architecte et urbaniste, d'octroyer un revenu universel en priorité aux agriculteurs agroécologiques, en considérant que l'agriculture est un bien commun et que l'agroécologie est stratégique pour la société, qu'elle nourrit et dont elle gère (en partie) l'écosystème. En découlerait également une fierté importante pour les agriculteurs, qui comme nous tous, ont besoin que leur travail soit valorisé – et pas uniquement financièrement.

FICHE-PROJET RENNES MÉTROPOLE

OBJECTIF CLÉ

Agriculture, paysage et biodiversité : l'agriculture est une composante essentielle de l'environnement. L'agriculture façonne les paysages, a un impact sur la biodiversité. Elle est aussi en relation permanente avec les ressources naturelles.

La ville archipel : rurale et urbaine, multipolaire.
Très présents sur le territoire, les espaces naturels et agricoles forment une continuité paysagère et environnementale reliant toutes les communes.
Promouvoir les agroécologies et leurs liens avec l'alimentation locale.

ACTEURS

Rennes Métropole, Pays de Rennes, Safer, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine, Ville de Rennes, AUDIAR, agence d'urbanisme de Rennes, INRAe

DATES-CLÉ

- 1970 : Ceinture verte de Rennes Métropole
- 1994 : SDAU : stratégie de structure urbaine multipolaire
- 1999 : naissance de Rennes Métropole
- 2000 : SCoT pays de Rennes, concept de ville-archipel « valorisation des activités agricoles et la préservation des paysages, facteurs qui sont considérés comme très importants également pour les habitants et pour réaliser leur rêve commun de ville à la campagne »
- 2010 : Programme local de l'agriculture : les agriculteurs au cœur de la Ville Archipel
- 2012 : révision SCoT, concept de Champs Urbains

CHIFFRES-CLÉ

Pays de Rennes :

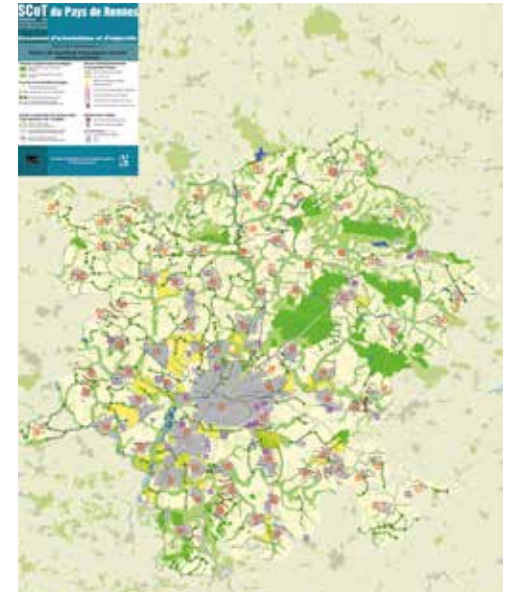
76 communes, 1390km², et 508 761 habitants, Densité 367 hab/km²
SAU de **56,5%**, 585 MNIE inventoriés, pour 14 230 hectares, soit 10,2% du Pays de Rennes.

Rennes métropole :

43 communes, 704,94 km², et 447 339 habitants
18% du territoire en zone urbaine
78% du territoire en zone naturelle ou agricole
Moins de 3% en zone à urbaniser
56% du territoire occupé par de l'agriculture (39 200 ha)
1900 actifs directs dans les exploitations agricoles, 966 exploitations agricoles
9000 emplois dans 800 entreprises agricoles et agro-alimentaires
92 fermes en bio (soit 9.5% des fermes de la métropole) sur 3 529 ha

Rennes Ville :

27 exploitations agricoles,
6 exploitations semi-professionnelles
225 ha de terres agricoles exploitées soit 44% de la SAU
15 ha / 1 009 jardins familiaux maraîchers
70 jardins partagés



<https://metropole.rennes.fr/lagriculture>

<https://metropole.rennes.fr/un-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-pour-43-communes>



VERS UN RÉSEAU NOURRICIER À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

INTRODUCTION

PENSER LA GOUVERNANCE

PAR ROSELYNE DE LESTRANGE

Cette dernière section est consacrée à ce qui définit originellement la Cité dont Agropolis propose une approche agricole : le triptyque « organisation, acteurs, territoire ». Autrement dit, la gouvernance.

On retrouve en filigranes des parties précédentes la nécessité de traverser les échelles et les frontières. Elle devient centrale ici pour plusieurs raisons. Premièrement, penser la gouvernance d'un réseau nourricier métropolitain ne peut se faire en vase clos : cette métropole recouvre un territoire interrégional et la résilience alimentaire doit nécessairement être pensée à l'échelle des territoires qu'elle convoque. Deuxièmement, les pistes explorées par le séminaire nous montrent que la concrétisation d'un projet agricole métropolitain passera par une dynamique de réseau, ce qui ouvre nécessairement des questions de gouvernance. Le terme « gouvernance », du grec *kubernao*, qui a donné « cybernétique », évoque un processus dynamique de coordination entre parties prenantes. Ce processus peut prendre forme au sein d'un domaine d'activités ou d'un domaine spatial – ou des deux. Or, notre réseau appelle bien des connexions entre acteurs, domaines de compétences, espaces et territoires. La gouvernance est donc l'aboutissement naturel des prémices¹ d'Agropolis.

Le choix de cette thématique en guise d'ouverture prospective trouve également sa justification dans l'expérience de terrain et la constellation des dynamiques émergentes, dont celle de BBP. Nous sommes en effet arrivés au stade où leur déploiement commence à transformer profondément le paysage, le visage de nos territoires.

Il devient donc urgent de décider collectivement, politiquement, de l'attitude à adopter : laisser faire, accompagner ou organiser cette transition. Le corollaire est la nécessité de travailler à une vision commune aux territoires et parties prenantes. Pour cela, la page n'est pas blanche. Nous bénéficions de références historiques (comme le Plan Braillard genevois), locales (comme le Plan directeur interrégional pour Neerpede-Vlezenbeek-Sint Anna-Pede), de connaissances scientifiques, opérationnelles, et d'une volonté partagée par les Régions. Nous avons analysé une série de pistes, les maillons d'une chaîne potentiellement activables : coopération spontanée sur le terrain, accompagnement depuis l'action publique, chartes et contrats, mesures stratégiques, documents réglementaires... Les conditions semblent être réunies pour expérimenter, ici comme dans les métropoles qui nous ont partagé leurs innovations, la mise en place d'un territoire nourricier pilote. Les contributions qui suivent alimentent la réflexion sur les modalités de ce que serait sa gouvernance : quels acteurs, missions, périmètres ou réseaux, quelle dénomination ? Les mots pour le dire sont importants, comme en témoignent les deux expériences présentées à la suite.

Celles-ci viennent naturellement des Régions wallonne et flamande, avec qui doit se construire la résilience alimentaire métropolitaine bruxelloise. Le Regionaal Landschap Pajottenland en Zennevallei (RLPZ) est un interlocuteur-clé dans l'optique d'un territoire pilote entre Neerpede et le Pajottenland. Il a l'expérience d'une gouvernance paysagère multifonctionnelle, regroupant action publique et associative, et il témoigne du dispositif expérimental public des Voedsellandschapparken. Le Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers (RATAV), de son côté, a mis en place une gouvernance en réseau, impulsée par les citoyens et qui mobilise aussi l'alimentation pour aller plus largement dans la transition écologique.

Cette cinquième section ambitieuse doit sa richesse à la participation engagée et experte de Julien Noël, animateur scientifique de la Chaire Crélan "Structuration des circuits courts alimentaires" hébergé au sein de Gembloux AgroBio-Tech - Liège Université

¹ Digression inévitable ici, notons que prémices « a d'abord désigné les premières productions de la terre ou de l'élevage que l'on offrait en sacrifice aux dieux, puis, par extension, ce nom a aussi pris le sens de 'prélude, signe avant-coureur' ». (<https://www.academie-francaise.fr/>)

RETOURS SUR L'EXPÉRIENCE DE BBP

QUELLE GOUVERNANCE POUR UN TERRITOIRE AGROÉCOLOGIQUE À NEERPEDE?

RÉDACTRICE DE LA SYNTHÈSE ET ORATRICE : CATHERINE FIERENS



Le projet pilote BoerenBruxselPaysans (BBP) a eu pour ambition de travailler sur le terrain, à différentes étapes des systèmes alimentaires à Bruxelles : accès aux moyens de production, aux connaissances et aux marchés pour la production en pleine terre. L'objectif n'était pas de travailler à un nouveau modèle de gouvernance de la ville.

Cependant, l'un ne va pas sans l'autre. Un projet de cette ambition doit mobiliser un grand nombre d'acteurs et de thématiques (agriculture, planification urbaine, urbanisme, nature, recherche, etc.). Travailler à la production nourricière implique de penser aux impacts sur les écosystèmes, à la mobilité, au patrimoine ou au tourisme. Ces thématiques avaient déjà fait l'objet d'un travail important au niveau régional ou communal, sur lequel BBP s'est appuyé.

La transition des pratiques agricoles impose également d'anticiper la transition du paysage. Dès l'élaboration du projet BBP, la commune d'Anderlecht a prévu un plan d'intégration paysagère pour encadrer le développement de

l'espace-test dans la vallée du Vogelzang. Ensuite, cette préoccupation pour le paysage a été partagée au sein de l'équipe et un paysagiste de Bruxelles-Environnement a travaillé à des propositions opérationnelles et pragmatiques pour l'installation des producteurs sur leur terrain, à Neerpede ou à Jette. Ces recommandations ont été plus évidentes à appliquer que celles des plans paysagers à plus grande échelle. Le plan directeur interrégional pour Neerpede recommande, par exemple, de suivre la dynamique historique d'implantation des petites structures maraîchères dans les vallées et des grandes exploitations sur les crêtes. En pratique, l'accès à la terre est tellement difficile que si l'on veut planter de nouvelles exploitations, il faut également tenir compte de la disponibilité du terrain.

Viennent s'ajouter à ces défis le fait que les territoires péri-urbains, réservoirs de terres agricoles, se trouvent principalement sur la frontière entre les régions bruxelloise et flamande et qu'ils remplissent de nombreuses fonctions en parallèle. Ceci est particulièrement le cas de Neerpede.

Un outil de gouvernance spécifique est dès lors apparu nécessaire pour cette zone stratégique. Les partenaires du projet BBP ont mené une réflexion prospective à ce sujet, qui se poursuit avec ce séminaire Agropolis. Celui-ci met en avant une proposition, qui est encore à construire avec d'autres partenaires.

Rappelons les raisons pour lesquelles cet outil nous semble indispensable :

- Les petites installations maraîchères qui s'appuient sur la participation de citoyens et (en partie) sur la vente directe, amènent une fréquentation qui peut exercer une pression sur les milieux naturels et sur la vie des habitants des zones concernées.
- Ces modèles d'agriculture de la transition, nouveaux pour Bruxelles, ne sont pas encore stables. L'objectif de l'investissement public est que ces pratiques agroécologiques se répandent et participent à la création de valeur. Il est donc crucial que ces producteurs puissent encore trouver le soutien nécessaire pour affiner leurs modèles, et que ceux-ci soient évalués à l'aune de la viabilité.

² Plan directeur interrégional Neerpede - Sint-Anna-Pede - Vlezenbeek, Plan opérationnel Neerpede, Plan communal de Développement de la Nature, missions de la Maison Verte et Bleue

- Les terres entourant une ville sont un lieu de spéculation foncière. Les propriétaires comptent souvent sur un étalement urbain et espèrent un changement d'affectation des terres agricoles pour un statut plus valorisable financièrement. Il est nécessaire d'affirmer leur identité agricole, sur le terrain et dans les communications officielles.
- Il manque, pour Neerpede en particulier, une politique d'aménagement du territoire et des outils planologiques fins et adaptés (par exemple, une charte paysagère, un réseau d'acteurs, l'accompagnement des pratiques...).

L'image du couteau suisse a été utilisée pour illustrer cette diversité d'enjeux et de réponses à apporter, sans multiplier les acteurs et les outils.

Quelles propositions ont déjà émergé de la réflexion prospective de BBP?

Les postulats sont les suivants : d'une part, il faut s'adresser à tous les acteurs du territoire, pas seulement les acteurs de l'agroécologie et leurs mangeurs. D'autre part, le territoire de Neerpede a une identité propre, qui lui permet d'être le lien par excellence entre la ville et son hinterland.

L'une des propositions était la création d'une fonction de « régisseur »³, agissant sur les thématiques de l'environnement, l'agriculture, la culture, le loisir et le logement sur l'entièreté de Neerpede, et en lien avec le Pajotteland voisin.

Cette fonction viserait à :

1. Connaître les ressources foncières et leur potentielle évolution

- Faire un diagnostic, sur base des ressources disponibles, et l'enrichir avec les données manquantes (données factuelles et d'usage, identification des acteurs et de leurs activités, qualités et risques...).
- Ce diagnostic doit être fait de façon partagée et être traduit de façon visuelle.
- Monitorer les terres disponibles et les dynamiques en cours.
- Faire un lien avec les activités académiques sur les thématiques concernées.

2. Orienter des décisions qui renforcent une vision d'avenir (long terme)

- Clarifier la vision d'avenir pour Neerpede. Cette approche systémique doit se traduire en objectifs clairs, en lien avec les défis de la Région, et mobiliser les pouvoirs publics. Les valeurs liées aux usages doivent trouver leur place dans cette approche.
- Conduire un plan stratégique partagé et évolutif.

3. Susciter des actions qui renforcent la vision (court et moyen termes)

- Amener les acteurs à identifier des actions à intégrer dans un plan d'action partagé.
- Visualiser ce plan d'action de façon vivante, interactive et évolutive.

4. Relier

- Coordonner, créer des partenariats, relayer les opportunités de coopération, susciter la participation.
- Privilégier un mode participatif, inclusif, qui permettra de former l'identité collective.
- Mettre en lien une diversité d'acteurs locaux : commune, Maison verte et bleue, acteurs économiques, espace-test agricole, défense patrimoine et nature, citoyens (dont usagers extérieurs à Neerpede)...
- Inclure d'autres acteurs, dans un rayon plus large, y compris hors de la Région de Bruxelles-Capitale (écoles et associations des quartiers denses d'Anderlecht, Regionaal Landschap Pajottenland & Zennevallei...).
- Prendre en compte l'aspect culturel du processus.

5. Animer, pour placer la vision de Neerpede dans l'imaginaire collectif

- Créer des événements (y compris artistique, culturels...).
- Organiser des visites et promenades.
- Susciter l'accueil social pour les personnes ayant besoin de rompre avec leur quotidien et se ressourcer.
- Assurer une fonction pédagogique.

³ La dénomination de cette fonction est importante et doit être choisie avec soin. « Régisseur » est un terme de travail, qui a d'ailleurs été débattu au sein de ce séminaire et ne semble pas devoir être le choix définitif.

6. Représenter : communiquer et relayer activement les enjeux

- Communiquer dans la zone et hors de la zone (importance d'une identité visuelle).
- Être une figure charismatique, sachant faire le grand écart entre les acteurs d'ordre politique, stratégique et les acteurs de terrain (y compris les agriculteurs).

Quelques structures ou dispositifs ont été identifiés par BBP comme sources d'inspiration : il s'agit d'une part de réseaux de type rural (les GAL⁴ et les ADL⁵ en Wallonie, les Regionale landschappen⁶ en Flandres), et d'autre part de projets en lien avec des centres urbains (Tuinen van Stene à Oostende, les Ceintures alimentaires de Liège ou Charleroi, le Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers...).



⁴ <https://www.reseau-pwdr.be/sections/gal>

⁵ <https://emploi.wallonie.be/home/developpement-local/agences-de-developpement-local.html>

⁶ <https://www.regionalelandschappen.be/>

ÉTUDE DE CAS

REGIONAAL LANDSCHAP PAJOTTENLAND EN ZENNEVALLEI

ORATEUR : ALWIN LOECKX

RÉDACTRICE DE LA SYNTHÈSE : ROSELYNE DE LESTRANGE



Le territoire de la Flandre est entièrement couvert par 16 associations, les Regionale Landschappen, qui développent des activités (expertises, animations, actions) en faveur du paysage, de la nature et du patrimoine. Ces entités sont des ASBL autonomes constituées d'organisations et de communes. Généralement, toutes les communes concernées par le territoire d'action d'un Regionaal Landschap font partie de la structure. Les autres organisations membres sont liées aux domaines de la nature, du tourisme, de l'agriculture, de la chasse, etc. Les personnes physiques, qui ne peuvent faire partie de la structure, peuvent être partenaires dans les projets sur le terrain, qui sont aussi bien publics que privés.

A l'origine, les Regionale landschappen ont été créés pour remettre à l'emploi des anciens salariés d'industries lourdes dont l'activité était mise à l'arrêt. La nature, le paysage et la biodiversité ont été considérées comme une nouvelle source de travail.

Le Regionaal landschap Pajottenland en Zennevallei existe depuis 30 ans. Les paysages qu'il couvre sont assez divers, certains très ruraux, d'autres très urbains, la majorité avec une configuration mixte.

L'équipe de l'association est constituée d'une dizaine de personnes qui ont des formations diverses (architectes, paysagistes, spécialistes en participation, en patrimoine), de façon à pouvoir embrasser les enjeux très divers et mener à bien des activités sur le terrain : plantation d'arbres et de haies, de vergers, aménagement de mares, animations scolaires, visites, etc. En plus de ces actions concrètes, l'association fait de la médiation et élabore des propositions d'aménagement.

Une caractéristique intéressante de l'association est qu'elle n'appartient pas à l'administration, elle n'a donc aucune fonction obligatoire. Ce rôle neutre permet de faire avancer les choses, grâce au dialogue et à la dynamique de type co-construction. Les actions de l'association se découpent en projets, qui peuvent être très ponctuels ou concerner des périmètres plus grands.

Ces projets sont financés en fonction de leur nature, avec des fonds provinciaux, régionaux et européens. Outre le financement structurel de la Province, revu tous les cinq ans, les communes peuvent initier des projets en collaboration avec le Regionaal Landschap et apporter un financement propre.

Le RLPZ a, par exemple, obtenu des fonds pour le projet stratégique sur la vallée de la Senne : Strategisch Project Zennevallei. Cette vallée traverse tout le territoire Sud Brabant. A la frontière bruxelloise, le secteur de Ruisbroeck est intéressant à mettre en lien avec la réflexion sur Neerpede parce que les enjeux sont très proches : question de l'eau, de l'agriculture en circuits courts, et du lien direct à la ville.

PARCS PAYSAGERS

La qualité paysagère du Pajottenland est bien sûr au cœur des actions de l'association, qui prépare sa candidature comme parc paysager. C'est un concept émanant du nouveau gouvernement flamand, qui vise à pouvoir encadrer des initiatives qui étaient déjà opérationnelles ou en démarrage, à des échelles très diverses, et avoir une sorte de définition et de label relativement uniformes sur toute la Flandre. Le premier appel à candidatures a été lancé récemment.

Un parc paysager du Pajottenland pourrait, via Neerpede qui partage ses caractéristiques, être mis en lien avec Bruxelles. Concrètement, la mise en œuvre de ce type de projet pourra bénéficier de l'aide très précieuse de l'administration des espaces ouverts (VLM) en Flandre. Sa banque foncière active sur toute la Région permet en effet de faire des adaptations parcellaires. Par ailleurs, la Flandre développe également le concept de parcs nationaux. Dans le sud du territoire d'action de l'association, un parc national pourrait exister, en collaboration avec les deux régions. Un financement européen, le fond LEADER, est susceptible d'être activé mais comme il est destiné exclusivement à des zones rurales identifiées par l'Europe (dont deux se trouvent en Brabant Flamand), il resterait la question du financement côté bruxellois.

Concernant l'agriculture, il y a une multitude de dynamiques. Une coopérative de producteurs locaux est active sur toute la zone. Une ferme qui vient de changer de propriétaire, Bree-Eik, monte un projet de grandes cultures en bio, dont des céréales. Le nouveau propriétaire de cette exploitation est également responsable d'une brasserie locale. Il utilisera une partie de ses céréales pour faire de la geuze bio.

Bree-Eik rejoint le projet de Granennetwerk Pajottenland qui est le réseau céréalière du Pajottenland. Des essais sur les céréales locales et panifiables y sont menés, pour développer une filière. Ce réseau est ouvert à tous les producteurs céréalières de la Région, de préférence bio. Ce n'est toutefois pas une exigence car l'idée est de pouvoir aider les producteurs en proposant des filières.

Le projet FeliXart est actif sur le lien entre culture, nature et patrimoine. Enfin, le RLPZ a participé au Plan Directeur Neerpede-Sint-Anna-Pede- Vlezenbeek, développé en collaboration entre les deux Régions. Neerpede, on le voit, est véritablement le prisme qui réfléchit la ville vers la campagne et la campagne vers la ville, et qui établit le lien entre les deux.

PAYSAGES ALIMENTAIRES

Un autre concept développé par la Flandre, proche du Landschappark, est celui du *voedsellandschap* (paysage alimentaire), né d'une réflexion sur la terminologie : sur le terrain, le terme « Landschappark » fait craindre des contraintes paysagères impactant l'agriculture et ressenties comme une menace. Pourtant, le concept de parc paysager est issu d'une série d'études sur les notions de « parc agricole urbain », puis de « parc alimentaire » en vue de dynamiser et d'inclure l'agriculture comme moteur d'amélioration du territoire. Finalement, les deux notions se côtoient et sont applicables à Neerpede, les parcs paysagers étant plus orientés sur la question du paysage, de la biodiversité et de la nature, et les paysages alimentaires sur celle de la production locale et de qualité, en lien avec le territoire.

Quelle que soit la terminologie choisie, une solution pour avancer concrètement et relier les mondes de la ville et de la campagne agricole pourrait être de procéder comme à Bokrijk, où la Province a décidé d'engager un curateur. En collaboration avec l'équipe en place, il s'agit d'utiliser le patrimoine et la culture pour valoriser le milieu agricole. Cette réflexion fait le pendant avec celle qui est menée à Neerpede autour de la notion de régisseur.

ÉTUDE DE CAS

VERVIERS : CRÉER UNE IDENTITÉ COMMUNE SUR UN TERRITOIRE ÉCLATÉ

ORATEUR : VINCENT LAVIOLETTE

RÉDACTRICE DE LA SYNTHÈSE : ROSELYNE DE LESTRANGE



Le Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers (RATAV) est né suite à un double constat, fait en 2015, lors d'ateliers sur le développement des circuits courts : un manque de connaissance, par les acteurs locaux, des nombreux projets de transition alimentaire existants et le rattachement de ces initiatives à la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) un peu excentrée pourtant. La nécessité d'élaborer une vision commune aux 20 communes de l'arrondissement de Verviers est apparue évidente.

En 2017, un appel à projet de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI) a attribué au RATAV un financement de 150.000 euros sur deux ans, qui a permis de lancer la dynamique.

L'élaboration du schéma provincial de développement territorial de la Province de Liège a donné une seconde impulsion au projet, grâce à ses ateliers sur le terrain. Il a alors été proposé aux élus de devenir une région pilote dans les domaines de la transition (agriculture, construction) mais ils étaient dubitatifs, étant donné le grand nombre de « plans » déjà en cours. L'alimentation est apparue comme une porte d'entrée idéale pour les questions de transition sur le territoire de Verviers, via le RATAV. Le concept de « réseau » y est privilégié par rapport à celui de « ceinture » pour son côté ouvert, qui met en lien des personnes et des territoires.

Le RATAV a été le premier projet supra-communal de l'arrondissement de Verviers. Il a démarré avec un équivalent temps plein porté par la Fondation Rurale de Wallonie, le GAL (Groupe d'Actions locales) du Pays Vert et une agence conseil en France. Aujourd'hui, le RATAV, hébergé par le GAL, bénéficie d'un second financement de la SoWalFin, toujours pour un équivalent temps plein presté par deux personnes. Il crée actuellement sa structure juridique propre mi-publique, mi-privée, de façon à pouvoir recevoir un financement dans le cadre de l'appel à projet de la Région Wallonne « Relocalisons notre alimentation ».

Dans le cadre de la crise Covid, le RATAV a rédigé une carte blanche, largement relayée, pour sensibiliser les élus et les acteurs concernés (entrepreneurs, etc.) à la notion de résilience, complémentaire à celle de transition. Actuellement, les citoyens sont le véritable moteur du projet de territoire mais l'objectif est en effet de rassembler tout le monde autour de la table – particulièrement les élus.

Le RATAV se donne comme mission de traverser les couches institutionnelles, les échelles, les dynamiques pour connecter les initiatives existantes. Ses valeurs sont celles de l'économie sociale et solidaire. Il mise sur un développement durable écocentré et non anthropocentré, et sur la remise de l'économie à sa juste place. Il est radical dans sa volonté de changement mais réaliste, de façon à fédérer un maximum de monde. Pour cela, la construction d'un récit est une clé.

LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS

L'arrondissement de Verviers est séparé par deux barrières naturelles : la crête des Fagnes et la vallée de la Vesdre. On y trouve quatre types de paysages :

- les bocages propices à l'élevage vers le nord,
- la vallée de la Vesdre (plus industrielle) avec des potagers urbains à l'est de Verviers,
- les hauts plateaux avec les élevages de moutons,
- les forêts ardennaises dans le sud.

Dans le schéma de développement territorial de la Province de Liège, ce territoire a été éclaté en cinq sous-territoires. Comment dès lors « faire territoire » à Verviers avec autant de découpages et de logiques d'action, avec deux voisins directs aux projets alimentaires forts (Liège et la communauté germanophone) et, surtout, en composant avec l'image plutôt négative de la vallée industrielle déqualifiée ? Comment créer une identité commune ? Le RATAV trouve une inspiration dans le concept de bio-région : un territoire vivant, habité par des gens qui réfléchissent à leur espace, à leur implication et à l'impact des actions qu'ils mènent. La bio-région doit avoir une certaine taille pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Dans le territoire identifié pour ce projet, les énergies renouvelables et le bois se trouvent dans le Sud, l'eau à Verviers et à Spa, le bassin d'emploi dans le nord. Si l'on veut répondre aux besoins fondamentaux des 210.000 habitants, le Nord a besoin du Sud et vice-versa.

Quels sont les acteurs à mobiliser ? Le RATAV considère que citoyens, entrepreneurs et élus sont tous pertinents et ce, sans hiérarchie, mais en reconnectant leurs sphères de compétence. D'où le rôle central des animateurs territoriaux, régisseurs et autres facilitateurs. Le RATAV fluidifie les relations et améliore l'efficacité des acteurs déjà en place : le réseau Aliment-Terre, l'asbl Signum (interlocuteurs sociaux), l'instance Bassin, active dans l'éducation et la formation, le groupement d'entrepreneurs « J'aime entreprendre », un GAL, les centres culturels, le HUB créatif de Verviers, les Parcs Naturels...

Pour cela, le projet mise fortement sur les narrateurs comme le média citoyen Permavenir ou le webdocumentaire Les Chemins de la Résilience (). Le RATAV est un écosystème où interagissent des producteurs, des mangeurs, des partenaires pour la sensibilisation, d'autres pour la gouvernance et la participation.

ACTIONS ET RÉSULTATS CONCRETS

Le RATAV agit en faveur des producteurs : mise en place d'outils, mise en réseau de producteurs avec les épiceries et l'Horeca pour développer les circuits courts, ou développement d'un conseil de politique alimentaire pour affiner la vision d'une nouvelle gouvernance alimentaire sur les 20 communes. Le Réseau a signé la Charte de Milan (sur la nutrition, la soutenabilité environnementale et les droits de l'homme), ce qui a attiré l'attention de la communauté scientifique, dont Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation auprès de l'ONU, qui considère Verviers comme un laboratoire de la transition alimentaire.

Progressivement, on observe que les acteurs changent de posture. Les producteurs sortent d'une vision individualiste, comme le montre la création de la coopérative à finalité sociale Terre d'Herbage (vente en ligne et distribution de produits), soutenue peu à peu par les communes. Un deuxième projet est la bourse d'impulsion lancée par la ville de Malmédy et le groupement J'aime Entreprendre, en vue de créer une coopérative alimentaire citoyenne. Le jury de cette bourse était composé d'élus, d'entrepreneurs et de citoyens. Dans le cadre de son projet de transition élargi, le RATAV participe aussi à l'écriture d'un plan de rénovation énergétique sur les 20 communes avec des citoyens, des élus et des professionnels du secteur.

Parmi les résultats de ces actions, on compte la création de six entreprises coopératives, pour un capital mobilisé d'environ 700 000 euros et plus de 100 porteurs de projet. Parmi eux, des épiceries locales (l'Univers paysan, l'Épicerie des champs à Malmédy, Vervicoop à Verviers), la structure de maraîchage Invent'terre qui développe aussi des espaces-tests autour de Verviers, une entreprise viticole, le Vin du Pays de Herve, et prochainement une bocalerie.

LEVIERS ET CONTRAINTES EN LIEN AVEC LA GOUVERNANCE

Le premier des leviers est le contexte régional, le gouvernement souhaitant faire de la Wallonie une terre de transition écologique, sociale, économique et démocratique. L'absence d'autres projets de territoire sur Verviers laisse un champ libre pour cette initiative, avec un effet d'entraînement offert par des voisins très dynamiques comme la CATL à Liège, avec qui le RATAV collabore sur la création d'un hub logistique. La nouvelle génération politique et les entreprises se montrent également plus conscientes de leurs responsabilités sociales et environnementales, soutenues par les multiples initiatives de coopératives et de participation citoyenne. Sans cynisme, on peut noter que les crises sanitaires amplifient la nécessité de repenser l'organisation d'un territoire.

Les contraintes sont, quant à elles, tout aussi variées, à commencer par le contexte global anxiogène et la défiance vis-à-vis des élus. La taille trop réduite de l'équipe du RATAV est un handicap. Il doit s'affirmer localement et pour cela, il aurait besoin d'un soutien dans la sphère politique ou économique. La relative hétérogénéité du territoire est également un frein. Il y a de fortes identités locales historiques. Or, il faut créer une identité commune autour d'un projet d'avenir. Le niveau communal freine également souvent la mise en place d'une nouvelle gouvernance car il a du mal à accepter de partager un pouvoir historique. Une autre difficulté réside dans l'opposition entre deux radicalismes : celui qui résiste au changement et celui qui, à l'inverse, désire l'accélérer. Le flou des concepts de transition et de résilience est également un handicap pour engager les acteurs. Enfin, il faut évoquer la résistance des producteurs historiques, notamment due à la fragilité du milieu agricole, elle-même liée à l'incohérence de la PAC, à la problématique de l'accès au foncier et aux modèles économiques en place. Le changement des habitudes alimentaires fait partie de tous ces freins mais il est aussi, sans aucun doute, un levier très puissant.

FICHE-PROJET RATAV



OBJECTIF CLÉ

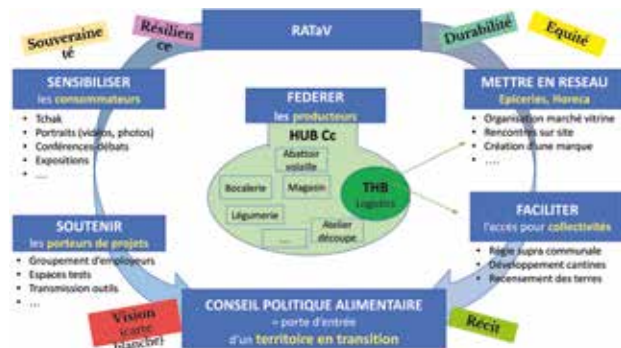
« Inciter, encadrer et accompagner la relocalisation d'un système alimentaire sur le territoire des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers.

Créer une communauté territoriale, une solidarité régionale, autour des productions locales du territoire.

Encourager et de recréer des liens entre les agglomérations urbaines et les zones rurales grâce aux circuits-courts alimentaires. »

ACTEURS

asbl Pays de Herve-Futur, GAL Pays de Herve, Step Entreprendre, FRW, AEI, SOWALFIN, Terre d'herbages, Vervicoop, De Bouche à Oreille asbl, Parc naturel Hautes fagnes, Invent'erre, Parc naturel des Sources Histoire d'un grain, Signum



DATES-CLÉ

- 2015 : atelier sur le développement des circuits courts
- 2016 : Rencontre Circuits courts, AEI (agence pour l'entreprise et l'innovation)
- 2017 : appel à projet de l'AEI, obtention d'un financement, naissance du RATAV
- 2017 : schéma provincial de développement territorial de la Province de Liège
- 28-02-2018 : signature charte de Milan pour une alimentation durable sur l'arrondissement de Verviers (20 communes, 5 groupements d'entrepreneurs et plusieurs associations)
- 2019 : RATAV 2.0, financement de la SoWalFin RATAV hébergé par le GAL Pays de Herve
- 14-07-2020 : carte blanche : Ensemble pour un territoire en transition et résilient
- 2020 : Remise dossier appel à projet « Relocalisons notre alimentation » : plan d'actions jusque 2023

CHIFFRES-CLÉ

Arrondissement de Verviers : 20 communes. **210 000 habitants**
 80 kilomètres du Nord au Sud et 35 kilomètres d'Est en Ouest
 Financements : 150 000€ 2017-2019 + 250 000 € 2019-2021
 1 ETP
 2 réunions par mois
 Plus de **100 porteurs de projets**
 Plus de **50 circuits courts**
5 entreprises créées
 700 000€ capital mobilisé

<http://www.ratav.org>

FICHE-PROJET

REGIONAAL LANDSCHAP PAJOTTENLAND & ZENNEVALLEI

OBJECTIF CLÉ

« À partir d'une vision cohérente du paysage et de la nature, préserver et renforcer la nature, le patrimoine et l'identité régionale, le climat, le soutien de la population et son vécu. »

Ensemble, nous travaillons à un paysage plus qualitatif pour le Pajottenland et la vallée de la Zenne, inspiré par le passé et prêt pour l'avenir. À partir d'une vision cohérente sur le paysage et la nature, nous visons la conservation et le renforcement de la nature, du patrimoine et de l'identité régionale, du climat, le soutien de la population et son vécu. Nous soutenons chaque acteur avec des projets développés de A à Z et créons un levier pour des actions concrètes sur le terrain. Nous stimulons, nourrissons et renforçons les partenariats locaux en réunissant les initiateurs et les habitants pour raconter une histoire du paysage convaincante qui les inspire et les relie.

- 1 Alligem
- 2 Beersel
- 3 Bever
- 4 Dilbeek
- 5 Drogenbos
- 6 Galmaarden
- 7 Gooik
- 8 Halle
- 9 Herne
- 10 Lennik
- 11 Liedekerke
- 12 Linkebeek
- 13 Pepingen
- 14 Roosdaal
- 15 Sint-Genesius-Rode
- 16 Sint-Pieters-Leeuw
- 17 Ternat



ACTEURS

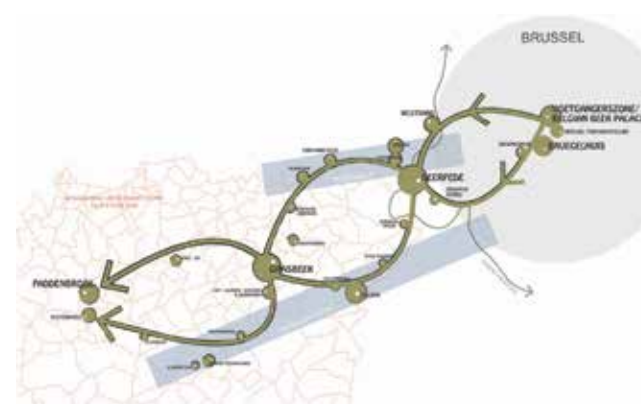
Les membres du Regionaal Landschap sont: des pouvoirs publics, des associations nature et environnement, des acteurs du tourisme, de l'agriculture et de la chasse, et d'autres acteurs conseil.

DATES-CLÉ

- 1996 : démarrage
- 1998 : reconnaissance temporaire
- 2000 : reconnaissance définitive comme Regionaal Landschap

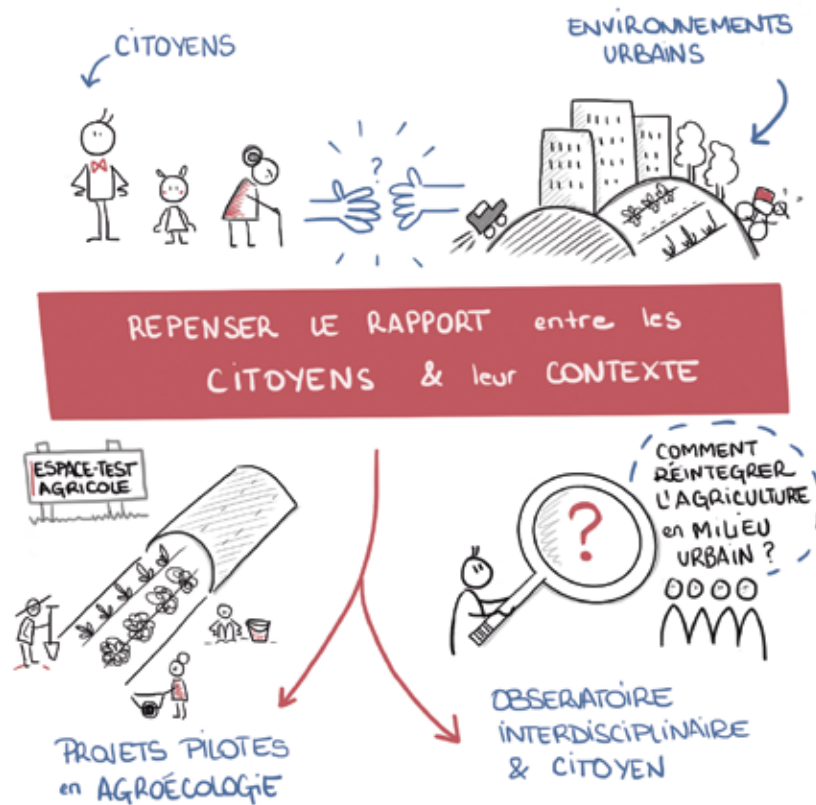
CHIFFRES-CLÉ

surface concernée: **465 km²**
 nombre d'habitants concernés: **269 342**
 densité (habitants/ha): 5.8
 nombre de communes impliquées: 17
 nombre de **membres** effectifs de l'asbl: **52**
 nombre d'**employés** de l'asbl (ETP): **11**
budget en 2020: **1 126 395 euros**





RÉSUMÉS CONCLUSION



RÉSUMÉ

CHAPITRE 1 : L'AGRICULTURE, UN PROJET MÉTROPOLITAIN

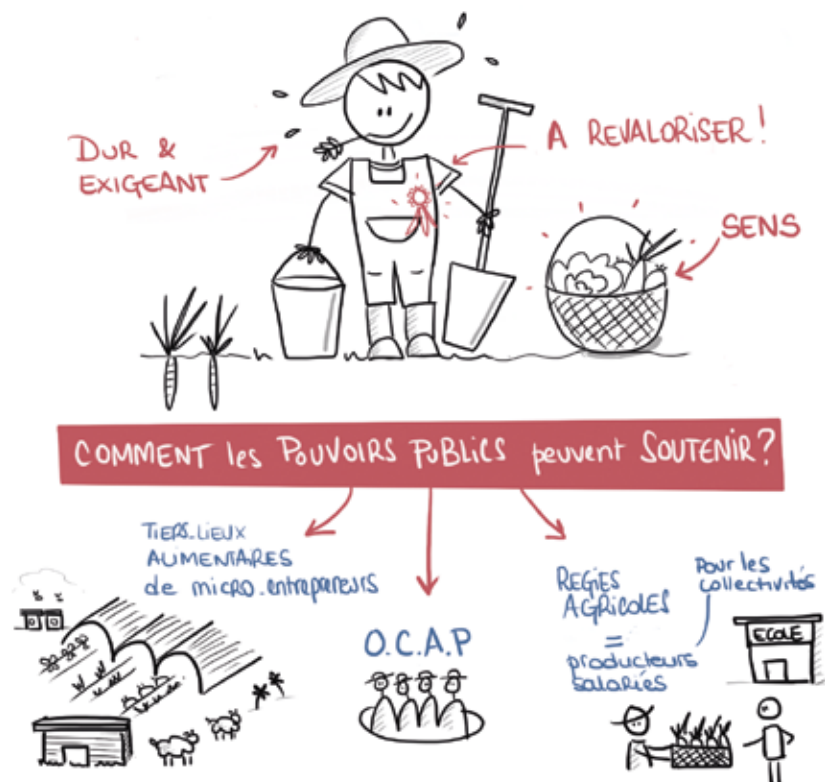
Au sein d'un contexte urbain, l'agroécologie invite à **repenser le rapport entre les citoyens et leur propre contexte environnemental et social**. Elle fédère les communautés et les quartiers autour de projets nourriciers de proximité, pensés comme des espaces de convivialité et d'apprentissage.

Ces dynamiques créent de nouvelles formes - sociales, spatiales, environnementales - dans le territoire. Cela appelle la mise en place d'un **observatoire interdisciplinaire et citoyen**, comme dynamique d'exploration et de co-création de conditions favorables en continu dans la métropole.

Les **projets pilotes** comme BoerenBruxselPaysans ou les Projets de Paysage et Agricole d'agglomération de Genève, territoires d'expérimentation, tracent le **chemin de ce qui devra devenir la norme** pour réintégrer l'agriculture au cœur du projet de territoire.

Maillons du territoire métropolitain, les **communes entre ville et campagne** ont un rôle essentiel pour la promotion et la préservation de l'agriculture.

LE MÉTIER D'AVENIR DE PAYSAN ... ?



RÉSUMÉ

CHAPITRE 2 : PAYSAN URBAIN, UN MÉTIER D'AVENIR

Le **métier de paysan** donne du **sens** à des vies urbaines déracinées. C'est un **métier d'avenir**, bien que dur et exigeant, qui doit être **revalorisé** par les pouvoirs publics, les mangeurs, et le monde professionnel y compris agricole. Des initiatives comme BoerenBruxselPaysans et Les Champs des Possibles (Île de France) jouent un rôle important dans cette revalorisation sociale et économique.

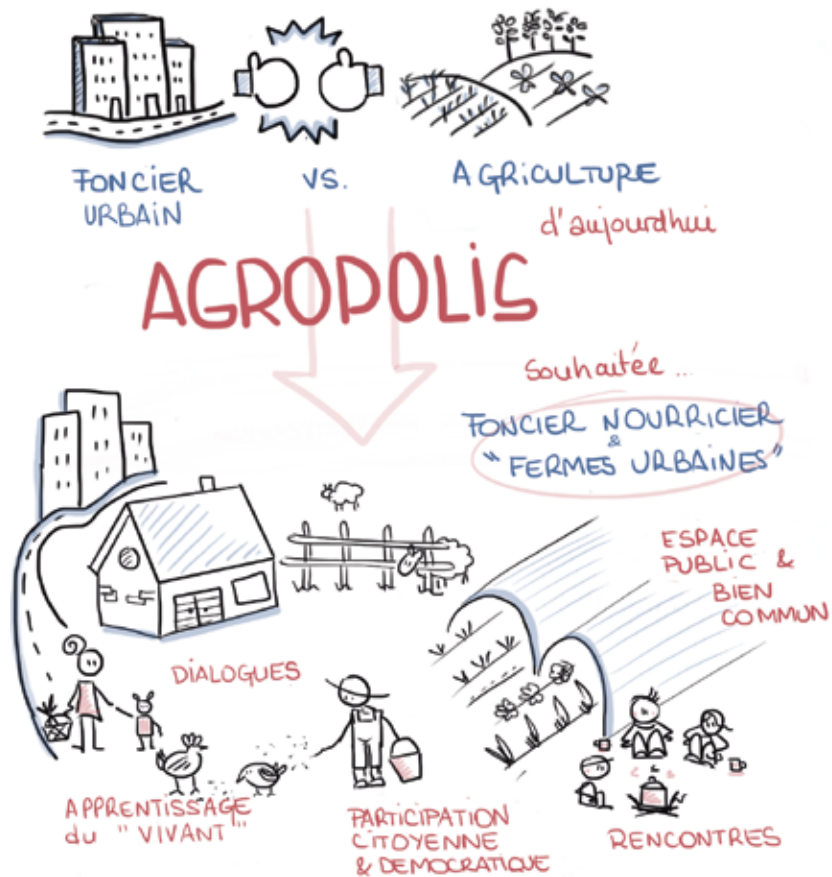
Le témoignage du Champ des Possibles illustre à quel point la **création de statuts professionnels adaptés**, inscrits au sein d'un **parcours complet**, peuvent favoriser des **trajectoires d'installation progressives et sécurisées**. Les résultats en termes de création d'emploi et de rentabilité sont **probants**.

L'agriculture doit bénéficier d'un **support infrastructurel public** dans la ville au même titre que les autres fonctions urbaines (habiter, se soigner...). Il est indispensable de réunir tous les **micro-entrepreneurs** autour de la construction de **tiers lieux alimentaires**: des lieux collectifs comme nœud du **réseau de pratiques et de terroirs**.

Le métier de paysan est aussi amené à **évoluer**. De **nouvelles formes** doivent être **soutenues**.

Les OCAP (Organisations Collectives Agricoles à la Production), par exemple, rendent le métier de producteur plus **attractif** pour les **jeunes générations** de paysans: ne plus faire un seul métier toute sa vie, s'investir dans un cadre autre que familial, etc.

Les **régies agricoles**, structures communales dont la fonction est la **production** primaire d'aliments pour les **collectivités** et où la main d'œuvre agricole est généralement **salariée** sont à développer. Elles ont aussi le potentiel de connecter des **parcours d'insertion socio-professionnelle**, en collaboration avec les acteurs publics de l'**action sociale**.



RÉSUMÉ

CHAPITRE 3 : UNE AGROÉCOLOGIE SANS TERRE ?

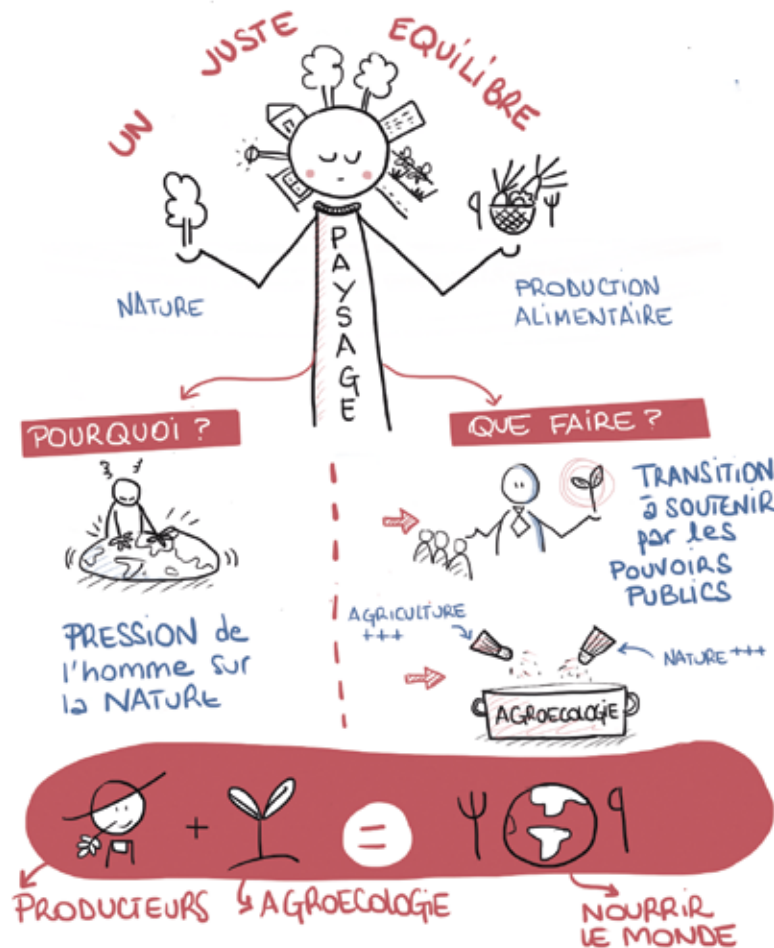
Au sein de l'Agropolis, il est nécessaire de concilier les fonctions actuellement dominantes du foncier (logement, loisir...) et l'agriculture. Il faut passer d'une relation de rivalité à un dialogue, voire une intégration. La ferme urbaine, pourvoyeuse de nourriture mais également lieu de rencontres, d'apprentissage, de contact avec le vivant, doit pouvoir devenir un équipement public.

L'appréciation du foncier – et de là ses priorités d'affectation – doit intégrer la valeur agronomique et écologique du sol.

Le foncier agricole (qui produit) doit devenir nourricier : une ressource pour le corps (nutriments, santé) mais aussi l'esprit individuel (bien-être) et collectif (culture, valeurs).

Le foncier public est un levier pour soutenir ces changements.

Outre les pouvoirs publics, les agriculteurs eux-mêmes doivent être impliqués à tous les échelons dans le développement d'une Agropolis. L'agriculture paysanne est également un vecteur d'une prise de pouvoir démocratique dans la gestion des espaces publics et des biens communs, entre autres de la part des femmes.



RÉSUMÉ

CHAPITRE 4 : AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ

Le **paysage** est un **support concret** permettant d'assurer une **balance des priorités** entre nature et production alimentaire humaine.

La question de l'équilibre entre nature et agriculture doit se faire en travaillant sur des **échelles et situations multiples** : du local au grand territoire, de la ville dense à la ruralité.

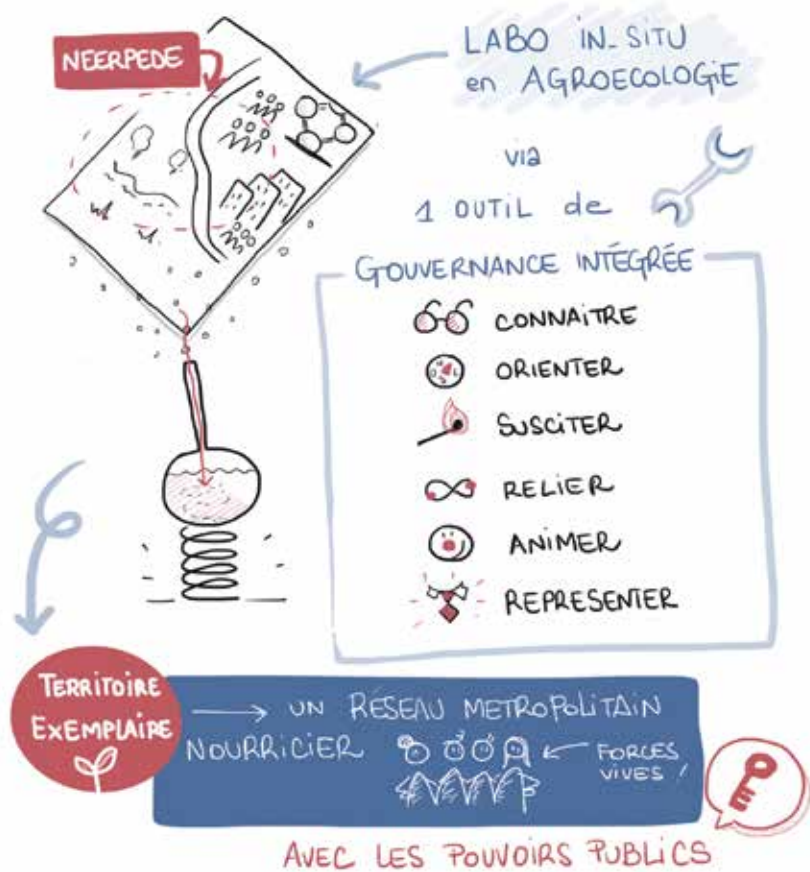
La **combinaison** des activités agricoles et des actions de protection et de développement de la nature est un enjeu essentiel dans le contexte actuel où la **pression des activités humaines** sur les territoires est de plus en plus forte.

La **transition agro-écologique** est une solution pour ce lien à entretenir entre agriculture et nature. Il s'agira entre autres d'agir en amont sur l'**action publique** (subsidés déconnectés des surfaces ou rendements, décloisonnement des actions, maillage agro-écologique...).

En complément de « plus d'agriculture dans la nature », il est essentiel d'intégrer « **plus de nature dans l'agriculture** ».

Il convient de démystifier la question de la capacité de **rendement** des productions agro-écologiques : on sait désormais qu'elles sont à même de "**nourrir le monde**".

Est-ce que la reconnaissance de l'**importance stratégique des agriculteurs engagés dans l'agroécologie** pour la société pourrait passer par leur éligibilité à un premier **revenu universel** ?



RÉSUMÉ

CHAPITRE 5 : VERS UN RÉSEAU NOURRICIER À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Il ne peut y avoir de **transition** des pratiques agricoles sans évolution du paysage, support de ces pratiques. Cela implique d'intégrer des **outils spécifiques** dans l'arsenal de sa gestion.

Le territoire de **Neerpede** au sein du Pajottenland a une **identité** propre, qui lui permet entre autres d'être le **lien par excellence** entre ville et campagne. Il semble tout désigné comme territoire d'expérimentation.

Pour cette zone stratégique, un outil de **gouvernance intégrée** spécifique est nécessaire pour faire face à la grande diversité des enjeux et :

- Connaître les ressources et les dangers pour pouvoir anticiper
- Orienter des décisions sur le long terme qui renforcent la vision
- Susciter des actions sur le court et moyen terme qui renforcent la vision
- Relier : coordonner sur le mode participatif, créer des partenariats, relayer les opportunités de coopération
- Animer pour placer Neerpede, ses atouts, ses enjeux et la vision partagée, dans l'imaginaire collectif
- Représenter : communiquer et relayer activement les enjeux au niveau adéquat

La mise en place d'un **réseau nourricier métropolitain**, doit mobiliser **toutes les forces vives** sans restriction de pratiques, tant qu'elles participent d'une agriculture de territoire – à visée locale. Dans ce projet désormais incontournable, le rôle des **pouvoirs publics** est central.

CONCLUSION

ROSELYNE DE LESTRANGE



Le cycle Agropolis a été conçu comme un moment de travail sur le devenir du projet BoerenBruxselPaysans. A travers lui, nous avons mené une réflexion plus globale sur l'évolution du territoire métropolitain et sur la nécessité de (ré)intégrer l'agriculture à la gestion de la Cité. Il ne s'agit pas d'un enjeu confidentiel ou à la marge mais d'une partie de LA grande question sociétale : comment rendre demain possible¹? Nous avons veillé à mener les débats sans langue de bois ni stigmatisation, avec un objectif concret : l'action qui, qu'elle soit politique, opérationnelle ou scientifique, n'est plus une option mais une obligation. La transition alimentaire et agricole est une urgence et elle est d'autant plus délicate qu'elle doit faire preuve de résilience, absorber les aléas du changement, intégrer des émergences... Deux conditions fondamentales à sa mise en œuvre ont été identifiées : la multifonctionnalité et la mise en réseau. La première appelle une connexion de secteurs, de territoires, une traversée d'échelles, une collaboration entre agriculture, nature, habitat et autres usages du territoire. La deuxième concerne autant les espaces que les personnes et ne sera efficace que dans la transversalité et l'ouverture.

¹ Pour paraphraser l'astrophysicien Aurélien Barrau, qui est moins optimiste quand il demande : « Demain est-il encore possible ? »

Au fil des discussions, quelques pistes se sont dégagées dans la perspective de la mise en œuvre d'une Agropolis. L'accord sur un récit commun incarné dans des valeurs partagées est un préalable absolu et un horizon constant. Par exemple, nous avons utilisé les notions de « biorégion » ou de « bassin nourricier », qui renvoient à l'idée de réseau, plutôt que le mot « métropole », porteur d'une connotation ultralibérale qui sépare territoire et terroir, effectivité et attractivité, ou ressources et travail.

Nous avons également acté l'importance des espaces-tests et territoires d'expérimentation soutenus par les pouvoirs publics. Cette piste en amène une troisième : la mise en place d'un observatoire permanent des espaces (ouverts) et des usages (techniques, politiques, habitants) qui les produisent. Une telle entité traverse nécessairement frontières et disciplines, échelles et domaines de gouvernance, et doit réunir les acteurs dans leur variété.

Le paysan est apparu comme la clé de tout projet. Ses besoins infrastructurels doivent trouver le même écho dans la pensée de la ville que ceux d'autres secteurs fondamentaux, comme la santé ou l'éducation. Si la Cité doit nécessairement porter une vision agroécologique, la mise en œuvre de la transition doit mobiliser toutes les forces vives sans restriction de pratiques, tant qu'il s'agit d'une agriculture de territoire à visée locale. Le projet de création de circuits courts peut en effet servir de tremplin pour un projet plus large de transition écologique.

Un levier pour le déploiement d'une Agropolis réside dans un double changement de l'appréhension du foncier : les affectations doivent intégrer la valeur agronomique et écologique du sol et la fonction « agricole » d'une terre doit évoluer vers une fonction « nourricière ». Celle-ci intègre à la fois l'idée d'une ressource pour le corps (nutriments, santé) mais aussi pour l'esprit individuel (bien-être) et collectif (culture, valeurs).

Octroyer un revenu universel en premier lieu aux paysans qui prennent soin de ce bien commun permettrait d'affirmer l'importance du modèle agroécologique pour la soutenabilité et la résilience des territoires.

D'autres pistes ont été évoquées : concevoir les subsides publics de façon à ce qu'ils servent d'assurance contre les fluctuations naturelles inhérentes à un système basé sur le vivant, au contraire des subsides à la surface ou au rendement ; décloisonner les compétences ; faire évoluer les définitions figées de l'urbain ou du rural, qui déterminent encore l'accès à des financements et types d'activités ; instituer un maillage agroécologique multifonctionnel qui relie les micro-activités à vocation sociale ou expérimentale, l'agriculture professionnelle, les réseaux de mobilité active, les équipements agricoles publics, des tiers-lieux alimentaires. Un tel maillage devrait s'appuyer sur le paysage. Simultanément support et traduction du fonctionnement des écosystèmes, le paysage permet en effet de comprendre les équilibres aux différentes échelles, d'assurer une médiation dans les choix à opérer, ou encore de désigner, via ses ressources, des valeurs communes qui sont l'horizon de tout projet.

Les travaux d'Agropolis ont abouti à une réflexion sur la gouvernance d'un réseau nourricier métropolitain autour de trois grands thèmes : les missions de ce réseau, ses acteurs, et les territoires à intégrer.

La mission la plus importante consiste à relier et fédérer, puis ensuite orienter la vision en continu. Vient ensuite l'expérimentation, avec l'appui de la communauté scientifique, les diagnostics, évaluations et expertises. Enfin, il s'agit d'entrer dans l'action, qui revêt des aspects techniques (création d'outils agricoles, réglementaires, stratégiques, ...), autant que de médiation (priorisation des actions et affectations, communication, sensibilisation, représentation, animation).

Les acteurs doivent être mobilisés de la façon la plus large et inclusive possible (politiques, administratifs, professionnels, habitants, propriétaires publics et privés, associations, monde de l'éducation et de la recherche). Leur interrelation demande la mise en place de conseils, régies, états généraux, plateformes ou tout dispositif qui permette une mobilisation transversale, tout en étant ciblée et modulée dans le temps et dans l'espace.

Enfin, l'identification du territoire nourricier peut se faire suivant une logique administrative, thématique (paysage, filière économique) ou par réseau d'affinités. Pour le cas de Bruxelles, la complémentarité entre la ville et la campagne s'impose. Ce territoire n'a pas de périphérie mais différents types d'occupations, plus ou moins urbaines ou rurales. De fait, ses habitants sont répartis autant dans qu'en dehors de la ville dense de la Région de Bruxelles-Capitale. Sortir d'une vision centralisée est donc indispensable pour mettre en place un réseau et des collaborations entre producteurs, terroirs, et chaînons des filières.

L'entité paysagère interrégionale du Pajottenland qui accueille BBP, la majeure partie de la ruralité de Bruxelles-capitale ainsi que les dynamiques agropaysagères du Regionaal Landschap et de la VLM, semble toute désignée comme territoire d'expérimentation pour tester ces pistes. La connaissance réciproque, les antécédents de collaboration, les éléments d'une vision partagée, la logique écopaysagère ainsi que la complémentarité des contextes et dispositifs sont prometteurs.

Nommer étant le premier pas pour faire exister, le cycle s'est conclu sur un exercice de dénomination. Une appellation liée au contexte territorial a l'intérêt de ne pas figer une fonction. A l'inverse, partir du mode de fonctionnement (régisseur, mixeur, activateur, voedselbinder...) permet de maintenir une ouverture sur différents territoires. Quel que soit le choix, il devra être suffisamment polyphonique pour que tous puissent s'en saisir.

Ceci nous a conduit aux conclusions suivantes : la mise en place d'un réseau nourricier ne peut que s'inscrire dans une mosaïque de territoires ; définir les valeurs du projet par rapport à des enjeux mondiaux écarte le risque de cacophonie ou de mélodie partisane. Guidées par cet horizon commun, les composantes du réseau iront progressivement dans le même sens : le *bon sens*, qui nous replace collectivement dans un rapport au monde atterri.

« Paradoxalement, alors que la transition vers une agriculture industrielle s’était, dans de nombreux pays, accompagnée par de grandes politiques d’aménagement foncier au service de la modernisation (remembrement, rectification des cours d’eau, drainage, irrigation...), les programmes en faveur de l’agro-écologie abordent très rarement la question du paysage, comme s’il était possible de modifier, l’orientation de l’agriculture tout en conservant le cadre spatial imaginé pour instaurer une agriculture industrielle »

Régis Ambroise
« Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires »

Conseil de l’Europe, Secrétariat général,
Direction de la Gouvernance démocratique,
2017 (CEP-CDCPP (2017))

BIOGRAPHIES

Metrolab Brussels

Roselyne de Lestrangé est architecte, paysagiste et docteure en urbanisme, maître de conférences UCLouvain et coordinatrice scientifique du Metrolab Brussels. Ses recherches portent sur les dynamiques de transition par les espaces ouverts, dont les réseaux agro-paysagers métropolitains.

BoerenBruxselPaysans

Ingénieur architecte de formation, **Catherine Fierens** a pratiqué l’architecture, l’architecture du paysage, l’espace public et le conseil politique avant de s’engager au sein de Bruxelles Environnement. Ces 5 dernières années, elle y a coordonné le projet FEDER BoerenBruxselPaysans. Elle s’intéresse à la construction de la ville et à sa transition écologique, sur lesquelles les systèmes alimentaires ont un impact majeur.

Gabriele Annicchiarico. Anthropologue de formation, il a coordonné plusieurs projets de d’agriculture urbaine, sociale et professionnelle, en Italie et en Belgique. Actuellement il est chargé de la coordination de l’Espace test agricole «Graines de paysans” (Début des haricots asbl / BoerenBruxselPaysans) de Bruxelles. Journaliste pour la presse écrite italienne (il Manifesto), il s’occupe de politique belge, européenne et surtout d’agriculture et d’alimentation durable.

Christophe Bourgois, ingénieur agronome, œuvre au sein du service Développement durable de la Commune d’Anderlecht au renforcement de la résilience locale par un appui à des projets et actions concrètes au sein de l’administration et du territoire.

Antoine Gérard. Ingénieur de Gestion de formation, Antoine se forme aux questions de l’accès à la terre par passion après un début de carrière passé chez le gestionnaire de réseau électrique Elia. Actif chez Terre-en-vue depuis janvier 2019 avec la mission de faciliter l’accès à la terre en Région de Bruxelles Capitale et dans sa périphérie, Antoine développe rapidement un réseau et une compréhension des enjeux fonciers proche du terrain.

Alice Gillerot. Après des études d’économie et de développement agricole, Alice a rejoint l’équipe du Début des Haricots pour y mener des missions d’accompagnement à l’installation agricole et de facilitation à la mise en réseau des producteur.ice.s de Bruxelles. Elle s’intéresse tout particulièrement au rôle des collectifs d’agriculteur.ice.s dans la transition agroécologique des territoires.

Thiago Nyssens. Bio-ingénieur en agronomie, gourmand de terroirs, enthousiaste du concret et de l'innovant. Travaille depuis 9 ans dans le soutien à l'agroécologie et la transition des systèmes alimentaires, d'abord en tant que chercheur (ULB-Ceese), puis dans le renforcement des filières équitables (Collège des Producteurs) et enfin dans l'accompagnement entrepreneurial des porteurs de projet (Crédal Entreprendre)

Maarten Roels a contribué à fonder la ferme du Chant des Cailles à Boitsfort, en 2012 et est co-fondateur de la coopérative Terre-en-vue. Avec le projet BoerenBruxselPaysans, il a pu élargir le champ d'action de Terre en vue au contexte péri-rubain de Bruxelles. Il est aussi à l'aise avec le travail de terrain auprès des propriétaires qu'avec les questions stratégiques d'accès à la terre.

Marie-Hélène Steurs est licenciée en philosophie et éco-conseillère ; au sein du service Développement durable de la Commune d'Anderlecht, elle travaille depuis 2008 à des projets visant la préservation du caractère rural de Neerpede et des zones proches.

Bruxelles Environnement

Mathias Engelbeen est biologiste à Bruxelles Environnement. Il y est responsable de la conservation de la nature et de la connaissance territoriale en ce qui concerne la biodiversité.

Modérateurs

Michiel Dehaene est professeur associé en urbanisme au département d'architecture et d'urbanisme de l'université de Gand, où il donne des cours d'analyse et de conception urbaines. Il a travaillé ces huit dernières années avec Chiara Tornaghi à l'élaboration d'un programme pour un urbanisme agroécologique.

François Lohest est chef de projet à l'ERU (Etudes et recherche urbaines), maraicher professionnel à temps partiel et collaborateur scientifique au sein de l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (Igeat) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses expertises se concentrent sur les systèmes alimentaires alternatifs, la transition des systèmes alimentaires et la place de l'agriculture en ville.

Hubert Bedoret est Bio-ingénieur en aménagement du territoire. Il est directeur de l'asbl Natagriwal en charge de l'encadrement du programme agro-environnemental et climatique et du réseau Natura 2000 sur l'ensemble du territoire de la Wallonie.

Julien Noël, docteur en géographie et en développement territorial, est actuellement chercheur post-doctoral et animateur scientifique de la Chaire Crélan "Structuration des circuits courts alimentaires" hébergé au sein de Gembloux AgroBioTech - Liège Université. Ses recherches examinent, dans un contexte de mondialisation alimentaire inégalitaire, les conditions de durabilité et de justice dans les processus de re-territorialisation des systèmes alimentaires locaux et alternatifs, en s'appuyant sur des dispositifs méthodologiques participatifs.

Intervenants externes

CHAPITRE 1

Marcellin Barthassat est architecte - urbaniste de l'atelier quatre, membre de la Commission cantonale d'urbanisme et co-auteur du projet de paysage transfrontalier du Grand Genève, lié au projet agricole d'agglomération.

CHAPITRE 2

Maëla Noël, chargée d'accompagnement et de formation ainsi que sociétaire de la coopérative Les Champs des Possibles.

CHAPITRE 3

Christine Margetic professeure de géographie à l'université de Nantes, co-responsable d'une licence professionnelle qui offre un parcours agriculture urbaine et péri-urbaine.

CHAPITRE 4

Françoise Burel, est biologiste et directrice de recherche au CNRS *Jacques Baudry*, agronome et écologue, est chercheur et directeur de recherche à l'Institut National de Recherche Agronomique Ils sont les auteurs de l'ouvrage de référence *Ecologie du paysage: concepts, méthodes et applications* (Tec&Doc 1999)

CHAPITRE 5

Alwin Loeckx, directeur du paysage régional Pajottenland & Zennevallei. Les municipalités et les associations travaillent ensemble pour créer un paysage plus qualitatif, inspiré du passé et prêt pour l'avenir.

Vincent Laviolette, Coordinateur du RATAV, Conspirateur positif, essaie humblement de connecter les communautés qu'il anime, de les inspirer et les mobiliser autour d'un nouveau récit et ainsi amplifier la culture du changement indispensable à la transition Sociétale.

Le FEDER (Fonds européen de Développement Régional), est un outil de la politique régionale européenne qui a pour objectif de créer de nouvelles opportunités pour les citoyens européens et de réduire les écarts de niveau de vie entre les régions. Entre 2007 et 2013, la Région et l'Europe, ont investi 116 millions d'euros dans 32 projets de la Région Bruxelloise touchant à l'accueil de la petite enfance, à la remise à l'emploi, à la formation mais aussi au développement durable, au soutien aux activités économiques, au renforcement des infrastructures du territoire du canal et à sa cohésion sociale. La programmation actuelle (2014-2020) compte 47 projets qui touchent à la recherche et l'innovation, au développement d'activités économiques et de secteurs générateurs d'emplois, à l'économie circulaire, et à l'amélioration de notre cadre de vie. L'Europe et la Région investissent 200 millions € dans cette nouvelle programmation.

Rédaction : Roselyne de Lestrangle, Catherine Fierens, Gabriele Annicchiarico, Thiago Nyssens, Antoine Gérard, Christophe Bourgois

Direction : Roselyne de Lestrangle, Catherine Fierens

Comité de relecture : Roselyne de Lestrangle, Catherine Fierens, Gabriele Annicchiarico, Thiago Nyssens, Antoine Gérard, Christophe Bourgois, Marie-Hélène Steurs, Robin D'hooge

Vulgarisation des contenus et conseil éditorial : Bee Com - Dies

Design : associatioididees.be

Crédits photographiques :
Service public régional de Bruxelles / Yannick Coppens :
p. 4, 10, 14, 34, 37, 40, 58, 63, 66, 92, 144 112, 116
Rocio Paris : p. 13, 20, 42, 68
Terre-en-vue / Martin Chavée : p. 16, 72, 77, 84
Marcelin Barthassat : p. 19, 29, 30, 39
Roselyne Delestrange : p. 30, 31
Collection 't Grom : p. 45
Maison verte et bleue : p. 51, 52, 57, 59, 61, 125
Getty Images : p. 77, 83, 101, 103
Xavier Vermeersch-Neerpede : 90
Christophe Bourgois : p. 94, 99
Regionaal landschap Pajottenland en Zennevallei : 121, 132, 133

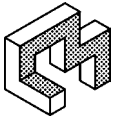
Illustrations originales des résumés : Christine Englebert

Dépôt légal : D/2021/5762/13

Editeurs responsables :
F. Fontaine & B. Dewulf - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles

Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclé

Merci à Robin D'hooge, responsable communication de BoerenBruxselPaysans (Maison verte et bleue), pour son travail précieux dans le cadre du séminaire Agropolis et de la réalisation de cette publication.



La Région et l'Europe investissent dans votre avenir ! • Het Gewest en Europa investeren in uw toekomst!

